ENVIRONMENTAL SCAN

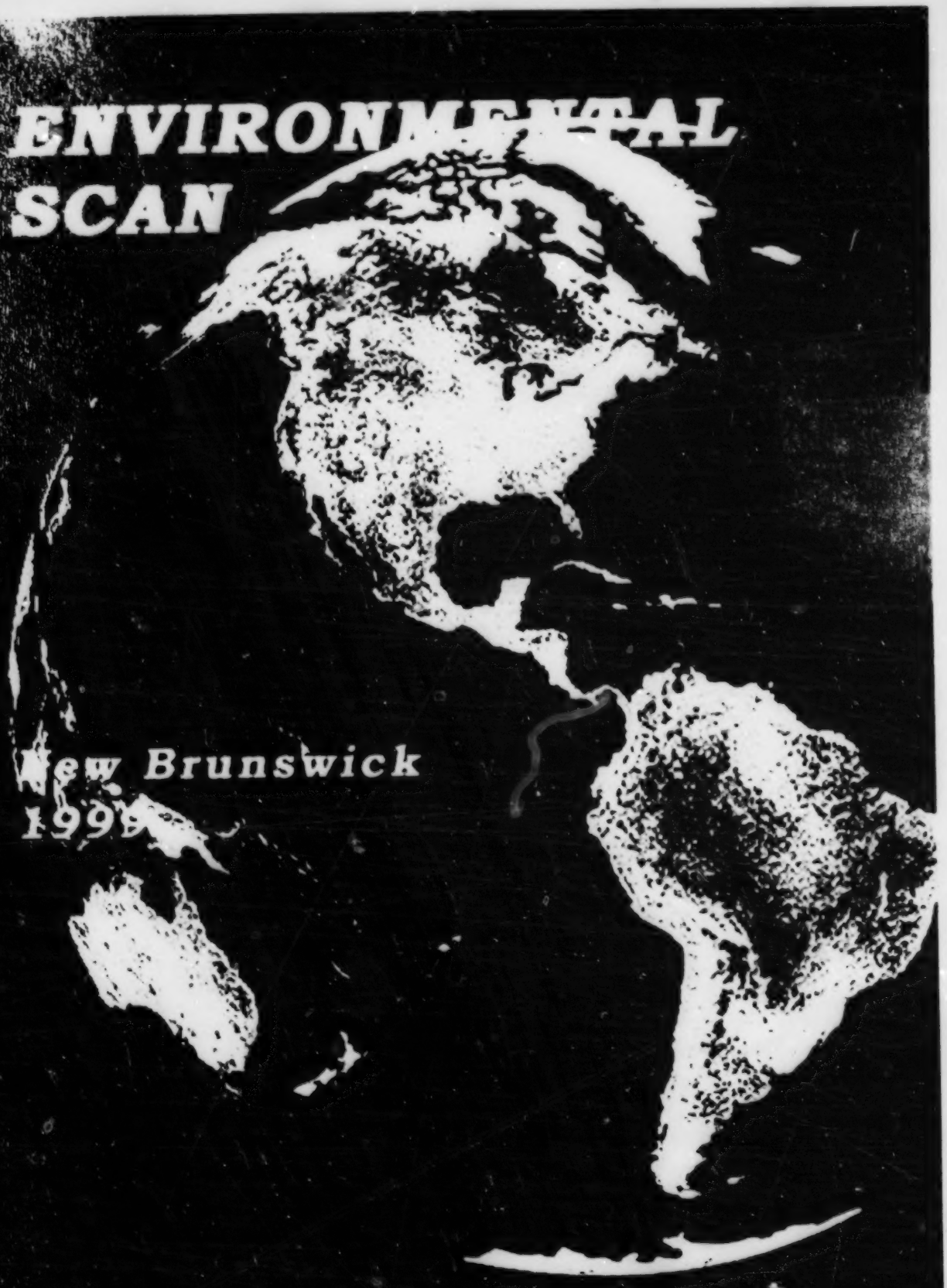

New Brunswick
199

Canada

New Nouveau
Brunswick

102-07313/

Acknowledgement

The authors would like to express their thanks to those individuals who enthusiastically provided their input and insight into the preparation of this Environmental Scan. Their assistance was gratefully received.

This environmental scan includes analytical study and research, intended to further discussion around strategic planning issues, conducted under the auspices of the Governments of Canada and New Brunswick. The views expressed in this paper reflect the analysis and conclusions of the authors and do not necessarily reflect the opinions of the departments involved or either the federal or provincial governments.

Robert Miller
Human Resources
Development Canada
New Brunswick Region

Shannon Sanford
Department of Labour
Province of
New Brunswick

Hélène LeBreton
Department Human
Resources Development
and Housing
Province of
New Brunswick

Canada

New Nouveau
Brunswick

Table of Contents

Acknowledgement 1

Introduction 4

PEOPLE & PLACE 5

Population 5
Education 7
Rural-urban migration 8
Youth Migration (Brain drain) 8
Aboriginal People 9
Persons With Disabilities 9
Natural Environment 10

SOCIAL ISSUES 11

Aging Society 11
Health Care 11
Disability Issues 12
Youth 13
Children 14
Homelessness 16
Gender Disparities 16
Education 17
Aboriginal Communities 18
Volunteerism 19
Poverty 20
Changes in the Nature of Work 21

ECONOMIC ISSUES 24

Economic Climate 24
United States' Economy 25
Labour Markets 25
Migration 26
Industrial Clustering 26

Infrastructure 27
Tourism – Heritage Resources 27
Heavy Industry 28
Resource Industries 28
Knowledge-Based Industries 30
Industry Consolidation 31
Fiscal Policy 31
Currency Exchange Rate 32
Y2K 32
Employer-Government Relations 32

GOVERNANCE ISSUES 33

Throne Speech 33
Social Union & Québec Sovereignty 33
New Provincial Government 34

Introduction

This Environmental Scan represents the beginnings of a new approach to co-operation on strategic planning between Human Resources Development Canada, New Brunswick Region (HRDC-NB), and the provincial Departments of Labour (DOL), and Human Resources Development and Housing (HRDH). Early in 1999, the Labour Market Development Agreement (LMDA) Implementation Committee involving HRDC-New Brunswick, DOL and HRDH, decided to investigate renewed collaboration on strategic planning. The Implementation Committee tasked the Accountability, Planning and Evaluation Committee (APE) to conduct a joint environmental scan. Building from this scan, APE intends to explore how our departments can co-operate in setting complementary strategic directions to ensure the maximum level of quality service for all citizens of the province, regardless of which level of government provides the service.

"This Environmental Scan represents the beginnings of a new approach to co-operation... The goal of this scan is to review the social, political and economic trends affecting New Brunswick..."

The goal of this scan is to review the social, political and economic trends affecting New Brunswick at the beginning of the new Millennium. The lessons learned from this joint venture will serve to guide the development of a process to carry out further co-operation in future planning cycles. Sources for this scan included among others, newspapers, academic sources, not-for-profit sources, and government documents and reports.

The scan is divided into four main sections. The first section provides a demographic analysis of who New Brunswickers are and where they live. The second section looks at the social issues faced by New Brunswickers. The third section examines the various economic trends and their implications. The final section highlights some main themes surrounding the provincial and federal governments in New Brunswick.

Taken together, the mandates of the partners in this endeavour encompass all stages and facets of the lives of New Brunswickers. Appropriately then, this environmental scan has attempted to set out trends that reflect a diversity in services and programs. This scan brings together the most important issues facing New Brunswick over the next one to three years. While many of the issues raised in this scan will be recognizable to readers, it is hoped that the compilation of these issues into one document, with analysis, will provide a useful tool for collaborative strategic planning.

PEOPLE & PLACE

POPULATION

New Brunswick is home to an estimated 751,747 people in 1999. Women constitute 50.5% of the population, while men comprise 49.5% of the total population. In 1999, the median age for New Brunswickers is 37.1 years (36.1 for men and 38.0 for women), the mean age is 37.8 years (36.6 for men and 38.9 for women).

"Baby boomers" (born 1946-1966) comprise almost one third (32%) of New Brunswick's population. They are represented in the age groups 30-34 to 50-54 since they are aged 33 to 52 in 1999. In twelve years, those in the oldest age cohort (50-54) will begin retiring (assuming 65 as a retirement age). Beginning in the year 2011, there will be an increase in the relative weight of the elderly in the total population. By the time the "baby boom" generation retires in 2031, one in five New Brunswick residents will be 65 years of age or over, compared to one in ten today.

There was no "echo boom" in New Brunswick. The echo boom generation is the mini-boom expected from the offspring of the baby boom generation. Unlike most other provinces, New Brunswick did not experience an increase in births in the 1980s and early 1990s. Baby boomers will continue to be the largest cohort of the New Brunswick population until about the middle of the next century.

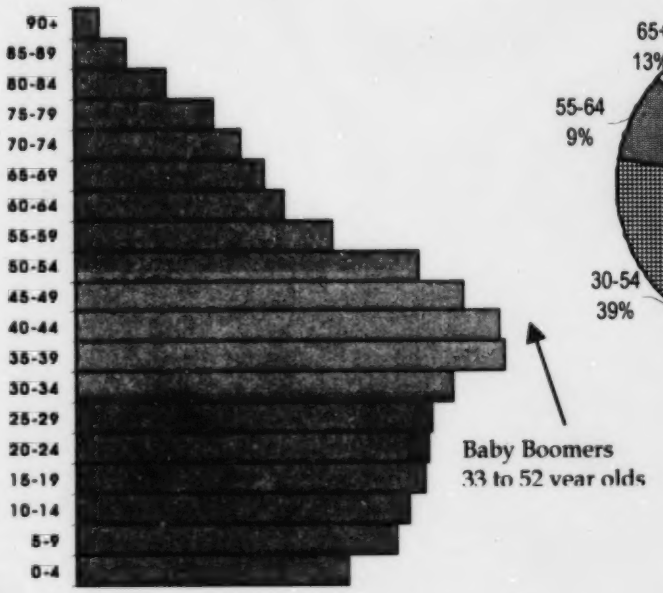

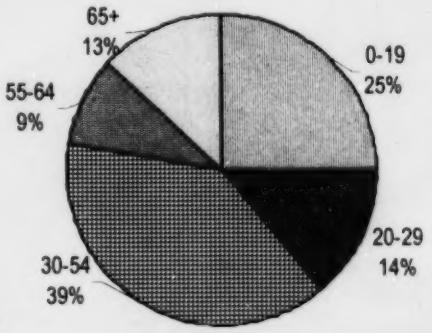

AGE DISTRIBUTION OF NEW BRUNSWICK POPULATION - 1999

The population is aging. If 1978 and 1988 population statistics are compared to those in 1998, there has been a decrease in the proportion of the younger population (under 30) and an increase in the proportion of the older population (over 30). In 1998, over 60% of the population was over the age of 30.

Population Distribution by Age
New Brunswick 1978-1998

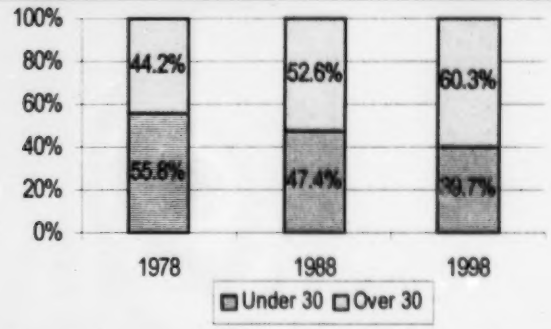

There is an anticipated slight decline (0.2%) in population by 2003 according to Statistics Canada's *Annual Demographic Statistics, 1998*. The projected population of New Brunswick by 1 July 2003 is 750,617. By 2003, the youth population (15-19) is expected to decline by 7.4% and the number of people aged 20-39 is expected to decline by 6.5%. A 26.9% population increase is expected among the population over 40. Changes in population from year to year equal the number of births, minus the number of deaths, plus net migration.

International migration to New Brunswick does not contribute significantly to the growth of our population. International immigrants to New Brunswick represent 3.3% of our population according to 1996 Census data. This is much lower than the 17.4% Canadian average. New Brunswick has the second smallest proportion of immigrant population after Newfoundland.

Interprovincial migration affects New Brunswick population levels because more people are leaving than entering the province. Net interprovincial migration was negative between 1991-92 and 1997-98. Those aged 15-19 and 20-24 consistently left the province during this time period, while those aged 55 and over consistently entered the province during this time period. The only provinces to consistently have positive net migration for those aged 55+ are Prince Edward Island, Nova Scotia, British Columbia and New Brunswick, suggesting people may be retiring to these provinces.

A total fertility rate of 2.1 (births per female of child-bearing age) is necessary for a population to reproduce itself without immigration. The most recent (1999) fertility rate for New Brunswick is 1.41, well below the 2.1 replacement level. Although the number of births has consistently exceeded the number of deaths in New Brunswick between 1988 and 1997, the natural increase has slowed significantly during this time period. The difference between the number of births and deaths in 1997 is half of what it was in 1988. The number of births has dropped 17.2% while the number of deaths have increased by 9.5%.

According to the 1996 Statistics Canada technical report *Age, Sex, Marital Status and Common-Law Status*, the percentage of common law unions among couples in New Brunswick increased dramatically between 1986 and 1996, rising from 5.92% to 12.53% of all unions . Comparatively, between 1991 and 1996, there was a 3.7% increase in all unions - with a 0.3% decrease in marriages, but a 43.4% increase in common-law relationships.

In 1996, there were over 29,000 lone parent families in New Brunswick, representing 14.2% of all New Brunswick families. Over 80% of these families were headed by a female. In addition, women who already have children are more likely to form a common law union than marry. According to Statistics Canada, these shifts are partly due to a general decrease in religious practice and an increase in the dissolution of parents' marriages. The formation of common law unions is more popular within French-speaking communities than English-speaking communities. Although most common in Québec, French-speaking communities outside Québec also experience a higher incidence of common law union formation than their English-speaking counterparts.

In 1996, 32.9% of New Brunswick's population declared French as their mother tongue while 64.9% declared themselves primarily English speaking. Only 0.7% indicated that both French and English were used at home during their early years. One third of New Brunswickers was able to speak two languages and the proportion is increasing. In 1996, New Brunswick had 237,770 (32.2%) people with knowledge of both languages compared to 211,510 people in 1991, an increase of 12.4%.

People with French as their mother tongue are more likely to be bilingual. Bilingualism is most common in Kent (70%), Madawaska (60%) and Westmorland (50%) counties. Moncton is 45% bilingual, while 44% of people in the Acadian Peninsula are bilingual. Charlotte and Carleton counties had the smallest proportion of bilingual people - almost 8% of people from these regions can speak both official languages.

EDUCATION

Due to the decrease in youth population, school enrolment has gone down nearly 5% since 1992-93. Sixty-six percent are enrolled in core English curricula (including French immersion), while 33% are enrolled in core French curricula.

Based on 1996 Census data, 16.5% of New Brunswickers over 15 years of age do not have a Grade 9 education. Northern, as well as rural areas, are most likely to show a high concentration of people with low levels of education: 30% of people in Kent County and the Acadian Peninsula have less than a Grade 9 education. Queens County is the only southern region to mirror this trend. There is little difference in the proportion of people who decide to end their education after high school (~14.7%) between rural and urban areas, or north and south areas. Sunbury County has the highest proportion of high school graduates (19%) who do not pursue any further education.

"Northern, as well as rural areas, are most likely to show a high concentration of people with low levels of education: 30% of people in Kent County and the Acadian Peninsula have less than a grade 9 education."

The proportion of citizens who end their formal learning at the post-secondary certificate or diploma level declined to 20.6% in 1996, down 1.9% since 1991. Madawaska County and the Acadian Peninsula region fell below the provincial average. Roughly one in ten New Brunswickers has a university diploma (10.2%). Nearly all counties and regions fell below this provincial average which is almost entirely driven by the Fredericton (York County) population, where one in five people has a university degree. The cities of

Moncton and Saint John had percentages slightly above average, affecting Kings, Albert and Westmorland counties. In Queens and Kent counties, one in twenty people pursued their education to this level.

RURAL-URBAN MIGRATION

More than half of New Brunswickers live in rural areas. The most densely populated areas are the southeastern and northeastern parts of the province. Westmorland County, in large part due to the urban area of Moncton, hosts 16% of our population. Gloucester County in the northeast, which includes the Acadian Peninsula region, is home to 12% of New Brunswickers. Queens County is the least populated region - with only 1.7% of New Brunswickers.

"...New Brunswick has the third highest proportion of rural population in Canada (51.2%)."

Statistics Canada defines "rural" based on levels of population density and remoteness of populated regions from one another. According to 1996 Census, New Brunswick has the third highest proportion of rural population in Canada (51.2%) after the Northwest Territories (57.5%) and Prince Edward Island (55.8%). Slightly more than half of New Brunswick is rural, while only one fifth of Canadian population live in rural areas. Rural and small town population in New Brunswick has remained relatively stable since 1976. Between 1991 and 1996, 36% of New Brunswick's rural and small towns became smaller in population, while 64% grew in population.

Most of New Brunswick's major urban areas have grown. According to 1996 Census data, Fredericton (78,950 people) and Moncton (113,491 people) respectively saw a 5.7% and 5.6% growth in population since 1991. The population of Saint John decreased by 0.1% to 125,705 people in 1996, while there were 1.9% more people in the city of Edmundston in 1996 (22,624). Although our urban areas are growing, New Brunswick's rural territory is well-populated.

Many New Brunswickers living in rural areas travel into the urban areas to work every day. Statistics showing commuting distance to work for 1996 measures median distance traveled to work in each province (8.1 kilometers for New Brunswick). Our province ranks second highest to Nova Scotia (8.3 kilometers). Many working New Brunswickers travel more than twenty kilometers to get to work (20.5%) as compared to the national average of 17.7%.

YOUTH MIGRATION (BRAIN DRAIN)

"From 1991-92 to 1997-98, New Brunswick youth between the ages of 15 and 24 have consistently been leaving New Brunswick..."

From 1991-92 to 1997-98, New Brunswick youth between the ages of 15 and 24 have consistently been leaving New Brunswick for other provinces. According to net-interprovincial migration statistics, they are most likely to go to Alberta, British Columbia and sometimes Ontario. However, the latest 1997-98 figures indicate that these youths now stop in Alberta and no longer continue to British Columbia. The 1995-96 period saw the greatest incidence of youth migration out of New Brunswick. The issue of a brain drain from Canada has garnered significant attention over the last decades. The academic community is divided on both the nature and extent of the out-migration patterns.

ABORIGINAL PEOPLE

According to the 1996 Census*, 53% of the national Aboriginal population of 799,000 were under 25 years of age. Aboriginal youth are the largest growing segment of the Aboriginal population and the Canadian population as a whole. In 1996, the Census indicated there were 10,250 Aboriginals in New Brunswick, comprising 1.4% of our total population. Other studies have estimated the population at more than 17,000.

The age distribution of the Aboriginal population differs significantly from the age distribution of the total provincial population, with a much higher concentration of population in the younger age groups. In 1996, 33.4% of the Aboriginal population were children under 15 years of age, compared to 19.8% in the overall New Brunswick population. In New Brunswick, 52% of Aboriginals are younger than 25. Youth aged 15-24 represented 18.5% of the Aboriginal population, compared to only 14.5% of the general population. For the 25-44 age cohort, the representation is the same for both populations (32%). Those 45+ are underrepresented in the Aboriginal population when compared to New Brunswick statistics - over 16.1% of Aboriginals are aged 45 and over, compared to 33.6% of New Brunswickers.

"...Aboriginal youth are the largest growing segment of the Aboriginal population...In New Brunswick, 52% of Aboriginals are younger than 25."

According to the 1996 Census, the unemployment rate among all New Brunswick Aboriginals was 32% compared to 15.5% for the entire population. Aboriginal youth aged 15 to 24 had a 41.7% unemployment rate and those aged 25 to 44 had a 31.3% unemployment rate. These rates were significantly higher than those for those same age cohorts in the entire New Brunswick population (24.7% and 14.5% respectively).

PERSONS WITH DISABILITIES

Disabilities affect every Canadian in some way at some point in life. Disabilities cut across age, gender and socio-economic levels. While gaps in the data exist, some trends in the population with disabilities are nonetheless evident.

In New Brunswick over 128,000 (17.7%) people have disabilities (e.g. physical, mental, temporary vs. permanent), slightly higher than the national average (15.5%). Of this number, more than 6,000 (aged 15 and up) are in New Brunswick institutions. While the absolute numbers of male and female persons with disabilities is almost even, there are a larger number of older women with disabilities than men. Seven percent of N.B. children (under 15 years) have a disability, compared to 14% of adults aged 35 to 54 and 46% of those aged 65 and over. The type and severity of disabilities vary significantly (54% mild, 32% moderate and 14% severe). Aboriginal adults are particularly affected, with a 30% disability rate nationally; with those 15-34 triple the overall national rate.

"Seven percent of N.B. children (under 15 years) have a disability, compared to 14% of adults aged 35 to 54 and 46% of those aged 65 and over."

A disproportionate number of New Brunswickers with disabilities live below the poverty line. In New Brunswick, the average income for persons with disabilities is $13,905, compared to $20,710 in Canada. In 1990, roughly 6% of persons with disabilities had an

* Undercoverage in the 1996 Census is believed to be considerably higher among Aboriginal people than among other segments of the population. While the impact of the missing data tends to be small for national and most provincial level statistics, it can be significant for some smaller populations.

income over $35,000, while almost 71% had an income less than $15,000. Women and Aboriginal people are overly represented at the bottom end of the scale. Canada Pension Plan Disability benefits were paid to 12,500 New Brunswickers in 1998, at a cost of $108,953,200 (~ 4% of the Canadian total).

NATURAL ENVIRONMENT

There are numerous "environmental" issues affecting New Brunswick society. The following paragraphs speak to three of these concerns: changing weather patterns, air pollution and mercury contamination.

The loss of life and property in the 1996 Saguenay flood, 1997 Red River flood and the 1998 ice storm all warn about the growing susceptibility to these events. These catastrophic events threaten to occur more frequently in the future, as there are some indications that severe weather patterns are becoming more entrenched. Violent storms leading to ice and flood damage could increase the financial compensation demands from government for natural disasters, and pose major repair costs for utilities. Also, insurance premiums may force escalating business and living costs, notwithstanding "Act of God" clauses.

A workshop regarding the increasing occurrence of natural disasters was held at Mount Allison University in the Spring of 1999. According to Abraham Parkes of Environment Canada, "There has been a dramatic increase in economic loss related to natural disasters over the past decade...a climate change that impacts on the frequency or severity of extreme events is of major concern to Atlantic Canadians."

"...a climate change that impacts on the frequency or severity of extreme events is of major concern to Atlantic Canadians."

Smog is a mixture of pollutants with ground-level ozone being the main culprit. Unlike most pollutants, ground-level ozone is not emitted directly, but forms in the air when strong sunlight reacts with nitrogen oxides (NOx) and Volatile Organic Compounds (VOCs). Nitrogen oxides are mainly the result of burning fossil fuels in our vehicles, industries and power plants. Volatile Organic Compounds are produced by fuel combustion and by the evaporation of liquid fuels and solvents.

Southern New Brunswick sometimes experiences periods of poor air quality, primarily due to pollutants coming from far away. Major weather systems come to us from the west and up the Atlantic seaboard, bringing pollutants into our region from the more industrialized and densely populated areas of the United States and central Canada. This long-range transport effect is significant for ground-level ozone as well as for acid rain and fine particulate pollution.

Levels of mercury, one of the most poisonous substances, are rising in our environment. Over the past three years, in response to both international and regional concerns, Environment Canada Atlantic Region has lead a multi-disciplinary, interagency initiative to determine the sources, fate and effects of mercury in the environment of the Atlantic provinces. Interest in mercury as an environmental contaminant is high because of growing concerns about its potential impact on human and ecosystem health. The Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers adopted a Mercury Action Plan in June 1998 that included a commitment to reduce mercury emissions in the regions by 50% by 2003.

SOCIAL ISSUES

AGING SOCIETY

The aging population has considerable significance for all of the business lines of HRDC, and the provincial departments of HRDH and Labour, particularly given the focus on promoting the social and economic aspects of human development. Given that the aging of society will be a gradual process occurring over the next 10-20 years, planning implications will steadily increase in importance and immediacy. At this time, it is important is to put the aging of society into the appropriate context and begin the shifts necessary to maintain or improve our level of service to the public.

The Canadian population 65+ will increase far more rapidly than the rest of the population in the next few decades, with the largest part of the increase taking place in the period 2011 to 2031. By 2041, seniors will constitute a quarter of the Canadian population. While the percentage of older persons is increasing, the population is also becoming overall more healthy, with people living longer.

"The population of New Brunswick is aging rapidly, at a pace outstripping more economically prosperous parts of the country."

The population of New Brunswick is aging rapidly, at a pace outstripping more economically prosperous parts of the country. By 2002, the 45+ age group will represent 47% of the total New Brunswick population; by 2009, one in every three adults will be 55 years of age or older, with males' life expectancy increasing to 80 years of age and females' increasing to 90 years of age; and by 2016, it is projected that we will share with Nova Scotia the highest percentage of population over 65, at 18.5%.

There are significant economic, labour market and social issues that accompany the "aging" of our population. The following are some of the main issues surrounding our aging population: an older population will require greater pension expenditures and potentially greater health care costs; there will likely be lower costs for administering justice; retirement may mask some unemployment; there may be less demand for educators/caregivers of young people; senior volunteerism could be a bountiful form of social support; rapid aging in rural areas means greater demand for services; decrease in familial supports for older persons given lower birth rates and greater divorce rates; succession planning by employers; and a potential downward trend in the tax base. Also, if seniors partake of more leisure activities, there may be a boon to some service and tourism industries.

HEALTH CARE

The health care system remains a major concern of New Brunswick citizens. Efforts to rationalize the system in the early-to-mid 1990s were initiated partly in response to changes in the federal fiscal transfer system with the provinces, and partly as a modernisation of the system. The provincial rationalization strategies had three primary results: shifting more responsibility to newly created Regional Hospital Corporations; reducing the length of stay in hospitals through expanding home support services (including the creation of the Extra-Mural Hospital/Program and home care support services); and, encouraging a more holistic approach to health care through health promotion and disease prevention

initiatives.

The 1999 Health Services Review Report (which included a public opinion survey), confirmed what health professionals, clients, and other observers had expected - the New Brunswick medical care system has been stretched to the limit. Hospital budgetary deficits provide some indication that current funding levels are insufficient to sustain the level of health care that the people of New Brunswick have come to expect. Since there has not been a comprehensive evaluation of New Brunswick's health care system, there is only anecdotal evidence available to judge the quality of health care.

"...the per capita health costs for seniors 85 years of age and older is $477, compared to $277 for the general population."

One recurring issue within the health care system is recruitment and retention of physicians in rural areas and for some specialties. If this challenge persists, it could translate into chronic access problems in rural areas of the province. The provincial government's anticipated plan to address physician recruitment and opportunities to address service access issues through creative service delivery and health human resource arrangements (salary rather than fee-for -service remuneration) will address some of the challenges. The marketing efforts of American health care organizations and the higher salaries has made the United States attractive to Canadian health professionals, and the resulting emigration shows no signs of abating. However, the recent announcement to increase pay for salaried specialists in the province, to align wages with other Atlantic provinces, is seen as a positive move to maintain the province's supply of trained physicians.

Another pressure to the existing system is the increase in the workload of hospital-based nurses since the increased ambulatory and community care results in the more acute cases remaining in hospital. This is believed to have contributed to a noticeable increase in the number of nurses claiming long-term disability leave.

An aging population is another factor that may require more from the health system. Medicare fee-for-service data for 1995 reveal that the per capita health costs for seniors 85 years of age and older is $477, compared to $277 for the general population. A longer life expectancy may escalate this cost even more, though, clearly, the population is becoming healthier overall. Also, technological developments in the treatment of illnesses and alternative treatments such as pharmacare (i.e., prescription drug therapy) could potentially serve to somewhat mitigate the costs of acute care, assuming that hospital costs are reduced accordingly. It should be noted, however, that pharmacare is not an insured program and as such tends to increase the cost to individuals. As well, the public Prescription Drug Program (covering seniors, social assistance recipients and some individuals who require expensive drug therapy to treat chronic illnesses) is facing increasing pressures and cost increases due to the high cost of new drugs and the responsibility of comprehensive coverage.

DISABILITY ISSUES

"A disproportionate number of persons with disabilities live below the poverty line. The aging of the Canadian population may lead to increased levels of disability."

Disabilities continue to prevent some individuals from fully participating in all aspects of Canadian life. As disability traditionally increases with age, New Brunswick's aging population may result in increased numbers of disabled persons and increased demands for support services.

A disproportionate number of persons with disabilities live below the poverty line. In Canada, about one third of those aged 15 to 64 receive disability-related income, though half also have employment earnings. Women and Aboriginal people are concentrated at the bottom end of the income scale.

Employment remains the greatest challenge for working age persons with disabilities. Persons with disabilities have lower levels of employment for all age groups. Forty-four percent are not part of the work force, though more than half would be able to work if barriers were removed. According to the 1996 Census, women are far less likely to be employed than men (55.8% employed versus 40.7%). Increasing the level of education appears to improve chances of being employed.

Some income programs provide access to disability supports, while others do not. Many people stay on "passive" income in order to access these supports. Supports are also frequently not portable between life situations, e.g. school to work. Together these two factors may create a disincentive to work.

Disability policies and programs do not always act as a co-ordinated system and sometimes work at cross purposes, due partly to the large number of government and non-government organisations involved in service delivery.

"Increasing the level of education appears to improve chances of being employed."

Tackling the disability issue has been identified by First Ministers as a national priority, as part of the social policy renewal process. Federal, provincial and territorial governments have been working together to better address the needs of the disabled, and have produced *In Unison* (Oct 1998), a guide for future reform, that recognises the need for improved programming and co-ordination between governments. *In Unison* has a shared vision - "Full Citizenship" - with three interrelated areas of focus: disability supports; employment; and income. The federal government responded with a federal disability strategy, *Future Directions*, while the New Brunswick government released an action plan for persons with disabilities entitled, *Full Citizenship for All*. Both reports focused on a number of key issues including access, community partnerships, education, prevention, housing, financial support, training and employment, rehabilitation, and transportation. In light of the Labour Market Development Agreement (LMDA), a Fed/Prov task group has been formed to review design and delivery of programs and services including those for persons with disabilities.

YOUTH

The 1996 Census shows just over 168,000 youth (15-29) in New Brunswick, approximately 23% of the total population. While the percentage of youth is declining as our population ages, youth represent a significant portion of our communities - particularly since the prosperity of our future depends on the choices these youth will make as they age. Given the persistence of youth issues, such as chronically high unemployment, continued high levels of poverty, and the associated issues such as educational attainment, suicide and substance abuse, youth are a particularly important focus in New Brunswick.

Youth unemployment in New Brunswick remains consistently above the provincial and national unemployment averages, though youth employment fluctuates as the economy ebbs and flows. The less economically prosperous parts of the province present the worst situation for youth, with the Acadian Peninsula suffering the highest rates of unemployment. According to the 1996 Census, this stood at 36.6%. In areas where there is higher unemployment and employers can be more selective, youth may be passed over by employers because of their lack of work experience, or because they do not qualify for some wage-subsidised labour market development programs.

Unemployment among youth and a lack of job opportunities can accelerate the pace of migration. While youth are often seen as the building blocks to unlocking the future potential of an economy, some regions are seeing their young population leave in search of more favourable opportunities, or lifestyle choices, in the faster growing urban centres of the province and other parts of Canada and the United States. This is an especially significant issue for rural areas of the province which rely on a youthful population for attracting industry and developing indigenous industry.

"...youth belonging to a visible or ethnic minority, aboriginal youth, youth living in poverty, youth with low educational attainment and those living in rural areas, and female youth, all face additional barriers to their quality of life."

The quality of life for youth is adversely affected by social barriers, in addition to their weaker position within the labour market. Youth belonging to a visible or ethnic minority, aboriginal youth, youth living in poverty, youth with low educational attainment and those living in rural areas, and female youth, all face additional barriers. In some cases (e.g. aboriginal youth) youth experience some of the most severe social and economic hardships in Canada. It is clear that these barriers do not exist independently of each other, but rather intermingle, complicating the development and delivery of effective programs and services. There is a perception that the existing programs and services are at times relatively independently administered, addressing the barriers individually.

Government services have tended to shift towards providing information and assistance, rather than "caretaking". Decreases in educational assistance and rising tuition costs for all types of training and levels of education, however, has meant that it has become increasingly difficult for youth to attain some of the skills and abilities necessary to meet this goal of self-reliance. Upon graduation, there remains the rising student debt load - which has doubled since 1990 and averages $17,000 per student. The situation of graduates is made more difficult by high youth unemployment and increasing under-employment.

The provincial and federal governments continue to be consistent in their commitment to youth. It is clear that at both the federal and provincial levels, in both the government and bureaucracy, there is commitment to investigate and treat youth as a distinct and important issue. With other related issues on the political agenda, such as homelessness, youth issues will continue to be at the forefront.

CHILDREN

While Canada's level of child poverty (measured by after tax income) is less than that of the United States and Australia, it is greater than that of the United Kingdom, Germany, France, The Netherlands and Sweden. The incidence of child poverty in New Brunswick reached its peak in 1983 with 27.3% of children living below Statistics Canada's Low Income Cut-Offs (LICO), declining fairly steadily to reach a low of 15.9% in 1992. It has since increased to 20.1% (1997). The incidence of child poverty in New Brunswick ranks fifth among the ten provinces, with Newfoundland (22.8%), Nova Scotia (22.4%), Manitoba (22.1%) and Québec (20.7%) all having a higher incidence of child poverty. The rate of child poverty with single parents has consistently remained higher (by a wide margin) than that of two parent families, with the rate in 1997 at 60.7%. New Brunswick families lead by single mothers are less well off than similar families in three other provinces, British Columbia, Alberta and Quebec.

"Forty percent of people being served by Canada's food banks are children under the age of 18...More than 25% of Canada's homeless are children."

Forty percent of people being served by Canada's food banks are children under the age of 18, ranging by province from a low of 29% to a high of 66%. More than 25% of Canada's homeless are children. Compared to non-poor teens, almost twice as many poor teens aged 16 and 17 drop out before they complete high school. An estimated 8% of poor teens drop out of school each year; for non-poor youth, the rate is 5%. In addition, children in poorer

families consistently have less access to medical and dental services.

Quality, affordable and accessible daycare remains a significant barrier to employment among parents of young children, particularly as women largely remain the primary caregivers, regardless of family structure. In addition, the shifts in the nature of work - towards non-traditional hours of work - means demands for flexible childcare will likely follow. Quality childcare also provides better early childhood education opportunities to ensure that all children get off to a good start. It is estimated that nationally, regulated child care spaces are available for only 8.4% of children who need them. In New Brunswick, according to the National Council of Welfare, the number of children estimated to need care is 14,972; while only 7,838 full-day and part-day child care places exist. In addition, the average monthly fees rose to $373 in 1995, an increase of 40% since 1989.

"All levels of government... have renewed their focus and commitment on children."

The link between strong early childhood programming that involves and supports the parents and the reduction of many of the emotional and pedagogical risks to children are well established. Children in quality childcare settings consistently exhibit strong social skills and generally have higher school entrance abilities than those in other situations. Daycare also serves as one of the most effective ways of socialising children. Some observers note that "training" for new parents is one of the best avenues for ensuring children have the best opportunity to flourish.

On 19 Feb 1997, Federal/Provincial/Territorial (F/P/T) Ministers responsible for Social Services agreed to begin work on design details for the federally announced money committed to the National Child Benefit. This initiative marked a renewed investment in reducing child poverty, promoting workforce attachment and reducing government overlap and duplication. The first phase of the National Child Benefit was implemented in July 1998, and benefit levels were increased in July 1999. The total federal funding commitment is $1.7B annually. Provinces, Territories and First Nations have invested an estimated $305M under the NCB in programs and services to the end of 1998/99. On 14 May 1999, Ministers of Social Services released the ***National Child Benefit Progress Report: 1999***, indicating that some progress has been made toward reducing overlap and duplication by harmonizing program objectives and benefits, and simplifying program administration.

This push on children's issues eventually lead to the 7 May 1999 F/P/T Council on Social Policy launch of a public dialogue on the National Children's Agenda (NCA) and the release of two discussion papers: ***Developing A Shared Vision***, and ***Measuring Child Well-being and Monitoring Progress***. Five "roundtable" meetings and focus groups have been held, with a separate process for Aboriginal people, managed by the five national Aboriginal organizations. Outcomes from the dialogue process and recommendations on next steps will provide the F/P/T Council with further information on how to proceed. Premiers have reaffirmed their commitment to "fast track" the NCA, and encouraged the Council to complete the discussion document and develop options to engage the public in developing a shared vision for enhancing the well-being of Canada's children. Premiers also affirmed the importance of determining best practices, and monitoring results.

All levels of government have renewed their focus and commitment on children. The recent federal Speech from the Throne was the first such speech to give prominence to children's issues. The Provincial government has also pledged to work on children's issues, and has implemented some recent program improvements.

HOMELESSNESS

Homelessness has become a significant issue in the national arena. Federal Minister of Labour, Claudette Bradshaw, has been studying homelessness for the federal cabinet, and has visited cities in every province and territory to discuss the issue.

"...the New Brunswick situation is less severe in terms of numbers ...the personal situation of the homeless is no less severe than in any other jurisdiction."

While numbers of homeless people in highly populated urban centres such as Toronto, Vancouver and Montréal, are consistently large, the New Brunswick situation is less severe in terms of numbers. At the same time, the personal situation of the homeless is no less severe than in any other jurisdiction. Indeed, the lower levels of services for homeless and street persons in smaller urban areas may be as bad as in larger urban areas in other parts of Canada. There is currently no existing data that would adequately measure the extent of the problem in New Brunswick; further research is essential before we can understand the full scope of this issue.

Two things, however, are fairly clear at this stage. First, shelters in Saint John and Fredericton, and other organisations offering temporary care and shelter for people in need, are all reporting steadily increasing demands. It appears to these practitioners that the situation is becoming more severe. Second, there is not enough adequate low-cost housing in the major urban centres of New Brunswick to deal with the demand that exists. For example, the HRDH waiting list for social housing in Saint John in July had 892 requests (of these, 251 from single parents) and only 19 unoccupied housing units. The primary instigators of homelessness - leaving abusive relationships, teens leaving home, too little or no income, health problems – persist.

"...there is not enough low-cost adequate housing in the major urban centres of New Brunswick to deal with the demand that exists."

GENDER DISPARITIES

Slight improvements in some areas of gender disparities, and the spread of public and private education on the issue, have lead many observers, particularly in government, to state that gender disparities are becoming narrowed, and the situation will only improve. A growth in female labour force participation, small gains in closing the wage gap with men, increased female participation in "non-traditional" career areas, and a decrease in reported violence against women, mask persistent structural and social inequities.

"A growth in female labour force participation, small gains in closing the wage gap with men, increased female participation in "non-traditional" career areas, and a decrease in reported violence against women, mask persistent structural and social inequities."

Wages for men continue to outstrip those for women. According to the 1996 Census, Canadian men employed full-time earned on average almost $43,000 compared to only $30,000 for women: in New Brunswick, the averages were $37,800 and $25,000 respectively. In 1994, women with University degrees earned less than $27,000 compared to over $45,000 for men. Women are also over-represented in part-time work, comprising three quarters of part-time workers. Part-time workers often also face the future with no company pensions or other company-assisted benefits.

Women are more likely to parent children alone: as of 1 July 1996, over 23,000 New Brunswick women, yet only 5,000 men, lead single parent homes. Single parents have lower income which affects their lives as well as the lives of their children. The supports and benefits system for lone parents focuses on strictly determining the needs of parents and benefit levels are well below the Statistics Canada Low Income Cut Offs (LICO).

The 1993 national Violence Against Women Survey showed that one half (51%) of all women 18 years of age and over had experienced at least one incident of physical or sexual violence since age 16. The survey also showed that of all violent incidents reported by

respondents few (14%) were reported to the police, and of those women who reported being victims of spousal violence in the survey, only one-quarter (26%) had reported an incident of violence to police.

"While government initiatives, mostly aimed at the education and legal systems are tangible and widespread, inequality and discrimination persists."

As noted in the Government of Canada's response to the United Nation's Special Rapporteur on Violence Against Women (http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/unviole.html), "violence against women is no longer perceived as an individual problem, but rather as a human rights issue, a crime, and a social and structural problem that is very much related to women's inequality in society. It is a complex problem, which is present in all segments of Canadian society, and has no racial, cultural or religious boundaries." This perception of the complex nature of violence is largely due to both government and not-for-profit sector education initiatives.

While government initiatives, mostly aimed at the education and legal systems are tangible and widespread, inequality and discrimination persists. This has a profound effect on the overall economic and social wellness of New Brunswick society. Discrimination on the basis of sex and sexual harassment continues to be the largest sources of formal complaints to the New Brunswick Human Rights Commission. Out of 189 formal complaints filed between 1 April 1996 and 31 March 1997, 35 complaints were discrimination based on sex and 32 complaints were based on sexual harassment. The economic significance of violence against women is also great, with estimations that the economic cost of violence against women amounts to over $4 billion per year, including social services/education, criminal justice, labour/employment and health/medical costs.

"Childcare, health care, educational opportunities, indeed most issues women face, are exacerbated when women live in a rural setting."

Childcare, health care, educational opportunities, indeed many of the issues women face, are exacerbated when women live in a rural setting. The distances involved, and the concentration of services in more densely populated areas, mean women living in rural settings face an additional impediment to these services and opportunities.

EDUCATION

"A small and geographically dispersed population, and a limited tax base, makes supporting a strong educational system difficult, particularly where infrastructure is concerned."

Education, whether of pre-school or school-age children, or of those re-entering the system later in life, plays a critical role in securing the social and economic fabric of New Brunswick. A small and geographically dispersed population, and a limited tax base, makes supporting a strong educational system difficult, particularly where infrastructure is concerned. In addition, parents, business and government sometimes have divergent expectations of the educational system and exert pressures in two general directions: to create a caring, nurturing environment where our children can develop their full potential; and, to create an environment where they can be prepared for the world of work.

The 5-20 year old population is expected to decrease from over 128,000 currently to 115,000 by 2004 and 100,000 by 2011. This change coincides with an increase in older people. As the population shifts occur, there may be both an increased demand for post-secondary educational opportunities and less pressure on the public school system.

Recently, the New Brunswick government instituted a "healthy minds" nutritional pilot program to provide breakfast for over 2,000 children from Kindergarten to Grade 5, and secured the positions of 100 teaching assistants.

At the same time as governments push for their citizens to skill up for the knowledge-based economy, there has been a very strong push recently to get New Brunswickers interested in "skilled" occupations or trades, traditionally viewed as being less attractive prospects.

New Brunswick Community College (NBCC) graduates are obtaining jobs in record numbers (81% of graduates were employed) and the vast majority of those are finding work in this province in their chosen field (88%) - according to a June 1999 survey of 1998 NBCC graduates. Federal initiatives have showcased the comparative salary benefits and the significant place of these occupations in society. In this vein, Canada hosted the 35th Annual World Skills Competition in Montréal in November 1999. At the same time, there are concerns that some of the graduates of trade schools do not meet the needs of the industries they serve. For example, some observers in the trucking industry have raised concerns that courses offered by truck driving schools in the Province have not adequately prepared drivers for the job.

"...many graduates will have accumulated significant debts by graduation."

Although the federal Millennium Scholarships, as well as the provincial Skills Loans and Grants (to for EI clients) and Student Loan programs, have increased the amount of money available for post-secondary students, many graduates will have accumulated significant debts by graduation. Part-timers, though, may face difficulties in even securing student loans, though the Millenium scholarships are intended for part-time as well as full-time students Access to funding for education may affect the ability of those in the workforce to enhance their skills. On the other hand, due to the resource-based nature of much of the New Brunswick economy, many university graduates seek work outside the Province. Some of these graduates, however, remain in school and temporarily support themselves through loans, grants, scholarships and part-time work.

ABORIGINAL COMMUNITIES

Aboriginal people and communities face some of the most severe hardships of all New Brunswick citizens. Aboriginal people in New Brunswick continue to be among the poorest citizens of the province, and endure a low standard of living, compared to the rest of the province. Aboriginal people in New Brunswick also remain under-represented in positions of power outside of the First Nation's communities.

"Aboriginal people in New Brunswick continue to be among the poorest citizens of the province, and endure a low standard of living, compared to the rest of the province ."

The relatively recent Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, and the provincial Nicholas-LaForest Task Force Report, engendered new enthusiasm and hope that there would be a concerted effort to address the situation of native peoples in New Brunswick. Government responses to on-going Aboriginal issues, including the recent Supreme Court decision in the Marshall case, will have a direct impact on the situation. The Marshall decision, concerning native fishing rights, has raised related questions about other Aboriginal treaty rights, and raised the profile of the economic plight of Aboriginal people in New Brunswick. This court case also highlighted the tensions that continue to exist surrounding Aboriginal people in New Brunswick society. The outcome of this issue is highly unclear as of yet, but may affect any and all government interaction, including the human resource services and programs offered to Aboriginal people.

The increase in autonomy which derives from the newly signed Aboriginal Human Resource Development Agreements with a number of First Nations has been generally well-received by the First Nations. Evaluations of the success of these AHRDAs, to be carried out in collaboration with the Aboriginal communities, may help determine how government might proceed in the future.

"The Aboriginal population is considerably younger, than the general population, and is growing rapidly."

The Aboriginal population is considerably younger than the general population, and is growing rapidly. With a high dropout rate from school, drug addiction, violence and limited economic development opportunities, Aboriginal youth face severe limitations on their life choices. Federal support is provided to community-based services to help in the prevention, intervention and treatment of violence against women, and for research, evaluation and professional training that increase recognition of abuse and explore healing models.

Some of the other issues which Aboriginal communities face include:

1. Managing their natural resources
2. High levels of unemployment and low level of skills
3. Poor quality housing
4. Move to self-determination
5. General relations with government.

VOLUNTEERISM

The voluntary sector is driven primarily by community needs, concerns and initiative. As a result, the sector often has the ability to mobilize individuals and communities in ways not available to others. Governments' have recognised the volunteer sector's pivotal role in social stability and are committed to further strengthening the volunteer sector.

"The voluntary sector is driven primarily by community needs, concerns and initiative....As a result, the sector often has the ability to mobilize individuals and communities in ways not available to others."

Government and the volunteer sector are closely intertwined on a number of levels. They share the same broad desire to increase the well-being and cohesion of society; the policies and regulations of government impact on volunteer activities; and the service delivery networks of both the government and volunteer sector affect many of the same people. The relationship between government and the sector is becoming closer given that Canadian society seems to be moving towards governance "through" the community.

The following is a statistical description of New Brunswick's volunteer sector. In 1997, one third, over 200,000 New Brunswickers, undertook volunteer activity. This accounted for an estimated 34,121 volunteer hours. People in New Brunswick, on average, have a higher incidence (34%) of volunteering (and a larger number of hours per volunteer) than the national average (31%). Young people (15 to 34) participate less in volunteer work, and for fewer hours, than older people (age 35+). Participation declines with age, though the number of hours volunteered usually rises. The New Brunswick 65+ age group is much more active (30%) than the national average (23%).

People who are married or in common law relationships tend to volunteer more than do single, widowed, separated or divorced people. Participation rates for both New Brunswick and Canada rise with education. In some cases, those with higher education have a higher incidence of participation but give fewer hours. In general, people who are employed have a higher incidence of participation and provide more volunteer hours than do unemployed people. People not in the labour force (i.e. people who are retired or not looking for work) have a lower participation rate but, on average, they each volunteer more hours.

Though volunteer activities are diverse, there were some evident trends in activity. Among the activities reported by volunteers, the following were most prominently mentioned: organizing or supervising events (51%); canvassing, campaigning, fundraising (44%); sitting as a board member (38%); office work (28%); providing information (27%);

teaching/coaching (26%); providing care or support (23%); participating in a self-help group (22%); maintenance/repair (19%); and, collecting/servicing/delivering food (15%). Volunteers reported the following reasons for volunteering: believe in the cause supported by the organization (96%); to use skills and experience (78%); have been personally affected by the cause of the organization (63%); to explore one's own strength (54%); to fulfill religious obligations or beliefs (29%); friends volunteer (24%); and, to improve job skills (22%). The respective percentages of volunteers support the following type of organizations: social service organization (21%); other recreation and social clubs (16%); religious organizations (14%); health (13%); and sports organizations (11%).

Since 1987, there has been a decrease in the incidence of volunteering for both "youth and education" and "employment and economic" organizations. Over the same time, Volunteers have substantially increased their participation with Environmental and Wild Life, Multi-Domain[1], Arts and Culture, and Health organizations. Between 1987 and 1997, only two categories of organizations -- "Education and Youth Development" and "Employment and Economic Interests" -- saw a decline in the incidence of participation

POVERTY

"Although it is commonly thought that New Brunswick is one of the poorest provinces in Canada next to Newfoundland, our province ranks in the middle of the ten Canadian provinces when measuring the incidence of low income."

Poverty undermines the social, economic and political fabric of a society.* Poverty, especially for children, dictates in large part an individual's chances throughout life. Although it is commonly thought that New Brunswick is one of the poorest provinces in Canada next to Newfoundland, our province ranks in the middle of the ten Canadian provinces when measuring the incidence of low income. In New Brunswick, between 1983 and 1997, the incidence of low income has decreased by 6.8% among the entire population. Since the major peak in 1983, 1987 and 1995 also saw increases in the proportion of low income persons. In 1995 17.6% of people were considered low income, dropping to 16.8% in 1997 (national rate was 17.5%). New Brunswick ranks in the middle, with the 6th lowest poverty rate for all persons (0 to 90+) in Canada. If one belongs to certain demographic groups, such as lone-parent families, the disabled, recent immigrants, and Aboriginal peoples, there is far greater chance that poverty is, or will become, a significant issue. These societal groups face higher poverty concentrations and sustained poverty rates. The current labour market, while showing signs of growing stronger, continues to favour those outside of these societal groups.

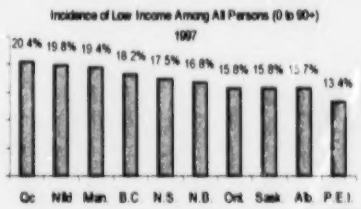

The poverty gap is increasing in New Brunswick because the rich are getting richer, though the poor are becoming slightly less poor than they were in 1990. Those households which

[1] Multi-domain organizations provide a wide range of services spanning many different kinds of goals and functions. Included in this category are Service Clubs (i.e., Kiwanis, Lions and Elks) and other multi-service organizations such as the Red Cross, the Salvation Army and the YM/YWCA.

* The poverty lines most commonly used in Canada are Statistics Canada's Low Income Cut Offs (LICOs). LICOs are a relative measure of poverty based on the proportion of income a family spends on food, shelter and clothing.. Low Income Measures (LIM), Low Income Cut-offs After Tax (LICO-IAT) and Low Income Measures After Tax (LIM-IAT) are alternatives to the traditional Low Income Cut-offs (LICOs) for measuring the size, incidence and composition of the low income population. Statistics Canada has regularly and consistently emphasized that these LICOs are quite different from measures of poverty and that this Agency does not endorse their use as such. Nevertheless, in the absence of an accepted definition of poverty, these cut-offs have been used by many analysts to study the characteristics of families in Canada who are relatively worse off.

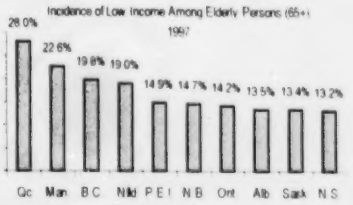

subsist on under $10,000 per year have decreased by 11.9% between 1990 and 1996. They have moved into the next income bracket as the number of households making between $10,000 and $19,000 have increased by 13.9%. Of the 271,155 households in New Brunswick, those that make over $70,000 per year have increased by 33.1%. The poorest 26.7% of the province earn 8.0% of the total income of all households in New Brunswick: the richest 14.2% of the province earn 33.1%.

Between 1996 and 1997, the number of women in low income situations decreased, while the number of men increased. New Brunswick women always have a higher incidence of low income than men. The average income of a working woman in 1996: $25,461 (full time) and $9,363 (part time). The average income of a working man in 1996: $37,811 (full time) and $15,485 (part time). Women make approximately 35% less than men.

The incidence of low income among elderly persons in New Brunswick decreased to 14.7% in 1997 since its peak in 1983 at 38.2%. The national rate decreased to 18.7% compared to 34% in 1980, with men (11.7%) less likely to be poor than women (24.0%). New Brunswick has the 6th lowest incidence of low income among elderly Canadian citizens.

The incidence of poverty among Canadian and New Brunswick children is on the rise. In 1980, 15.8% of children in Canada under the age of 18 were poor, while in 1997, 19.8% lived under the poverty line. New Brunswick had a slightly higher rate at 20.1%. The incidence of low income among Canadian children of single mothers has remained relatively high in

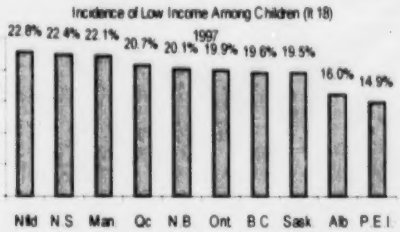

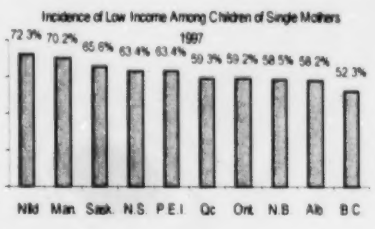

the last 17 years, peaking nationally at 83.3% in 1983. Almost 60% of all Canadian children of single mothers (58.5% in New Brunswick) live under the poverty line. Nationally, a child in a two parent family is 14.4% likely to be poor, while only 13.4% in New Brunswick.

According to the National Council on Welfare, an increasing portion of income for low-income families came from government transfers in the 1990s, not from market conditions. As a result, as the fiscal belt is tightened, and, as the population ages, the poverty situation may increase.

"...self-employment comprised 16.1% of total employment in 1998, compared to 11.9% in 1989... [many are] self-employed because they could not find other paid employment."

CHANGES IN THE NATURE OF WORK

Labour market statistics in New Brunswick show that the nature of work is changing in many ways. From 1989 to 1998, jobs in the service sector grew by 12%, compared to 2.5% in the goods-producing sector. Service sector employment now represents almost three quarters (74.3%) of all employment in New Brunswick. On a national basis, studies show that employment growth is strongest in knowledge-based occupations, and N.B. data tend to support this trend as more jobs are requiring higher education. From 1991 to 1998, the employment growth rate for jobs requiring a university degree was 15.1%, compared to a

rate of 9.2% for general employment. Furthermore, these high skilled jobs represented over one third (34.7%) of all new jobs over the period. According to the Canadian Occupational Projection System 1999 Macroeconomic Scenario, this trend is expected to continue over the next five years as jobs requiring university training are expected to represent 37.6% of all new job openings, compared to only 9.7% for jobs requiring less than grade 12.

Traditionally, training has been viewed as occupationally-specific, preparing people to work at one occupation and perform a defined set of tasks. The labour market of today requires a much more flexible work force. People must be able to apply their skills to a variety of work situations and must be prepared to retrain and upgrade their skills throughout their work life. Students and instructors must not only concentrate on the specific technical skills required for a certain occupation, they must also be alert to the potential to adapt those skills to other occupations and to other tasks.

"...in 1998, 6.3% of those employed in N.B. were considered underemployed, compared to 5.5% nationally.""

While technical skills are the basic and essential elements of a curriculum, employers are highlighting the equal importance of what are commonly referred to as "soft skills". This includes skills described by the Conference Board of Canada as "Employability Skills"- teamwork, personal management, motivation and thinking skills - that are deemed to be essential for our workers.

Self-employment has accounted for a substantial portion of job growth in N.B. in the 1990s. In fact, self-employment comprised 16.1% of total employment in 1998, compared to 11.9% in 1989, a growth rate of 35.6% over the ten year period. In a 1995 survey by Statistics Canada (the latest date available for this information), the most frequently reported reason for being self-employed was the desire for independence. However, almost a fifth of the respondents (18%) said that they were self-employed because they could not find other paid employment. Although statistics are not readily available, it is likely that many of these self-employed jobs emerged in the knowledge-based sector where start-up costs are minimal compared to more capital intensive manufacturing industries. Self-employment, at least to some extent, has likely been facilitated by the information highway which has enabled people, previously constrained by traditional business hours of work, to enter the workforce by enabling them to work more flexible hours from home. There are implications brought on by the emergence of more non-traditional hours of work. For example, as many call centres operate on a 24 hour basis, it may create demand for non-traditional hours of service for support services such as child care.

"The wage rate for non-permanent work in 1995 was found to be 30% less than in permanent work."

There are also anecdotal reports that work arrangements are changing in traditional industries (forestry, for example) as employees separate from their employer only to later become subcontractors to the same operator. This arrangement reduces a number of expenses for the employer and encourages a closer relationship between payroll and productivity, but there may be future problems concerning retirement and other employee benefits. Self-employment also creates more opportunity for "underground" economic activity as payments become more difficult to track.

"...seasonal work accounted for only 29% of the non-permanent jobs in N.B. in 1995 which indicates that non-permanent work was more widespread."

Although there are some national studies that claim that part time work has displaced more stable work, the data in New Brunswick cannot support this claim. Although absolute numbers have grown, the percentage of employees working part-time remained steady at 16% from 1989 to 1998, growing at roughly the same pace as full time employment.

One form of underemployment, known as "visible underemployment", occurs when part-time workers are willing and capable of working more than 30 hours but cannot find the extra work. Under this definition, in 1998, 6.3% of those employed in N.B. were considered underemployed, compared to 5.5% nationally. Nationally, underemployment was highest

in accommodation and food services (11.5%) and management, administration and other support (10.1%).

A non-permanent job ends on a predetermined date or as soon as a specified project is complete. Fully 22% of jobs in N.B. in 1995 were non-permanent, higher than the national figure of 12%, according to the Survey of Work Arrangements, a supplementary survey conducted with the Labour Force Survey. One might be tempted to attribute non-permanent work to seasonal industries; however, seasonal work accounted for only 29% of the non-permanent jobs in N.B. in 1995 which indicates that non-permanent work was more widespread.

There were noticeable differences in wage rates between permanent and non-permanent employment. The wage rate for non-permanent work in 1995 was found to be 30% less than in permanent work. However, this difference may be less striking when one considers that the most of non permanent work is in the accommodation, food and beverage sector where gratuities may significantly supplement wage rates. Another noticeable difference was that 72% of non permanent jobs did not provide employer-sponsored benefits, compared to only 16% of permanent jobs that offered no benefits.

"...6.3% of those employed in N.B. are considered underemployed, compared to 5.5% nationally...Fully 22% of jobs in N.B. in 1995 were non-permanent, higher than the national figure of 12%."

A change in the labour force participation rate is often considered as indicative of labour market conditions as the level or rate of unemployment. Although N.B. lags behind Canada in the labour force participation rate (60.9% versus 65.1%), only about 1% of individuals (>15 years) not in the labour force reported being discouraged by dim employment prospects and, consequently, withdrew from actively searching for work in 1998. As there are over 200,000 individuals in N.B. not in the labour force, however, even 1% represents a significant number. A further 4.5% of those not in the labour force were waiting to be recalled to work, compared to 1.4% nationally, an indication of the importance of seasonal work in New Brunswick.

Another noticeable change has been the 15% rise in average job tenure in New Brunswick, from 82.8 months in 1989 to 95.5 months in 1998. Union coverage in New Brunswick, on the other hand, has dropped from almost a third (32.1%) of the labour force in 1983 to 22.1% in 1998. As four sectors (health and social services, government, manufacturing and educational services) comprise close to three quarters of union membership in the province, downsizing in health services and government services is likely a major reason for this decline in union coverage.

The nature of work is likely to continue to change. According to Peter Drucker, a well respected management strategist, knowledge workers, unlike manual workers, own their means of production and are mobile. Thus, these workers have some control over setting their own working conditions. Drucker claims that this will mean that workers will become viewed more as "associates" rather than "subordinates."

ECONOMIC ISSUES

ECONOMIC CLIMATE

The Bank of Montreal expects the world economic growth rate to average 2.5% in 1999 and 2.9% in 2000. North American economies are expected to outperform as are Asia Pacific economies as a group. Western European economies are expected to fall in line with the world averages. Latin American economies are forecast to lose some ground this year before rebounding in 2000.

From the release of GDP figures in November 1999, strong business investment, consumer spending, and steady export shipments propelled the Canadian economy to its twelfth consecutive quarter of economic growth, putting it on track for an annualized growth rate in the mid 3% range to end the millennium. Over the same period of time, economic growth in the N.B. economy has been less consistent, but the province is starting to generate some impressive numbers with economic growth on pace to surpass 3% this year, up from 1.7% in 1998. In fact, the rate of employment growth for the province has been one of the strongest in Canada over the past year. More impressive, this has been complemented by a rising labour force participation rate (60.9 in 1998 compared to 59.0 in 1997).

"Strong non - residential construction has been the impetus for growth in N.B., complemented by healthy consumer spending and spillover demand for exports....[however] the aggregate numbers mask difficulties for some sectors and regions."

Strong non-residential construction has been the impetus for growth in N.B., complemented by healthy consumer spending and spillover demand for exports from the surging American economy, stable European markets, and rebounding Asian economies. Forecasters are predicting a mild slowdown in the U.S. next year, and this is expected to spillover to the Canadian economy, curtailing Canadian economic growth to a more moderate pace for 2000. In N.B., as many construction projects peak in 1999, the pace of economic growth here, too, will likely moderate in 2000.

Although growth in general has been positive, the aggregate numbers mask difficulties for some sectors and regions. For the most part, sector concentration can be mapped to regions and, consequently, growth disparities among sectors translate into regional disparities. These disparities, in turn, give rise to some region-specific sets of issues to go along with common issues affecting the province as a whole. For the urban centres of Saint John, Moncton and Fredericton, some of the issues are markedly different from the challenges facing the Acadian Peninsula where high unemployment and low personal incomes reflect the region's narrow economic base. In perspective, while the urban centres are trying to sustain the rapid pace of economic progress, other regions are struggling to develop strategies to diversify their economies and create economic growth. It is not surprising, therefore, that some issues are confined to specific geographic localities, and not common to the entire province.

"...while the urban centres are trying to sustain the rapid pace of economic progress, other regions are struggling to develop strategies to diversify their economies and create economic growth."

UNITED STATES' ECONOMY

The Bank of Montreal's summer forecast predicts that the U.S. economy will grow at a pace of 4% in 1999 before slowing to 3% in 2000. Given that roughly three quarters of N.B.'s exports are destined for the U.S., the expanding U.S. economy coupled with a low Canadian-U.S. exchange rate has had a positive spillover effect on the provincial economy, especially in light of trade liberalization agreements. However, the surging U.S. economy could create some challenges for N.B.. Tightening of monetary policy in the U.S. could eventually force the same in Canada even though the business cycle here may not have peaked. Secondly, tight U.S. labour markets can accelerate the pace of migration as employment conditions in the U.S. become more favourable, i.e., upward pressure on wage rates. For the month of October 1999, the U.S. unemployment rate hit a 30-year low 4.1% and is expected to remain low in 2000 as well. Already considerable attention has been given to a potential shortage of workers in construction trades in the U.S..

"The overall unemployment trend in N.B. appears to be downward...Aside from regional differences, unemployment also varies across age cohorts, by sex, and education levels."

LABOUR MARKETS

The overall unemployment trend in N.B. appears to be downward, and is expected to average below 11% in 1999 and in 2000, down from 12.1% last year and 12.8% in 1997. N.B.'s labour market, however, is still segmented as high unemployment in the northeast (associated mainly with the decline of the fishery) is in contrast to lower unemployment rates in other regions of the Province (where labour markets are fairly tight). In fact, in some sectors, particularly the construction and knowledge-based sectors, there are anecdotal reports of labour shortages of available, qualified persons. If these shortages become significant, they could potentially constrain the competitiveness of these industries. That is, businesses may not be able to find human resources to satisfy new requirements and supply and demand forces may put upward pressure on wages rates of the existing labour force. However, the creation of an over supply in these occupations, through training initiatives, may lead to a glut should current demand weaken - training for immediate demands may produce graduates too late. On the other hand, training to accommodate the growing demand for occupations in the professional and business service industries may create imbalances, but the risk is partially mitigated by increased opportunities to export "knowledge".

"New Brunswick's labour market...is still segmented as high unemployment in the northeast (associated mainly with the decline of the fishery) is in contrast to lower unemployment rates in other regions of the Province."

Aside from regional differences, unemployment also varies across age cohorts, by sex, and education levels. The unemployment rate for youth, for example, is significantly higher than the average for the entire population (18.4% versus 12.1% in 1998), though it has been getting smaller over the last decade, and has wide differences across the province. In addition, women continue to be underrepresented in higher paying professional categories, yet more represented in part-time, and lower paying work.

MIGRATION

Although New Brunswick's population has become increasingly rural over the last twenty years, younger, work-ready people continue to leave rural areas in significant numbers (refer to earlier section on Rural-Urban Migration). Limited employment prospects in rural areas has traditionally lead to an out-migration to urban centres, particularly among mobile youth.

"Although New Brunswick's population has become increasingly rural over the last twenty years, younger, work-ready people continue to leave rural areas in significant numbers."

This out-migration leads to difficulties in developing and implementing economic development strategies for rural areas. It also increases the per unit cost of delivering government services and it erodes the value of assets such as homes and real estate that seniors may depend on to finance themselves through retirement. At the same time, however, the in-migration of older people and their subsequent spending and purchases of goods and services generates employment.

Out-migration may also be a problem for the recipient region as structural unemployment could arise as the skills available may not match the skills in demand - those arriving do not fit into the local labour market demands. Furthermore, rural workers who have been accustomed to well-paying, resource-related employment may confront lower paid jobs in some of the urban service sectors.

The out migration of skilled labour from the province has received considerable attention lately. Out-migration is abetted by aggressive external recruitment highlighting the economic opportunities in larger markets. Recruiters also play on the lower tax levels available and the fact that larger market areas also provide more opportunity for these individuals to work on varied and larger-scale projects. Given the demand for labour in some of the fast-growing sectors, it is important for the province to maintain its skilled labour force and protect against the out flow of skilled labour to other provinces and the United States. The out-migration of health care workers and university professionals has been particularly problematic. This weakens services provided to the public and the province does not reap the social benefits from its investment in higher education, especially at a time when the province is said to be in need of more health and education-related human resources. Out-migration also disrupts the labour market as businesses must cope with this increased personnel loss. Attracting and maintaining individuals who are deemed "creative" will be particularly important to the prosperity of N.B.'s knowledge sector.

"The out-migration of health care workers and university professionals has been particularly problematic."

INDUSTRIAL CLUSTERING

The government has targeted certain sectors for development, and this development strategy can be effective as "agglomeration economies " can occur when similar operations are clustered. That is, an area's infrastructure (e.g. community college programs, power generation, telecommunication networks) and the products of suppliers can be tailored to the specific needs of the industry.

"Too many similar type operations can lead to inefficient performance and constrain growth as well as making the local economy vulnerable to any down-turn in the industry."

A strategy of clustering, however, may lead to occupational shortages. Too many similar type operations can lead to inefficient performance and constrain growth as well as making the local economy vulnerable to any down-turn in the industry. In the Province's Northwest, for example, many employers in the clothing and textile industries are operating with excess capacity due to labour shortages and are forced to turn down contracts. The numerous call centres in Moncton and Saint John are further examples of a cluster of similar type operations vying for the same occupational skills. Although a relatively low unemployment rate in Saint John means more competition for labour in most industries, the higher unemployment rate in the Northwest combined with a high vacancy rate in the textile and clothing sectors suggest a possible trend toward structural problems in the labour market that is caused by a lack of economic diversity.

INFRASTRUCTURE

With the demise of some industrial sectors in the province, certain regions may face excess capacity in their infrastructure. For example, the infrastructure in the Chaleur region of the N.B. is geared toward mining and heavy industry. In contrast, sectors such as Information Technology (IT) are in need of further infrastructure development to facilitate growth. For example, same-day, return air travel to the eastern seaboard markets south-west of Boston could help marketing efforts in infiltrating external markets. At the same time, outside industries may find the province more attractive if they can make quick, one-day trips to and from their central headquarters. Also, the Fredericton-Moncton highway will reduce the time for business travel between the two urban centres and hence increase transportation productivity. The number of traffic accidents (which carries an economic cost in terms of lost potential) should also be expected to fall. New infrastructure developments such as the natural gas pipeline can further influence industrial expansion and development.

"With the demise of some industrial sectors in the Province, certain regions may face excess capacity in their infrastructure."

TOURISM - HERITAGE RESOURCES

Tourism is the third largest economic sector in New Brunswick and has one of the greatest potentials for growth. Tourism is dependent on a sound transportation and social infrastructure, but, is also greatly stimulated by the weak Canadian (and strong American) dollar. Tourism capacity is in some ways only limited by the creativity of the developers. Tourism is also an industry that can accommodate large investments, such as theme parks and festivals, or small cottage industries and bed and breakfasts.

Image is important in attracting tourists as is the general social conditions in the province. Tourists look to find nature, adventure or some form of heritage in their travels. Given the increase in disposable income of the aging population, there are likely to be increased opportunities in New Brunswick. Access (e.g. roads, ferries) is a key issue, as tourism will likely remain car-centred. In this way, the Fredericton to Moncton highway may divert tourist traffic from smaller tourist operations and centre activities in larger centres.

As new weather patterns emerge, however, the Province may be forced to develop alternative marketing strategies for some of its tourism industry. Less snowfall may mean that it will be more difficult to market winter recreation activities such as snowmobiling. However, if the warmer weather persists later into the year, there may exist opportunities to extend summer promotions into the fall and to develop new strategies based on themes such as the harvest season.

"Tourism is the third largest economic sector in New Brunswick and has one of the greatest potentials for growth... Image is important in attracting tourists as is the general social conditions in the province."

Labour strategies may need to be reconsidered as the pool of student labour may not be able to accommodate the tourism sector if tourism strategies are directed at activities taking place during the school year.

HEAVY INDUSTRY

Employment declines in the Saint John shipyard, Brunswick Mine in the Chaleur region and the scheduled closure of Heath Steel also in the Chaleur region could suggest that heavy industry in the province is declining as it is globally for many commodity producers. Given this possible trend, other heavy industries in the province will be looking to maintain market share through cost reduction and product enhancement. This is already evident when one looks at the expansion of the Irving Oil refinery, an expansion to facilitate the production of a higher-grade and more environmentally-friendly petroleum products.

RESOURCE INDUSTRIES

Mining

Remaining zinc reserves at Brunswick Mine are nearing exhaustion, with the remaining life of the mine expected to be less than ten years. Although increasing world prices make deeper reserves more feasible to extract, new recovery technology may be the only hope for extending the mine life. A downward trend in the number of exploration permits over the past few years further clouds the future for mining in New Brunswick. The value of exploration work dropped 26% from last year and is just half of what it was eight years ago. On a positive note, Noranda Inc recently announced new technology that will enable it to reprocess slag from its smelter into zinc, creating 60 new jobs.

"While the problems in the ground fish industry have been known for some time, lobster stocks could also be in decline as the most recent harvest showed a significant decline in landings for the Fundy region."

Forestry

The pulp and paper industry has been a traditional source of prosperity for the province, and it is not surprising that crown timber policy has favoured this industry. However, there is a significant disparity between N.B.'s share of the nation's cut timber and its share of value-added wood products. While N.B. supplies approximately 10% of the nations total wood fibre, it collects only about 4% of the national income generated from wood fibre. The Wood Products Group, an association for secondary wood industries in N.B., has stressed the current crown timber policy is biased in favour of the pulp and paper products industry, and this is a major impediment to encouraging further processing and manufacturing of the wood fibre. It emphasizes that there needs to be more cooperation between primary and value-added users to ensure an optimal allocation of wood fibre. Studies have shown that technological advancements have displaced a number of jobs in the forestry industry in other jurisdictions. Hence, continued job creation may well depend on further processing of raw wood fibre and the industry's ability to identify niche markets. According to the Wood Products Group, the secondary wood products sub-sector generates 4.7 times more jobs and six times more revenue per unit of wood harvested than does the primary sector.

Fishing

While the problems in the ground fish industry have been known for some time, lobster stocks could also be in decline as the most recent harvest showed a significant decline in landings for the Fundy region. Whether this decline is the start of a downwards trend or an aberration is undetermined (warmer temperature could be responsible for this year's poor

landings). Declining fishing stocks requires close monitoring as the lobster fishery represents almost half of the total value of the fishery in New Brunswick. The recent Supreme Court ruling on native fishing rights may alter the existing structure of the fishing industry, as well as other resource industries, once the issue is resolved.

Aquaculture

New Brunswick's aquaculture industry is an example of how biological research and development has led to a viable industry with considerable potential. In 1997, the revenue from salmon farming was $161 million, creating 800 jobs. The Province has been successful in developing and encouraging backward (providers of supplies) and forward (processing) linkages in this industry as well as encouraging local research and development. The United Nations project the supply of fish for food from the wild will level off at 60 million tonnes per annum, but the demand will be 115 million tonnes. Currently, of the 25 million tonnes of salmon produced world wide, approximately 25 thousand tonnes are produced in New Brunswick. The Province is experimenting with the cultivation of other fish species such as haddock. However, since this industry is still evolving, there needs to be close ongoing biological and ecological monitoring to guard against the spread of disease and to prevent adverse impacts upon the environment.

"The United Nations project the supply of fish for food from the wild will level off at 60 million tonnes per annum, but the demand will be 115 million tonnes."

Water

The international sale of bulk water has generated national attention. A plan that would have seen Newfoundland exporting 52 billion litres of water around the world has been blocked. However, sovereignty over this resource may still be at risk as Federal regulations regarding the management of water resources are expected to be challenged under NAFTA.

Oil and Natural Gas Development

The development of a natural gas pipeline will create new opportunities for some regions. Aside from a cheaper energy source to help compete against industries in other provinces and the U.S., natural gas is a cleaner burning energy source, a significant benefit for regions that have traditionally abstained from attracting high-polluting heavy industry.

Natural gas also means that consumers could be paying less for energy. It is unknown what the penetration rate will be for gas distribution, but the pace of natural gas conversion could be accelerated if any incentive programs are offered to encourage conversion.

"...there is a risk that new competition for labour [from the natural gas industry] could emerge and that these traditionally high-paying employers could compete against other N.B. industries for labour."

Oil and gas development projects off the coasts of Nova Scotia and Newfoundland are underway. The National Post reports that the boom is so real that ten years from now, these eastern provinces might produce more natural gas than Alberta. One indication of the trend is that the first gas from Sable Island should head into the pipeline bound for Boston by Spring 2000. Although the projects are off the coasts of Nova Scotia and Newfoundland, New Brunswickers will likely be participants in the labour force. Although not in the immediate future, there is a risk that new competition for labour could emerge and that these traditionally high-paying employers could compete against other N.B. industries for labour.

On the manufacturing side of the oil and gas sector, the Irving refinery will become one of the ten biggest in the world upon completion of the expansion. The spin-off activity and international recognition could mean considerable growth for associated businesses.

Agriculture

Drought-like weather conditions during the past few growing seasons have motivated concern over the future for some traditional agriculture crops. Although early indications are that the province's potato industry, its most valuable cash crop, will post a solid season, weather changes might become more of a concern in the future. Experiments with new crops such as blueberries and cranberries have shown potential and may provide a solution to the concern. Among other things, this could require establishing a new training to educate farm operators on new growing techniques.

Pressure is also mounting from the World Trade Organization against Canadian farm subsidies and supply management practices. This pressure could expose N.B.'s agriculture industry to cheaper imports from the U.S. as well as put agriculture exporters under pressure.

KNOWLEDGE-BASED INDUSTRIES

Many expect the knowledge-based industries to be the primary wealth generators of the future. The expectations for this sector are perhaps best reflected by observing the phenomenal growth of the NASDAQ equity index, the U.S. equity index for technology companies, which has approximately doubled over the past two years. The knowledge-based sector encompasses companies in a wide range of industries including geomatics, aquaculture, health care, food processing, biotechnology (health sciences, aquaculture, agriculture, forestry, and industrial and urban waste) and information technology (IT) services.

"N.B. has approximately 270 companies that are, at least to some extent, involved in information technology, ranging in size from one employee to 550 employees."

Perhaps the fastest growing knowledge-based industries are IT businesses. N.B. has approximately 270 companies that are, at least to some extent, involved in information technology, ranging in size from one employee to 550 employees. Growth in the industry has been robust and is being driven by product innovation and strategic positioning through alliances with other operators. Aliant Inc. is an example of four telecommunication carriers merging in an effort to protect market share in one traditional business line - telephone services - while positioning to become a stronger player in an emerging IT market. The demand for IT services has been so strong that it has created an opportunity for highly specialized training schools to offer private training to individuals wishing to pursue careers in the industry.

The health care system in NB is another example of a sector involved in the knowledge-based economy. For example, through telemedicine, health care practitioners can take full advantage of medical equipment that may not be located at the site where they are practicing. Technology has also facilitated an integrated client charting system, enabling multiple health care professionals to simultaneously view a clients chart.

"...some people close to the industry who stress that the industry's potential is constrained by a lack of venture capital."

Several creative ideas related to knowledge industries have originated from N.B. entrepreneurs, and these firms have been able to use these ideas to penetrate world markets. While there are success stories in the knowledge-based industries, there are some people close to the industry who stress that the industry's potential is constrained by a lack of venture capital. For some operations, an alliance with foreign capital has provided financial backing to expand. However, in many cases the ideas are purchased and taken outside the country for future development. To some extent, this is analogous to the brain drain, as the N.B. economy loses the economic benefits that the ideas could bring once fully developed.

According to a report released by the Senate on an economic development strategy for Atlantic Canada, international experience shows that a strong knowledge-based economy requires a group of institutions at different levels and stages of the innovation process, who interact to feed upon and spur each other's development. Firms require support from an infrastructure made up of universities and colleges, research institutes, financing institutions, incubators, business services and advanced communications/transportation systems.

INDUSTRY CONSOLIDATION

A wave of consolidation has been occurring across all continents and sectors, affecting every industry from utilities to resources. A merger of the three telecommunication carriers in the Maritime provinces into one company (Aliant Inc.) shows that N.B. is not exempt from this industrial strategy. The recent acquisitions of Fundy Communications by Toronto-based Shaw and the N.B.-based information technology firm MCM by CGI of Ontario are other examples. Further consolidation should not be ruled out, and this activity could lead to a transfer of management to more centralized locations in Canada and the U.S.. Consequently, industry-government relationships may become more challenging as firms become more influenced by overall strategic objectives set by headquarters in other parts of Canada or elsewhere. Furthermore, job losses should be expected as operations are streamlined.

"...this activity could lead to a transfer of management to more centralized locations in Canada and the U.S.."

Consolidation in the air transport industry could have implications for economic development in New Brunswick. In addition to making it more difficult for local businesses to grow, higher fares and fewer routes could seriously impede New Brunswick's ability to attract and maintain global operators.

"...of the more than 28,000 businesses in N.B., 96% have fewer than 50 employees and 65% have less than five."

FISCAL POLICY

Governments in almost all provinces have promised reductions in their personal income tax rates. Any widening of the current difference between New Brunswick and other jurisdictions may create an incentive for workers to maximize their after tax incomes by migrating to another province. New Brunswick has the second highest personal income tax rate in the country, second only to Newfoundland. The New Brunswick government has announced that recent tax cuts implemented by the previous government will be followed-up by a further 10% cut over the next four years. Should New Brunswick not follow tax cuts introduced in other provinces, the ability to attract and retain industry may be impeded. This will be especially difficult if labour markets in other provinces begin to tighten and inter-provincial recruitment of labour becomes more aggressive.

"Should New Brunswick not follow tax cuts introduced in other provinces, the ability to attract and retain industry may be impeded."

The importance of small and medium-size businesses to the province is evident when considering that of the more than 28,000 businesses in N.B., 96% have fewer than 50 employees and 65% have less than five. The provincial government has committed to lowering the small business corporate tax rate from 6% to 4.5% over the course of its mandate, which would represent the lowest rate in Atlantic Canada. A three year "tax holiday" for startup small and medium-size businesses may also be offered.

MINIMUM WAGE

The current government's commitment to increase the minimum wage should not have a substantial effect on economic prosperity. Some studies have shown that raising minimum wages raises the costs of doing business and costs jobs. In the current case, however, the labour market has effectively raised the minimum wage through higher levels of employment, where the going wages are higher than minimum wage. Any raising of the minimum wage is not considered as significant a business cost as payroll taxes as minimum wage only affects about 5% of the labour force.

CURRENCY EXCHANGE RATE

Policy makers concerned with labour market planning need to be aware that recent debates on Canada's floating exchange rate have illuminated a number of concerns. Advocates of a monetary union, most notably Thomas Courchene, argue that since the floating exchange rate is linked to commodity prices, it distorts efficient resource allocation in the domestic economy. Simply put, a falling exchange rate vis-à-vis the U.S. dollar buffers the resource sector from losses it would accrue from declining commodity prices. This inherently retards the flow of resources from the declining resource sector to other sectors such as the knowledge sector where resources would be more productive. Further, using McCallum's "lazy dollar" coinage, Canadian manufacturers receive a competitive advantage through the low currency exchange rate, and this can act as a disincentive to invest in leading technology, especially with the higher cost of importing capital equipment. Also, the low value of our currency makes make our assets prey to foreign suitors. During the first half of 1999, 89 Canadian companies, worth a total of $19.9 billion, were purchased by foreign capital. This represents a 10% increase in the number and a 45% increase in the value compared to the same period a year earlier. These arguments may seem premature, but policy makers need to be aware of any possible constraints that N.B. may face as it strives to become a competitor in an increasingly competitive global market place.

Y2K

Whether or not the Y2K fear is real, it will still have an effect on the economy. Growth in the first quarter of the millennium is expected to slow as it will take time to deplete the build-up of inventories that is expected to occur as consumers prepare for the worst, and this is likely to spill over into reduced demand for Canadian exports. Furthermore, consumers could cause liquidity problems for the economy should they withdraw their liquid assets in large numbers, though the Bank of Canada is prepared for this possibility.

"...consumers could cause liquidity problems for the economy should they withdraw their liquid assets in large numbers, though the Bank of Canada is prepared for this possibility."

EMPLOYER-GOVERNMENT RELATIONS

Through decentralization and integration of government services over the past few years, a closer relationship between industry and government appears to be developing. In the past, some businesses have reported, through consultation with provincial representatives, that government strategies have interfered with their operations. In particular, it has been reported that government assistance has enabled some firms to pay premium wages and attract workers away from self-sufficient competitors. These financially assisted firms often fail, but the disruption can have lasting repercussions, particularly the relationship between government and industry.

GOVERNANCE ISSUES

THRONE SPEECH

The October 12th Federal Throne Speech laid out the Federal Government's agenda for the last session of parliament before the new millennium. The speech focused on how the government would prepare the country for a prosperous 21st century. Among the themes expressed by the government were a clear focus on children, youth and skills development. This represents the first time children have had such strong focus in a throne speech and may well lead to significant investments human resource issues. The speech spoke about extending EI benefits for parental leave to one year from six months, a further investment in the Child Tax Benefit, tax relief for families and individuals, and increased youth work exchanges. The federal budget, due in February 2000, will indicate how these government directions will evolve into policy and operations. Some promises, such as setting up centres of expertise in health research, are already being implemented.

"...the first time children have had such strong focus in a throne speech and will likely lead to significant investments in time and resources to human resource issues."

SOCIAL UNION

The Social Union Framework Agreement (SUFA) - February 1999) - is an agreement between the Provinces, Territories and Federal government to renew co-operative efforts at bettering the lives of Canadians. The SUFA is not based in legislation, but rather is an enabling framework based on mutual betterment – a "social contract". The main areas garnering the SUFA's attention are health care, post-secondary education, social assistance and social services. A number of co-operative efforts have followed the SUFA signing, including *In Unison*, the joint strategy for disabled persons and the National Children's Agenda. In New Brunswick, the work of the Special Cabinet Committee on Social Policy Renewal has resulted in a report that reveals strong convergence in the general Canadian views and those of New Brunswickers.

"...political union is less important to Canadians and New Brunswickers than health care, education, child poverty and economic prosperity."

Although Québec did not sign the SUFA, they nonetheless agreed with its intent and principles. The longstanding issue of the status of the Confederation provides less instability to the delivery of services and programs in New Brunswick than the coverage in the media might presuppose. The relative strength of the separatist mood in Québec seems to have wavered. The government of Québec stated earlier this year that they would be in a position to secure a "yes" vote for separation during their existing mandate, though recently, they do not appear to be as vocal in this regard.

Various sources (including 1998 and 1999 Environics "Focus Canada" polls and Ekos's 1999 "Economic Opportunity and Social Vision" poll), continue to indicate that Canadians see the social union as important. The political union is less important to Canadians and New Brunswickers than health care, education, child poverty and economic prosperity. The social union issue provides an opportunity to foster greater understanding of the role of governments in the daily life of citizens and provide concrete positive feelings about Canada and the provinces. There is a positive correlation between support for the federal government and its programs and services, and perceptions of a strong and healthy Canada.

Government in New Brunswick is traditionally characterised as a benefactor of the well being of the Province. People in all areas of the province depend heavily on government intervention in the social services and economic life of the community. There is a general trend towards empowering communities in the areas of social services, and providing guidance and support, accompanied by less direct intervention. According to the Report of the Social Policy Renewal Committee, New Brunswickers believe that individuals, families, communities, business and government share responsibility for social development. Polls indicate that New Brunswickers are strongly behind a government that promotes economic prosperity, but they also want to know how prosperity ties in with the more global "well-being" in society - a sense that there needs to be more of a social vision behind what government is attempting to accomplish. Continued work on establishing a social vision may be critical in establishing a positive rapport with citizens. New Brunswickers, however, will continue to significantly base their perceptions of government on how well they can deliver on jobs and economic prosperity, as well a more ethereal "social well-being". Thus expectations are equally focused on issues like unemployment and the fisheries, as well as children, health care and the homeless.

"New Brunswickers... will continue to significantly base their perceptions of government on how well they can deliver on jobs and economic prosperity, as well a more ethereal 'social well-being'."

NEW PROVINCIAL GOVERNMENT

Seeking the fourth consecutive Liberal majority government, Camille Thériault's government was defeated in June 1999 by Bernard Lord's Conservatives, capturing 44 of 55 seats. The Conservative election platform, called "New Vision - New Brunswick", centred on a plan for a stronger province with a thriving economy, based on natural resources combined with new technologies, with investment and success coming from within. The vision focused on five main areas:

1. Changing the way government works (an open, responsive government)
2. Renewing health care (patient-focused, community-based health care)
3. Building new job opportunities (a made-in-New Brunswick solution)
4. Managing smarter - lowering taxes (greater value for taxpayers)
5. Investing in education (New Brunswickers ready to compete with the world)

The Provincial government's "200 Days of Change" action list has received a great deal of attention from both the media and political watchers since the election. To date, the government has fulfilled a number of their promises in their ambitious agenda. And, while the government moves to put this agenda into action, the normal day-to-day operation of government must continue. It seems apparent that expectations have been raised among the electorate that this government set out to make significant and important changes in how the province is governed.

The provincial government has made it clear that jurisdictional issues between Canada and the provinces (e.g. Bill C-68/gun control) will continue to be at the top of their priorities. This may be particularly significant given the recently signed Social Union Framework Agreement and its commitments for consultation between the two levels of government. The Acadian Peninsula will also continue to receive significant attention. The provincial government has responded to the Gaudet report by creating a council to develop solutions, with a $25 million fund for economic development.

"The Acadian Peninsula will continue to receive significant attention.... Other areas on which the government will likely focus include increased collaborative approaches among the provinces and territories in dealing with the federal government."

Other areas on which the government will likely focus include increased collaborative approaches among the provinces and territories in dealing with the federal government. This will most certainly include the key issues of support for the New Brunswick shipbuilding industry through a national strategy and the de-linking of provincial and federal income taxes.

ANALYSE DE
L'ENVIRONNEMENT

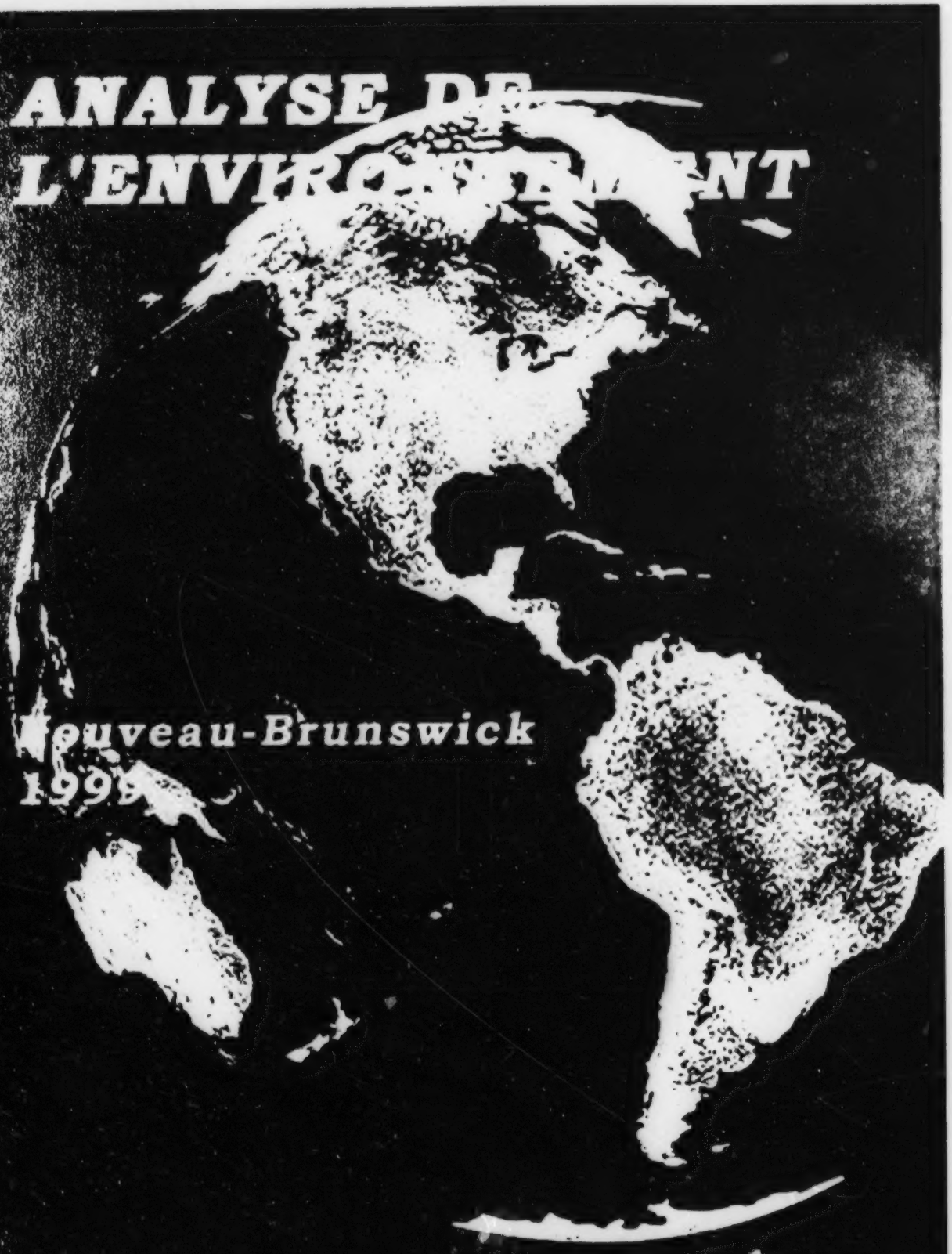

Nouveau-Brunswick
199

Canada

New Nouveau
Brunswick

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les personnes qui ont généreusement formulé des commentaires et fait part de leurs connaissances pour l'élaboration de cette analyse de l'environnement. Leur aide a été très appréciée.

Cette analyse de l'environnement inclut une étude et une recherche analytiques ayant pour objet d'encourager la discussion relativement aux problèmes de planification stratégique. Cette dernière a été faite sous les auspices du gouvernement du Canada et du Nouveau-Brunswick. Les opinions exprimées dans ce document reflètent l'analyse et les conclusions des auteurs et pas nécessairement celles des ministères participants ou des gouvernements fédéral ou provincial.

Robert Miller
Développement des ressources humaines Canada,
Région du Nouveau-Brunswick

Shannon Sanford
Ministère du Travail
Province du Nouveau-Brunswick

Hélène LeBreton
Ministère du Développement des ressources humaines et du Logement,
Province du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Remerciements ***1***

Introduction ***4***

GENS ET LIEUX ***5***

Population **5**

Éducation **7**

migration rurale-urbaine **8**

Migration des jeunes (exode des cerveaux) **9**

autochtones **9**

personnes handicapées **10**

environnement naturel **10**

QUESTIONS SOCIALES ***12***

vieillissement de la société **12**

soins de santé **13**

problèmes liés à l'invalidité **14**

jeunesse **15**

enfants **16**

sans-abri **17**

disparités entre les sexes **18**

Éducation **19**

communautés autochtones **20**

bénévolat **21**

Pauvreté **23**

changements dans la nature du travail **24**

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ***27***

climat économique **27**

économie des états-unis **28**

marchés du t ravail **28**

migration **29**

grappes industrielles **29**

infrastructure **30**

Tourisme – ressources patrimoniales **30**

industrie lourde **31**

industries primaires **31**

industries à base de connaissances **33**
consolidation de l'industrie **34**
politique budgétaire **34**
taux de change sur les devises **35**
an 2000 ..... **35**
relations entre employeurs et gouvernements **36**
QUESTIONS D'AUTORITÉ ***37***
discours du trône **37**
union sociale et souveraineté du québec **37**
nouveau gouvernement provincial **38**

Introduction

Cette analyse de l'environnement constitue le début d'une nouvelle approche de coopération en matière de planification stratégique entre Développement des ressources humaines Canada au Nouveau-Brunswick (DRHC-N.-B.), les ministères provinciaux du Travail (MDT) et Développement des ressources humaines et du Logement (DRHL). Au début de 1999, le comité de mise en œuvre de l'Entente de développement du marché du travail (EDMT) à laquelle participent DRHC-Nouveau-Brunswick, le MDT et DRHL, a décidé d'étudier le renouvellement de la collaboration en matière de planification stratégique. Le comité de mise en œuvre a demandé au comité de Comptabilité, Planification et Évaluation (CPÉ) de faire une analyse conjointe de l'environnement. À partir de celle-ci, le comité CPÉ entend déterminer comment nos ministères peuvent coopérer à l'établissement d'orientations stratégiques complémentaires pour assurer un niveau maximal de prestation de services pour tous les citoyens de la province, quel que soit le palier de gouvernement qui offre le service.

« Cette analyse de l'environnement constitue le début d'une nouvelle approche de coopération… Son objectif est de réexaminer les tendances sociales, politiques et économiques qui touchent le Nouveau-Brunswick. »

L'objet de cette analyse est de réexaminer les tendances sociales, politiques et économiques qui touchent le Nouveau-Brunswick à l'aube du nouveau millénaire. Les leçons retenues de cette analyse conjointe serviront à guider l'élaboration d'un processus pour favoriser d'autres coopérations dans les cycles de planification futurs. Les sources de cette analyse incluent, entre autres, les journaux, les sources universitaires, les sources sans but lucratif et les documents et rapports gouvernementaux.

Cette analyse se divise en quatre parties principales. La première est une analyse démographique visant à déterminer qui sont les Néo-Brunswickois et où ils habitent. La seconde porte sur les questions sociales auxquelles font face les Néo-Brunswickois. La troisième examine les diverses tendances économiques et leurs répercussions et la dernière met en relief quelques-uns des principaux thèmes relevant des gouvernements provincial et fédéral au Nouveau-Brunswick.

Dans l'ensemble, les mandats des partenaires participant à ce projet portent sur toutes les étapes et facettes de la vie des Néo-Brunswickois. C'est pourquoi cette analyse de l'environnement a tenté de cerner les tendances qui reflètent la diversité des services et des programmes. De surcroît, elle rassemble les questions les plus importantes auxquelles le Nouveau-Brunswick devra faire face au cours des trois prochaines années. Puisqu'un grand nombre de questions soulevées dans cette analyse seront reconnues par les lecteurs, nous espérons que la compilation de celles-ci en un seul document, avec analyse, constituera un outil pratique pour une planification stratégique coopérative.

GENS ET LIEUX

POPULATION

En 1999, on estime qu'environ 751 747 personnes vivent au Nouveau-Brunswick. Les femmes représentent 50,5 % de la population et les hommes, 49,5%. En 1999, l'âge médian des Néo-Brunswickois est de 37,1 ans (soit 36,1 pour les hommes et 38,0 pour les femmes) et l'âge moyen est de 37,8 ans (soit 36,6 pour les hommes et 38,9 pour les femmes).

La génération du « baby-boom » (née entre 1946 et 1966) englobe presque le tiers (32 %) de la population du Nouveau-Brunswick. Ses membres se situent dans les groupes d'âge de 30 à 34 ans à 50 à 54 ans, étant donné qu'ils sont âgés de 33 à 52 ans en 1999. Au cours des douze prochaines années, les personnes se classant dans la cohorte d'âge la plus élevée (de 50 ans à 54 ans) commenceront à prendre leur retraite (en supposant l'âge de la retraite de 65 ans). À partir de l'an 2011, on prévoit qu'il y aura une augmentation relative des personnes âgées dans la population totale. Lorsque les plus jeunes représentants de la génération du « baby-boom » prendront leur retraite en 2031, un Néo-Brunswickois sur cinq aura 65 ans ou plus, contre un sur dix à l'heure actuelle.

Il n'y a pas eu de deuxième génération du baby-boom au Nouveau-Brunswick. Celle-ci représente le mini-boom prévu de la descendance de la génération du baby-boom. À la différence de la plupart des autres provinces, il n'y a pas eu d'augmentation des naissances au Nouveau-Brunswick dans les années 80 et le début des années 90. La génération du baby-boom continuera de constituer la plus grande cohorte de population du Nouveau-Brunswick jusqu'à la moitié du siècle prochain.

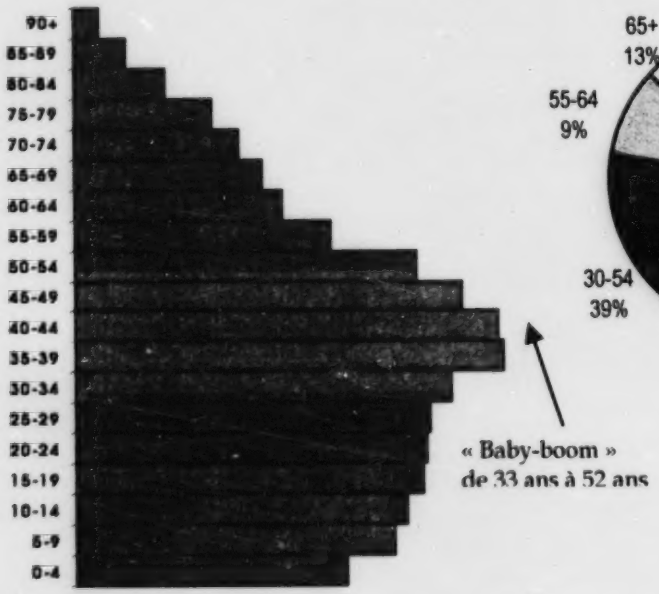

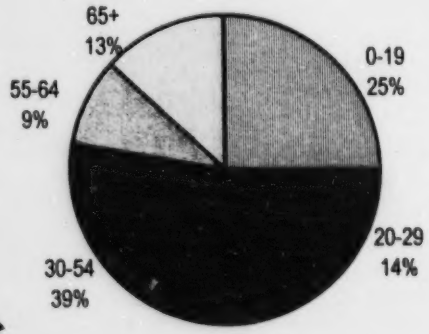

VENTILATION PAR ÂGE DE LA POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK - 1999

La population vieillit. Si on compare les statistiques de la population de 1978 et de 1988 à celles de 1998, on constate qu'il y a eu une diminution de la population jeune (moins de 30 ans) et une augmentation de la population adulte (plus de 30 ans). En 1998, plus de 60 % de la population avait plus de 30 ans.

Ventilation par âge de la population du Nouveau-Brunswick - 1978-1998

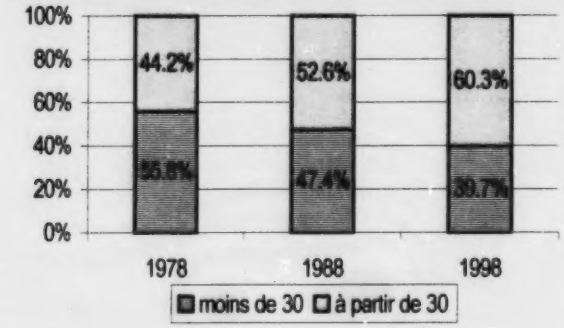

Selon *Statistiques démographiques annuelles,* de Statistique Canada, une légère baisse (0,2 %) de la population est à prévoir d'ici l'an 2003. La population projetée du Nouveau-Brunswick d'ici le 1er juillet 2003 est de 750 617. D'ici l'an 2003, on prévoit que la population jeune (de 15 à 19 ans) diminuera de 7,4 % et que le nombre de personnes de 20 à 39 ans diminuera de 6,5 %. On prévoit une augmentation de 26,9 % de la population des plus de 40 ans. Le changement de la population d'une année à l'autre égale le nombre de naissances, moins le nombre de décès, plus la migration nette.

La migration internationale vers le Nouveau-Brunswick ne contribue pas de façon significative à la croissance de notre population. Selon les données du recensement de 1996, les immigrants étrangers dans notre province représentent 3,3 % de notre population. Ce pourcentage est beaucoup moins élevé que la moyenne canadienne, soit 17,4 %. Le Nouveau-Brunswick a la seconde proportion la moins élevée d'immigrants après Terre-Neuve.

La migration interprovinciale touche les niveaux de population du Nouveau-Brunswick, étant donné qu'il y a un plus grand nombre de gens qui quittent la province par rapport à ceux qui s'y installent. La migration interprovinciale nette a été négative de 1991-1992 à 1997-1998. Les personnes âgées de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans ont quitté la province de façon constante pendant cette période, alors que celles âgées de 55 ans et plus y sont entrées de façon constante. Les seules provinces à avoir une migration nette positive pour les personnes de 55 ans et plus sont : l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, ce qui laisse supposer que les gens s'installent dans ces provinces pour prendre leur retraite.

Un taux de fertilité total de 2,1 (naissances par femme en âge de procréer) est nécessaire pour que la population se maintienne sans immigration. Le taux de fertilité le plus récent (1999) pour le Nouveau-Brunswick est de 1,41, un chiffre bien en dessous du seuil de renouvellement des générations. Bien que le nombre de naissances ait toujours dépassé le nombre de décès dans la province de 1988 à 1997, l'augmentation naturelle de la population a considérablement ralenti pendant cette période. La différence entre le nombre de naissances et de décès en 1997 est la moitié de ce qu'elle était en 1988. Le nombre de naissances a baissé de 17,2 %, tandis que le nombre de décès a augmenté de 9,5 %.

Selon le rapport technique de Statistique Canada de 1996 intitulé *Âge, sexe, état marital et union de fait*, le pourcentage des unions de fait chez les couples du Nouveau-Brunswick a augmenté de façon considérable (133 %) de 1986 à 1996 : de 5,92 % de toutes les unions qu'il était en 1986, il se situait 12,53 % en 1996. De 1991 à 1996, il y a eu une augmentation de 3,7 % des unions, soit une baisse de 0,3 % des mariages et une augmentation de 43,4 % des unions de fait.

En 1996, il y avait plus de 29 000 familles monoparentales au Nouveau-Brunswick, soit 14,2 % de toutes les familles Néo-Brunswickoises. De ces familles, on estime que plus de 80 % étaient dirigées par une femme. De surcroît, les femmes ayant déjà des enfants sont plus susceptibles de former une union de fait que de se marier. Selon Statistique Canada, ces données reflètent, en général, le fait que les pratiques religieuses s'effacent de plus en plus et qu'il y a eu augmentation de la dissolution des mariages des parents. Par ailleurs, on estime que les unions de fait sont plus en faveur au sein des communautés francophones qu'au sein des communautés anglophones. Bien qu'une forte majorité des francophones vivant en union de fait habitent le Québec, on constate qu'un nombre plus élevé de francophones vivent en concubinage à l'extérieur du Québec par rapport aux anglophones.

En 1996, 32,9 % des Néo-Brunswickois ont déclaré que le français est leur langue maternelle et 64,9 % ont déclaré que l'anglais est leur première langue. Seulement 0,7 % des gens ont déclaré qu'ils parlaient à la fois le français et l'anglais à la maison dans leur enfance. Un tiers des Néo-Brunswickois parlent les deux langues et ce pourcentage augmente de plus en plus. En 1996, plus de 237 770 (32,2 %) des Néo-Brunswickois parlaient les deux langues, contre 211 510 en 1991, soit une augmentation de 12,4 %.

En général, les personnes dont la langue maternelle est le français sont plus nombreuses à être bilingue que les autres. Le bilinguisme est plus répandu dans les comtés de Kent (70 %), de Madawaska (60 %) et de Westmorland (50 %). La population de Moncton est bilingue à 45 %, tandis que
44 % des habitants de la Péninsule acadienne sont bilingues. Les comtés de Charlotte et de Carleton ont le pourcentage de personnes bilingues le plus faible, presque 8 % des gens de ces régions parlent les deux langues officielles.

« La région du Nord, de même que les régions rurales, sont plus susceptibles d'avoir une forte concentration de gens ayant une scolarité inférieure à ceux des autres régions : 30 % des habitants du comté de Kent et de la Péninsule acadienne ont moins d'une 9e année. »

ÉDUCATION

En raison de la baisse de la population jeune, le nombre d'élèves inscrits à l'école a diminué de presque 5 % depuis 1992-1993. On estime que soixante-six pour cent de la population est inscrite à l'école anglaise (y compris l'immersion française), contre 33 % à l'école française.

Selon les données de recensement de 1996, on constate que 16,5 % des Néo-Brunswickois âgés de 15 ans et plus ont moins d'une 9e année. Les régions du nord, de même que les régions rurales, sont plus susceptibles d'avoir une forte concentration de gens ayant une scolarité inférieure à ceux des autres régions : 30 % des habitants du comté de Kent et de la Péninsule acadienne ont moins d'une 9e année. Le comté de Queens est la seule région du Sud qui reflète cette tendance. On constate une légère différence dans le nombre de jeunes qui décident de ne pas poursuivre leurs études après le secondaire, soit environ14,7 %, entre les régions rurales et urbaines ou celles du Nord et du Sud. Sunbury a le plus haut pourcentage de diplômés du secondaire (19 %) qui ne poursuivent pas d'études supérieures.

Le nombre de citoyens qui mettent fin à leur scolarité après le diplôme d'études secondaires a diminué de 20,6 % en 1996, soit une baisse de 1,9 % depuis 1991. Le pourcentage du comté de Madawaska et de la région de la Péninsule acadienne est inférieur à la moyenne provinciale. De façon générale, un Néo-Brunswickois sur dix détient un diplôme universitaire (10,2 %). Presque tous les comtés et toutes les régions ont obtenu un pourcentage inférieur à la moyenne provinciale, dont la plus grande partie relève de la population de Fredericton (comté de York), où une personne sur cinq possède un diplôme universitaire. Les villes de Moncton et de Saint John ont des pourcentages un peu plus élevés que la moyenne, touchant les comtés de Kings, Albert et Westmorland. Dans les comtés de Queens et de Kent, une personne sur vingt a poursuivi des études jusqu'à ce niveau.

MIGRATION RURALE-URBAINE

Plus de la moitié des Néo-Brunswickois vivent dans les régions rurales. Les régions les plus peuplées sont celles du Sud-Est et du Nord-Est de la province. Le comté de Westmorland accueille 16 % de notre population, en grande partie en raison de la région urbaine de Moncton. Le comté de Gloucester, au Nord-Est, incluant la région de la Péninsule acadienne, accueille 1,7 % des Néo-Brunswickois.

« ... le Nouveau-Brunswick compte le troisième plus haut niveau de population rurale au Canada (51,2 %). »

Statistique Canada définit les régions « rurales » selon la densité de la population et la distance entre les régions peuplées. Selon les données du recensement de 1996, le Nouveau-Brunswick compte le troisième plus haut niveau de population rurale au Canada (51,2 %), après les Territoires du Nord-Ouest (57,5 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (55,8%).. La population des régions rurales et celle des villages du Nouveau-Brunswick est restée relativement stable depuis 1976. De 1991 à 1996, 36 % des régions rurales et des villages ont vu leur population diminuer, tandis que les 64 % restants ont connu une hausse.

La population de la plupart des régions urbaines du Nouveau-Brunswick s'est accrue. Selon les données du recensement de 1996, les villes de Fredericton (78 950 habitants) et de Moncton (113 491 habitants) ont connu une croissance respective de 5,7 % et de 5,6 % depuis 1991. La population de Saint John a diminué de 0,1 %, pour s'établir à 125 705 habitants en 1996, tandis qu'il y avait 1,9 % d'habitants de plus dans la ville d'Edmundston en 1996 (22 624). Un peu plus de la moitié du Nouveau-Brunswick est rural, tandis qu'un cinquième seulement de la population du Canada vit en milieu rural. Bien que nos régions urbaines soient en pleine croissance, le territoire rural du Nouveau-Brunswick est bien peuplé.

« De 1991-92 à 1997-98, les jeunes de 15 à 24 ans ont quitté le Nouveau-Brunswick de façon constante ».

Un grand nombre de Néo-Brunswickois vivent dans les régions rurales et travaillent tous les jours dans une région urbaine. Les statistiques de 1996 montrant la distance à parcourir pour se rendre au travail mesurent la distance médiane parcourue pour faire le trajet dans chaque province (8,1 kilomètres pour le Nouveau-Brunswick). Notre province se classe deuxième, après la Nouvelle-Écosse (8,3 kilomètres). Un nombre considérable de Néo-Brunswickois parcourent plus de vingt kilomètres pour se rendre au travail (20,5 %) par rapport à la moyenne nationale de 17,7 %.

MIGRATION DES JEUNES (EXODE DES CERVEAUX)

De 1991-1992 à 1997-1998, les jeunes de 15 à 24 ans ont quitté le Nouveau-Brunswick de façon constante pour aller vivre dans d'autres provinces. Selon les statistiques nettes de migration interprovinciale, ils se dirigent généralement vers l'Alberta, la Colombie-Britannique et parfois l'Ontario. Toutefois, les dernières données de 1997-1998 indiquent que ces jeunes s'installent désormais en Alberta plutôt qu'en Colombie-Britannique. En 1995-1996, la migration a atteint son apogée chez les jeunes du Nouveau-Brunswick. La question de l'exode des cerveaux du Canada a attiré beaucoup d'attention au cours de la dernière décennie. Le monde de l'enseignement est divisé tant sur la nature que sur l'étendue de cet exode.

AUTOCHTONES

Selon les données du recensement de 1996*, 53 % de la population autochtone (799 000) avait moins de 25 ans. Le segment des jeunes Autochtones constitue le segment de croissance le plus considérable de l'ensemble de la population autochtone et de la population canadienne. En 1996, les données de recensement indiquaient qu'il y avait 10 250 Autochtones au Nouveau-Brunswick, soit 1,4 % de notre population totale. D'autres estimations établissent cette population à plus de 17 000. Au Nouveau-Brunswick, 52 % des Autochtones sont âgés de moins de 25 ans.

« ...le segment des jeunes Autochtones constitue le segment de croissance le plus considérable dans l'ensemble de la population autochtone ... Au Nouveau-Brunswick, 52 % de la population autochtone a moins de 25 ans. »

La ventilation d'âge de la population autochtone diffère de façon importante par rapport à celle de l'ensemble de la population provinciale, parce qu'elle compte une plus grande concentration dans les groupes d'âge jeunes. En 1996, 33,4 % de la population autochtone était constituée de jeunes de moins de 15 ans, contre 19,8 % pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Les jeunes de 15 à 24 ans représentaient 18,5 % de la population autochtone, contre 14,5 % de l'ensemble de la population. Pour la cohorte des 24 à 44 ans, la représentation est la même pour les deux populations (32 %). Les personnes de 45 ans et plus sont sous-représentées au sein de la population autochtone lorsqu'on compare les statistiques du Nouveau-Brunswick, étant donné que plus de 16,1 % des Autochtones sont âgés de 45 ans et plus, contre 33,6 % des Néo-Brunswickois.

Selon les données du recensement de 1996, le taux de chômage pour l'ensemble des Autochtones du Nouveau-Brunswick s'élevait à 32 %, contre 15,5 % pour l'ensemble de la population. Pour les jeunes Autochtones de 15 à 24 ans, on estimait un taux de chômage de 41,7 % et pour les 25 à 44 ans, un taux de 31,3 %. Ces taux étaient considérablement plus élevés que ceux établis pour les mêmes cohortes d'âge pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick (respectivement 24,7 % et 14,5 %).

* Le sous-dénombrement du recensement de 1996 était plus élevé chez les Autochtones que dans les autres segments de la population, car le recensement n'a pas été effectué dans un certain nombre de communautés autochtones. Bien que les conséquences du manque de données semblent être minimes pour les statistiques à l'échelle nationale et pour la plupart des paliers provinciaux, il peut être important pour les plus petites populations.

PERSONNES HANDICAPÉES

L'invalidité touche chaque Canadien, d'une façon ou d'une autre, à un moment ou un autre de sa vie. Ces problèmes affectent la population sans égard à l'âge, au sexe et au niveau socio-économique. Bien qu'il existe des lacunes dans les données, on peut dégager certaines tendances au sein de la population ayant un handicap.

« Sept pour cent des enfants du N.-B. (de moins de 15 ans) ont un handicap, contre 14 % des adultes de 35 à 54 ans et 46 % des personnes de 65 ans et plus. »

Le Nouveau-Brunswick compte plus de 128 000 personnes (17,7 %) ayant un handicap, soit physique ou mental, temporaire ou permanent, ce qui constitue un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale (15,5 %). De ce nombre, plus de 6 000 personnes (âgées de 15 et plus) vivent dans des institutions du Nouveau-Brunswick. Bien que le nombre absolu de femmes et d'hommes ayant une invalidité soit presque similaire, le nombre de femmes âgées ayant une invalidité est supérieur à celui des hommes. Sept pour cent des enfants du Nouveau-Brunswick (de moins de 15 ans) ont un handicap, contre 14 % des adultes de 35 à 54 ans et 46 % des personnes de 65 ans et plus. La gravité des handicaps varie considérablement (54 % léger, 32 % moyen et 14 % grave). Les Autochtones adultes sont particulièrement touchés : on compte un taux d'invalidité de 30 % à l'échelle nationale et celui des personnes de 15 à 34 ans est le triple du taux global à l'échelle nationale.

Un nombre disproportionné de Néo-Brunswickois handicapés vivent sous le seuil de la pauvreté. Au Nouveau-Brunswick, le revenu moyen des personnes handicapées est de 13 905 $, contre 20 710 $ au Canada. En 1990, environ 6 % des personnes handicapées avaient un revenu de plus de 35 000 $, tandis que presque 71 % d'entre elles avaient un revenu inférieur à 15 000 $. Les femmes et les Autochtones se classent habituellement en bas de l'échelle des revenus. Des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ont été versées à plus de 12 500 Néo-Brunswickois en 1998, soit des dépenses de 108 953 200 $ (~ 4 % du total canadien).

ENVIRONNEMENT NATUREL

Il y a un grand nombre de problèmes « environnementaux » qui touchent la société Néo-Brunswickoise. Les paragraphes suivants portent sur trois de ces préoccupations : les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la contamination par le mercure.

«... un changement climatique qui a des répercussions sur la fréquence et la gravité d'événements extrêmes constitue une préoccupation majeure pour les Canadien de l'Atlantique. »

Les pertes de vies et les dommages matériels causés par les inondations du Saguenay en 1996 et de la Rivière Rouge en 1997, ainsi que par la tempête de verglas en 1998, constituent tous des avertissements de la possibilité croissante que de tels événements se reproduisent. Ce type d'événement catastrophique pourrait se produire plus fréquemment dans l'avenir, étant donné de nombreux signes indiquant la probabilité d'autres graves catastrophes naturelles. Les tempêtes violentes se transformant en glace et en inondations pourraient augmenter les demandes de compensations financières du gouvernement en raison de catastrophes naturelles, en plus d'engendrer des coûts importants de réparations aux services publics. De surcroît, la hausse des primes d'assurance pourrait faire augmenter les charges des entreprises et des particuliers, en dépit des clauses de force majeure.

Un atelier relatif aux possibilités grandissantes de catastrophes naturelles a eu lieu à l'université Mount Allison à l'automne 1999. Selon Abraham Parkes d'Environnement Canada, « il y a eu une augmentation importante des pertes économiques liées aux catastrophes naturelles au cours de la dernière décennie ... un changement climatique qui a des répercussions sur la fréquence et la gravité d'événements extrêmes constitue une préoccupation majeure pour les Canadiens de l'Atlantique ».

La « brumée » est constituée d'un mélange de polluants, dont le principal est l'ozone au niveau du sol. Contrairement aux autres polluants, l'ozone au niveau du sol n'est pas émise directement, mais se forme dans l'air lorsque les chauds rayons du soleil réagissent avec l'oxyde d'azote (NOx) et les composantes organiques volatiles (COV). Les oxydes d'azote proviennent principalement de la combustion de carburants fossiles par nos automobiles, nos industries et nos installations d'énergie. Les composantes organiques volatiles sont produites par la combustion de l'essence et par l'évaporation des carburants liquides et des solvants.

Le Sud du Nouveau-Brunswick connaît parfois des périodes de mauvaise qualité atmosphérique, principalement causées par la pollution provenant de régions éloignées. Les perturbations atmosphériques se déplacent d'ouest en est, apportant les polluants vers notre région à partir des régions plus peuplées et plus industrialisées des États-Unis et du centre du Canada. Ce déplacement est un facteur important de la présence d'ozone au niveau du sol, de même que des pluies acides et de la pollution par poussières fines.

Les niveaux de mercure, l'une des substances les plus toxiques qui soient, sont à la hausse dans notre environnement. Au cours des trois dernières années, à la suite des préoccupations internationales et régionales, Environnement Canada, région de l'Atlantique, a dirigé une initiative multidisciplinaire et inter-organismes pour déterminer les sources, le devenir et les effets du mercure sur l'environnement des provinces de l'Atlantique. L'intérêt porté au mercure en tant que contaminant de l'environnement est élevé, étant donné les inquiétudes croissantes au sujet de ses effets potentiels sur la santé des humains et de l'écosystème. La conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a adopté en juin 1998 un plan d'action qui incluait un engagement à réduire de 50 % les rejets de mercure dans les régions d'ici 2003.

QUESTIONS SOCIALES

VIEILLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Le vieillissement de la population revêt une importance considérable pour tous les secteurs d'activité de DRHC, de même que pour les ministères provinciaux de DRHL et du Travail, dont le principal objectif est de promouvoir les aspects sociaux et économiques du développement humain. Étant donné que le vieillissement de la société se fera sur une base graduelle au cours des dix à vingt prochaines années, la planification des répercussions augmentera considérablement en importance et en urgence. À l'heure actuelle, il est important de cadrer le vieillissement de la société dans le contexte approprié et d'amorcer les changements nécessaires pour maintenir ou améliorer notre prestation de services au public.

Au cours des prochaines décennies, la catégorie de la population canadienne âgée de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que le reste de la population et la plus grande part de cette augmentation se produira de 2011 à 2031. D'ici 2041, les personnes âgées constitueront le quart de la population canadienne. Bien que le nombre de personnes âgées soit en augmentation, la population devient, dans l'ensemble, mieux portante et les gens vivent plus longtemps.

« La population du Nouveau-Brunswick vieillit rapidement, à une vitesse qui surclasse le vieillissement de la population de régions plus prospères du pays sur le plan économique. »

La population du Nouveau-Brunswick vieillit rapidement, à une vitesse qui surclasse le vieillissement de la population de régions plus prospères du pays sur le plan économique. D'ici 2002, le groupe des 45 ans et plus représentera 47 % de la population totale du Nouveau-Brunswick; d'ici 2009, un adulte sur trois aura 55 ans ou plus et on estime que l'espérance de vie des hommes est maintenant de 80 ans et celle des femmes, de 90 ans; en outre, d'ici 2016, on prévoit que nous partagerons avec la Nouvelle-Écosse le pourcentage le plus élevé de la population de 65 ans et plus, soit 18,5%.

D'importants facteurs économiques, sociaux et relatifs au marché du travail accompagnent le « vieillissement » de la population. Voici quelques-uns des principaux problèmes entourant cet état de choses : une population plus âgée nécessitera des charges de retraite plus importantes et probablement des coûts plus élevés liés aux frais de santé; l'administration de la justice sera sans doute moins coûteuse; le facteur de retraite pourra masquer en partie le taux de chômage; il y aura moins de demande pour les éducateurs/ les gardiens pour les jeunes enfants; le bénévolat chez les personnes âgées pourra constituer une forme avantageuse de soutien social; la croissance rapide du vieillissement de la population dans les régions rurales augmentera la demande de services; le soutien des familles aux personnes âgées diminuera, étant donné le faible taux de naissances et le taux plus élevé de divorces; la planification de la relève par les employeurs s'imposera et il y a possibilité d'une tendance à la baisse de l'assiette de l'impôt. Par contre, si les personnes âgées participent davantage à des activités de loisirs, l'industrie des services et du tourisme pourrait connaître un essor considérable.

SOINS DE SANTÉ

Le système de santé reste toujours une préoccupation importante pour les Néo-Brunswickois. Des efforts en vue de rationaliser le système ont été déployés au début et au milieu des années 1990, en partie à la suite des changements effectués au système fédéral de transferts financiers vers les provinces et en partie en raison de la modernisation du système. Les stratégies de rationalisation à l'échelle provinciale ont obtenu les trois principaux résultats suivants : transférer plus de responsabilités aux nouveaux centres hospitaliers régionaux; réduire la durée du séjour dans les hôpitaux en offrant davantage de services de soutien au domicile (y compris la création du programme d'hôpital extra-mural et les services de soins à domicile); et favoriser une approche plus holistique en matière de soins de santé par la promotion d'initiatives liées à la santé et à la prévention de la maladie.

Le rapport intitulé *Rapport d'examen des services de santé* de 1999 (qui incluait un sondage d'opinion publique) a confirmé les attentes des professionnels de la santé, des patients et des autres observateurs, à savoir que le système de santé du Nouveau-Brunswick a atteint sa limite. Les déficits des hôpitaux donnent à penser que les niveaux de financement sont insuffisants pour maintenir le niveau de services auquel s'attendent les Néo-Brunswickois. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'évaluation complète du système de santé du Nouveau-Brunswick, nous n'avons que des données anecdotiques pour juger de la qualité des services de santé.

Le recrutement et la conservation des médecins dans les régions rurales et pour certaines spécialités constituent un défi courant du domaine de la santé. Si ce dernier devait persister, il pourrait se traduire par un problème d'accès chronique pour les régions rurales de la province. Le plan prévu par le gouvernement provincial pour s'attaquer au problème de recrutement des médecins et les possibilités de trouver des solutions créatrices en matière de prestation des services et de gestion des ressources humaines (le salaire plutôt que le paiement à l'acte) traitera quelques-uns de ces défis. Les efforts de marketing des organismes de soins de santé américains et leurs offres salariales plus élevées rehaussent l'image de la santé aux États-Unis aux yeux des professionnels canadiens de la santé, et le taux d'émigration qui en résulte ne semble pas s'affaiblir. Toutefois, l'annonce récente de l'augmentation salariale des spécialistes dans la province, pour aligner leur salaire à celui des spécialistes des autres provinces, constitue un geste positif pour maintenir l'effectif de médecins formés dans la province.

« ... le coût des soins de santé par habitant pour les 85 ans et plus s'élève à 477 $, contre 277 $ pour l'ensemble de la population. »

Un autre facteur de pression qui s'abat sur le système de santé actuel est l'augmentation de la charge de travail des infirmiers et infirmières des hôpitaux depuis que l'augmentation des soins ambulatoires fait que les hôpitaux accueillent les cas les plus lourds. Cet état de choses a contribué à l'augmentation marquée du nombre d'infirmières qui ont fait une demande de congé d'invalidité à long terme.

Le vieillissement de la population est un autre facteur qui pourrait exiger davantage du système de santé. Les données de la rémunération à l'acte des soins médicaux de 1995 révèlent que le coût des soins de santé par habitant pour les 85 ans et plus est de 477 $, contre 277 $ pour l'ensemble de la population. On estime que l'allongement de l'espérance de vie augmentera ce coût encore davantage, bien qu'on constate qu'en général la population se porte mieux. De plus, les progrès technologiques en matière de traitement des maladies et d'autres traitements, comme les médicaments d'ordonnance, pourrait diminuer quelque peu le coût des soins médicaux impératifs en présumant que les frais

hospitaliers seront réduits en conséquence. Il faut toutefois noter, que les médicaments ne sont pas assurés, ce qui augmente les coûts pour les particuliers. En outre, le régime public d'assurance-médicaments d'ordonnance (couvrant les personnes âgées, les assistés sociaux et certaines personnes nécessitant une pharmacothérapie onéreuse pour soigner des maladies chroniques) fait face à des pressions et à des coûts croissants en raison du coût élevé des nouveaux médicaments et de la responsabilité de la garantie totale.

PROBLÈMES LIÉS À L'INVALIDITÉ

L'invalidité continue d'empêcher certaines personnes de participer entièrement à tous les aspects de la vie canadienne. Étant donné que l'invalidité augmente habituellement avec l'âge, le vieillissement de la population Néo-Brunswickoise pourrait augmenter le nombre de personnes handicapées et les demandes de services de soutien.

« Un nombre disproportionné de personnes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté. Le vieillissement de la population canadienne pourrait augmenter le nombre de personnes handicapées. »

Un nombre disproportionné de personnes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté. Au Canada, environ un tiers des personnes de 15 à 64 ans touchent un revenu d'invalidité, bien que la moitié d'entre elles aient également un revenu d'emploi. Les femmes et les Autochtones se concentrent au bas de l'échelle de revenus.

L'emploi demeure le plus grand défi pour les personnes handicapées d'âge actif. Leur niveau d'emploi est le plus faible dans tous les groupes d'âge. On estime que quarante-quatre pour cent d'entre elles ne travaillent pas, en dépit du fait que la moitié pourrait travailler si les barrières étaient soulevées. D'après les données du recensement de 1996, beaucoup moins de femmes que d'hommes ont un emploi (55,8 % contre 40,7 %). Le fait d'accroître le niveau de scolarité semble améliorer les chances de trouver un emploi.

Certains programmes de revenu donnent accès au soutien pour les personnes handicapées, et d'autres non. Un grand nombre d'individus optent pour un revenu « passif » pour avoir accès à ces mesures de soutien. Ces mesures ne peuvent généralement pas être transférables d'une situation de vie à l'autre, comme du travail à l'école. Pris ensemble, ces deux facteurs peuvent créer un désintérêt pour le travail.

Les politiques et programmes d'assurance-invalidité n'agissent pas toujours comme système coordonné et parfois poursuivent des buts opposés, surtout en raison du grand nombre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux participant à la prestation de services.

Les premiers ministres ont défini la façon d'aborder les problèmes d'invalidité comme étant une priorité nationale, dans le cadre du processus de renouvellement de la politique sociale. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en collaboration pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et ont rédigé, en octobre 1998, un rapport intitulé *À l'unisson,* qui servira de guide aux réformes futures et qui reconnaît la nécessité d'améliorer la programmation et la coordination entre les gouvernements. *À l'unisson* a une vision partagée, soit celle de « Citoyenneté à part entière » et trois domaines d'intérêts interreliés : soutien aux personnes handicapées, emploi et revenu. Le gouvernement fédéral a répondu avec une stratégie concernant les personnes handicapées, *Orientations futures,* tandis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public un plan d'action pour les personnes handicapées qui s'intitule *Citoyens à part entière.* Les deux rapports mettent l'accent sur les principaux problèmes, y compris l'accès aux programmes, les partenariats communautaires, l'éducation, la prévention, le logement, le soutien financier, la formation et l'emploi, la réadaptation et le transport. À la lumière de l'Entente de développement du marché du travail (EDMT), un groupe de travail fédéral-provincial a

« Le fait d'accroître le niveau de scolarité semble améliorer les chances de trouver un emploi. »

été formé pour réévaluer la conception et la prestation des programmes et services, y compris ceux destinés aux personnes handicapées.

JEUNESSE

Selon les données du recensement de 1996, on estime qu'environ 168 000 jeunes (de 15 à 29 ans) vivent au Nouveau-Brunswick, soit environ 23 % de la population totale. Bien que le pourcentage de jeunes diminue à mesure que notre population vieillit, ces jeunes constituent une partie importante de nos communautés, compte tenu du fait que la prospérité de notre avenir dépend des choix qu'ils feront au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. En tenant compte de la persistance des problèmes liés aux jeunes, comme un fort taux de chômage, des taux élevés et constants de pauvreté et les nombreux problèmes s'y rattachant comme la scolarité, le suicide et l'abus d'intoxicants, la jeunesse est une préoccupation importante au Nouveau-Brunswick.

Le taux de chômage chez les jeunes Néo-Brunswickois est continuellement au-dessus des moyennes provinciales et nationales, et ce, bien que le taux d'emploi des jeunes fluctue selon les hauts et les bas de l'économie. Les régions les moins prospères de la province présentent la pire situation pour les jeunes, et c'est la Péninsule acadienne qui connaît le plus haut taux de chômage de la province. Selon les données du recensement de 1996, ce pourcentage était de 36,6 %. Dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé et où les employeurs peuvent être plus sélectifs face aux candidats, les demandes d'emploi faites par les jeunes peuvent être rejetées en raison de leur manque d'expérience ou parce qu'ils ne répondent pas aux critères de certains programmes d'expansion du marché du travail à base de subventions salariales.

Le taux de chômage chez les jeunes et le manque de possibilités d'emploi sont deux facteurs potentiels qui peuvent accélérer le processus de migration. Alors que les jeunes sont souvent perçus comme la composante de base pour libérer le potentiel économique de l'avenir, un grand nombre d'entre eux quittent leur région pour les zones urbaines en pleine croissance de la province ou d'autres parties du Canada et des États-Unis, à la recherche de possibilités plus fructueuses ou par choix de vie. Il s'agit là d'un important problème pour les régions rurales de la province qui comptent sur la population jeune pour attirer l'industrie et créer des entreprises.

En plus de leur position faible sur le marché du travail, la qualité de vie des jeunes est compromise par les barrières sociales. Les jeunes appartenant à une minorité visible ou à minorité ethnique, les jeunes Autochtones, les jeunes vivant sous le seuil de la pauvreté, les jeunes ayant un faible niveau de scolarité, les jeunes vivant dans les régions rurales et les jeunes femmes doivent surmonter des obstacles additionnels. Dans certains cas (comme les jeunes Autochtones), les jeunes doivent faire face aux plus graves difficultés économiques et sociales au Canada. Il est évident que ces barrières n'existent pas de façon indépendante, mais qu'elles sont liées les unes aux autres, compliquant ainsi la création et la réalisation de programmes et de services efficaces. Il semble néanmoins que les programmes et les services actuels sont administrés de façon relativement indépendante, s'attaquant aux barrières individuellement.

« ...les jeunes appartenant à une minorité visible ou à une minorité ethnique, les jeunes Autochtones, les jeunes vivant sous les seuil de la pauvreté, les jeunes ayant un faible niveau de scolarité, les jeunes vivant dans les régions rurales et les jeunes femmes doivent surmonter des obstacles additionnels pour atteindre une qualité de vie. »

Les services gouvernementaux tendent maintenant à fournir des renseignements et de l'aide, plutôt que de « prendre en charge » les problèmes. La diminution de l'aide à l'éducation et l'augmentation des frais de scolarité pour tous les types de formation et de niveaux d'instruction signifient qu'il est devenu plus difficile pour les jeunes d'acquérir certaines des aptitudes et compétences nécessaires pour atteindre cet objectif d'autonomie.

À l'obtention des diplômes, l'endettement étudiant demeure important : on estime qu'il a doublé depuis 1990 et que la moyenne par étudiant est de 17 000 $. La situation des diplômés est devenue de plus en plus difficile en raison du taux de chômage élevé et de l'augmentation du sous-emploi.

Les gouvernements provincial et fédéral continuent d'être constants dans leur engagement envers les jeunes. Il est évident qu'un engagement a été pris tant au niveau provincial que fédéral, au sein du gouvernement comme dans la bureaucratie, dans le but d'enquêter sur les jeunes et de traiter leur situation comme un problème distinct et important. Avec les autres questions connexes comme les sans-abri, les problèmes des jeunes continueront d'être un des points saillants du programme politique.

ENFANTS

Alors que le niveau de pauvreté chez les enfants au Canada (mesuré après l'impôt sur le revenu) est plus faible qu'aux États-Unis et en Australie, on constate qu'il est plus élevé qu'au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Hollande et en Suède. En 1983, le taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick a atteint son apogée, soit 27,3 % d'enfants vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) selon Statistique Canada. Cette fréquence a diminué de façon constante pour atteindre 15,9 % en 1992. Depuis, ce pourcentage a augmenté à 20,1 % (1997). Le taux de pauvreté chez les enfants du Nouveau-Brunswick est le cinquième des dix provinces. Les provinces telles que Terre-Neuve (22,8 %), la Nouvelle-Écosse (22,4 %), le Manitoba (22,1 %) et le Québec (20,7 %) ont tous un taux plus élevé de pauvreté chez les enfants. Le taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales demeure plus élevé (par une large marge) que celui des enfants vivant avec les deux parents, soit de 60,7 % en 1997. Les familles Néo-Brunswickoises dont le chef de famille est la mère ont un revenu moindre que les familles similaires dans trois autres provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec.

« On estime que 40 % des clients des banques d'alimentation du Canada sont des enfants de moins de 18 ans. Au Canada, plus de 25 % des sans-abri sont des enfants. »

On estime que 40 % des clients des banques d'alimentation du Canada sont des enfants de moins de 18 ans; le taux par province va de 29 % à 66 %. Au Canada, plus de 25 % des sans-abri sont des enfants. En comparaison avec les adolescents, mieux nantis, presque la moitié des adolescents pauvres de 16 et 17 ans abandonnent leurs études avant de terminer le secondaire. Environ 8 % des adolescents pauvres abandonnent leurs études chaque année; le taux chez les non-pauvres est de 5 %. De plus, les enfants de familles très pauvres reçoivent moins de soins dentaires et médicaux.

L'accès aux services de garde qualifiés, abordables et accessibles constitue un obstacle majeur pour les parents de jeunes enfants sur le marché du travail. On remarque ce fait en particulier chez la femme, puisque ce sont généralement elles qui ont la principale responsabilité des enfants, peu importe la structure familiale. De surcroît, les changements dans la nature du travail - vers des horaires non traditionnels - exigent des services de garderie plus flexibles. Les services de garde qualifiés offrent de meilleures possibilités d'éducation à la petite enfance pour que tous les enfants aient de bonnes connaissances de base. On estime qu'à l'échelle nationale, il n'y a de places en garderie que pour 8,4 % des enfants qui en ont besoin. Au Nouveau-Brunswick, selon le Conseil national du bien-être social, le nombre estimé d'enfants qui ont besoin de soins est de 14 972 et il n'y a que 7 838 places en garderie à plein temps et à demi-journée. Par ailleurs, on estime que la moyenne mensuelle des frais de garderie a augmenté à 373 $ en 1995, soit une augmentation de 40 % depuis 1989.

Le lien entre de bons programmes à la petite enfance qui font appel à la participation et à l'appui des parents et la réduction d'un grand nombre de risques émotionnels et pédagogiques pour les enfants est solidement démontré. Les enfants qui sont placés dans des bonnes garderies montrent de meilleures aptitudes sociales et obtiennent habituellement de meilleurs résultats lors de la rentrée scolaire que ceux qui sont dans d'autres situations. Les services de garde constituent aussi une des façons les plus efficaces pour que l'enfant puisse faire son apprentissage social. Certains observateurs ont noté que la « formation » des nouveaux parents est l'un des moyens les plus efficaces de donner aux enfants les possibilités de s'épanouir.

Le 19 février 1997, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (F/P/T) responsables des services sociaux ont entrepris la conception des détails des fonds annoncés par le gouvernement fédéral pour la Prestation nationale pour l'enfant. Cette initiative marque un renouvellement des investissements dans la réduction de la pauvreté chez les jeunes, en favorisant l'attachement des effectifs et en réduisant le chevauchement et le double emploi dans l'administration. La première étape de la Prestation nationale pour l'enfant a été mise en œuvre en juillet 1998, et les niveaux de prestations ont été augmentés en juillet 1999. L'engagement financier fédéral total est de 1,7 milliard de dollars par an. Les provinces, les territoires et les Premières nations ont investi environ 305 millions de dollars dans les programmes et la PNE jusqu'à la fin de 1998-1999. Le 14 mai 1999, les ministres des services sociaux ont publié le *Rapport d'étape sur la prestation nationale pour enfants : **1999***, qui montre qu'un certain progrès a été réalisé dans la réduction du chevauchement en harmonisant les objectifs et les prestations des programmes et en simplifiant leur administration.

« Tous les paliers gouvernementaux ont réitéré leur engagement envers les enfants. »

L'attention portée aux questions touchant les enfants a conduit, le 7 mai 1999, au lancement par le Comité fédéral-provincial-territorial sur la politique sociale d'un dialogue public sur le Programme d'action national pour les enfants et sur la publication de deux documents de discussion : ***La mesure du bien-être des enfants et L'évaluation des progrès***. Cinq tables rondes et groupes de discussion ont eu lieu, ainsi qu'un processus distinct pour les Autochtones, organisé par quatre organismes autochtones nationaux. Les résultats de ces dialogues et les recommandations sur les prochaines étapes renseigneront le conseil fédéral-provincial-territorial sur la façon de procéder. Les premiers ministres ont réitéré leur engagement à faire avancer rapidement le PANE, et ont encouragé le Conseil à terminer le document de discussion et à proposer des mesures pour faire participer le public a la création d'une vision partagée dans le but de rehausser le bien-être des enfants du Canada. Ils ont aussi confirmé l'importance d'établir les meilleures pratiques et de contrôler les résultats.

Tous les paliers gouvernementaux ont réitéré leur engagement envers les enfants. Le dernier discours du Trône fédéral a été le premier du genre à mettre en évidence les problèmes liés aux enfants. Le gouvernement provincial a aussi promis de s'employer à résoudre les problèmes des enfants et mis en œuvre quelques améliorations aux programmes.

SANS-ABRI

« ...le nombre de sans-abri est plus réduit au Nouveau-Brunswick, mais leur situation personnelle n'est pas moins grave ici que dans les autres juridictions. »

La question des sans-abri est devenue une préoccupation importante à l'échelle nationale. La ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, a étudié ce phénomène pour le cabinet fédéral et a visité des villes dans chaque province et territoire pour en discuter.

Bien que le nombre de sans-abri vivant dans les centres urbains très peuplés tels que Toronto, Vancouver et Montréal soit considérable, il est plus réduit au Nouveau-Brunswick. Toutefois, la situation personnelle des sans-abri n'est pas moins grave ici que dans les autres juridictions. En réalité, en raison des faibles niveaux de services offerts aux sans-abri et aux personnes de la rue dans les petits centres urbains, la situation pourrait être aussi mauvaise que dans les grands centres urbains des autres régions du Canada. Il n'y a présentement aucune donnée qui permettrait de mesurer adéquatement l'étendue du problème au Nouveau-Brunswick. Il faudrait faire une étude plus poussée sur le sujet avant de bien comprendre la situation.

« ... il n'y a pas assez de logements adéquats à prix modique dans les principaux centres urbains du Nouveau-Brunswick pour répondre à la demande. »

Il y a toutefois deux éléments qui sont suffisamment clairs à ce stade. En premier lieu, les refuges à Saint John et Fredericton, et les autres établissements offrant des soins temporaires et un refuge aux gens dans le besoin, signalent un accroissement de la demande. Selon l'avis de ces experts, la situation ne s'améliore pas du tout. En second lieu, il n'y a pas assez de logements adéquats à prix modique dans les principaux centres urbains du Nouveau-Brunswick pour répondre à la demande. Par exemple, en juillet dernier, il y avait 892 demandes sur la liste de personnel de Logement N.-B. pour Saint John (dont 251 de familles monoparentales) pour seulement 19 logements. Les principaux éléments déclencheurs du phénomène des sans-abri, à savoir le départ d'une relation de violence, les adolescents quittant le foyer familial, un revenu très faible ou aucun revenu et les problèmes de santé, continuent de se manifester.

DISPARITÉS ENTRE LES SEXES

Les quelques améliorations constatées en matière de disparités entre les sexes, et l'étendue de la prise de conscience publique et privée relativement à ce problème, ont poussé un grand nombre d'observateurs, en particulier au niveau gouvernemental, a déclaré que les disparités entre les sexes ont diminué et que la situation ne fera que s'améliorer au cours des prochaines années. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, une modeste diminution de l'écart de salaire par rapport aux hommes, l'augmentation des femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnels et la diminution des cas déclarés de violence contre les femmes, masquent la persistance des inégalités au niveau structurel et social.

« L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, une modeste diminution de l'écart de salaire par rapport aux hommes, l'augmentation des femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnels et la diminution des cas déclarés de violence contre les femmes, masquent la persistance des inégalités au niveau structurel et social. »

Les salaires des hommes continuent de surclasser ceux des femmes, peu importe le degré d'instruction. En 1994, les femmes diplômées d'une université gagnaient moins de 27 000 $, tandis que les hommes gagnaient plus de 45 000 $. De plus, les femmes sont sur-représentées dans les emplois à temps partiel, étant donné qu'elles y constituent les trois quarts des travailleurs. Or, les travailleurs à temps partiel doivent souvent faire face à l'avenir sans régime de retraite ou autres avantages de l'employeur.

Par ailleurs, les femmes sont plus susceptibles d'élever leurs enfants seules : le 1er juillet 1996, on estimait que plus de 23 000 femmes Néo-Brunswickoises, et seulement 5 000 hommes, étaient chef d'une famille monoparentale. Les chefs de famille monoparentale ont un revenu relativement faible qui a des répercussions sur leur vie, de même que sur celle de leurs enfants. La structure d'entraide et le système de prestations pour les familles monoparentales visent à déterminer essentiellement les besoins des parents, et les niveaux de prestations sont bien en dessous du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Les résultats de l'enquête sur la violence envers les femmes de 1993 a démontré que la moitié (51 %) de toutes les femmes de 18 ans et plus avaient connu au moins un incident de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans. L'enquête a aussi permis de constater

que de tous les incidents violents mentionnés par les répondantes, très peu, (soit 14 %) avaient été signalés à la police. Seulement un quart (26 %) des femmes qui avaient déclaré avoir été victimes de violence conjugale dans l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, avaient signalé un tel incident à la police.

« Bien que les initiatives gouvernementales, visant en grande partie le système éducatif et judiciaire, soient tangibles et d'envergure, l'inégalité et la discrimination se manifestent toujours. »

Comme il a été noté dans la réponse du gouvernement du Canada à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes (http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/unviol-e.html), « la violence contre les femmes n'est plus perçue comme un problème individuel, mais comme une violation des droits de la personne, un acte criminel et un problème social et structurel qui est étroitement lié aux rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes dans la société. Il s'agit d'un problème complexe, qui est omniprésent dans tous les secteurs de la société canadienne et qui ne connaît aucune frontière raciale, culturelle ou religieuse ». Cette perception de la nature complexe de la violence est largement attribuable aux initiatives gouvernementales et aux organismes de sensibilisation à but non lucratif.

Bien que les initiatives gouvernementales, visant en grande partie le système éducatif et judiciaire, soient tangibles et d'envergure, l'inégalité et la discrimination se manifestent toujours au sein de nos collectivités. Ces phénomènes ont des effets profonds sur l'ensemble du bien-être économique et social de la société Néo-Brunswickoise. La discrimination fondée sur le sexe et le harcèlement sexuel continuent d'être les principales sources de plaintes officielles à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Sur les 189 plaintes officielles déposées entre le 1er avril 1996 et le 31 mars 1997, 35 portaient sur la discrimination fondée sur le sexe et 32 sur le harcèlement sexuel. L'importance économique de la violence envers les femmes est très grande : on estime des coûts économiques annuels de plus de 4 millions, y compris ceux des services sociaux, de l'éducation, de la justice pénale, du travail et de l'emploi, ainsi que des services de santé et médicaux.

« Les services aux enfants, les soins des santé et les possibilités de s'instruire, en fait, un grand nombre de problèmes auxquels les femmes doivent faire face, constituent des barrières plus élevées pour les femmes des régions rurales. »

La garde des enfants, les soins de santé et les possibilités de s'instruire, en fait, un grand nombre des problèmes auxquels les femmes doivent faire face, constituent des barrières plus élevées pour les femmes des régions rurales. Les distances à parcourir et la concentration des services dans les régions les plus peuplées signifient qu'il est plus difficile pour les femmes de milieu rural d'avoir accès à ces services.

ÉDUCATION

« Une population petite et dispersée sur le plan géographique et une assiette d'impôt limitée rendent difficiles le fait d'appuyer un système éducatif solide, en particulier en matière d'infrastructure. »

L'éducation, que ce soit au niveau préscolaire, pour les enfants d'âge scolaire ou pour les personnes qui décident de retourner aux études à l'âge adulte, joue un rôle prépondérant dans la constitution du tissu social et économique du Nouveau-Brunswick. Une population petite et dispersée géographiquement et une assiette d'impôt limitée rendent difficiles le soutien d'un système éducatif solide, en particulier en ce qui a trait à l'infrastructure. De plus, les parents, les entreprises et l'État ont parfois des attentes divergentes envers le système d'enseignement et exercent des pressions sur deux points en particulier : pour créer un milieu épanouissant dans lequel nos enfants peuvent développer leur plein potentiel, et aussi un milieu dans lequel ils peuvent se préparer à affronter le marché du travail.

On estime que la population des 5 à 20 ans passera de 128 000 à 115 000 d'ici 2004 et à 100 000 d'ici 2011. Ce changement coïncide avec l'augmentation du nombre de personnes âgées dans la province. À mesure que ces changements s'accompliront, la demande d'études postsecondaires augmentera et la pression sur le système scolaire public se

relâchera.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment lancé un programme pilote « esprit sain » en matière de nutrition pour donner le petit déjeuner à plus de 2 000 enfants de la maternelle à la 5e année et a ouvert 100 postes d'adjoints à l'enseignement. Bien que ces améliorations aient été bien reçues, d'autres problèmes systémiques et structurels se posent, tant dans les écoles publiques qu'au niveau postsecondaire.

Au moment où les pouvoirs publics encouragent les citoyens à se perfectionner en vue de l'économie à base de connaissances, une tentative énorme à été faite récemment pour intéresser les Néo-Brunswickois aux professions et métiers spécialisés, généralement moins favorisés. Les diplômés du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) obtiennent des emplois en nombre sans précédent (81 % des diplômés ont été embauchés) et la grande majorité d'entre eux trouvent du travail dans la province et dans le domaine de leur choix, à savoir 88 %, selon le sondage effectué en juin 1999 parmi les diplômés du CCNB de 1998. Les initiatives fédérales ont démontré les avantages salariaux relatifs et la place importante de ces professions dans la société. Dans le même ordre d'idées, le Canada a accueilli le 35e Mondial des Métiers à Montréal en novembre 1999. Parallèlement, on s'inquiète du fait que certains diplômés des écoles de métiers ne répondent pas aux besoins des industries dans lesquelles ils travaillent. Par exemple, quelques observateurs dans l'industrie du transport routier ne sont pas convaincus que les cours offerts par les écoles de transport routier de la province préparent adéquatement les chauffeurs à leur travail.

« ... un grand nombre de diplômés accumuleront des dettes importantes d'ici la fin de leurs études. Les étudiants à temps partiel pourraient avoir des difficultés à obtenir un prêt étudiant. »

Bien que les Bourses du millénaire du gouvernement fédéral, de même que les prêts et subventions de perfectionnement (pour les prestataires de l'AE) et les programmes de prêts étudiants, aient fait augmenter les fonds disponibles pour les étudiants du postsecondaire, un grand nombre de diplômés accumuleront des dettes importantes d'ici la fin de leurs études. Les étudiants à temps partiel pourraient avoir des difficultés à obtenir un prêt étudiant, bien que les Bourses du millénaire soient destinées aux étudiants à temps partiel aussi bien qu'à ceux à temps plein. La difficulté d'accès au financement des études pourrait empêcher les personnes qui sont déjà sur le marché du travail d'améliorer leurs compétences. Par ailleurs, étant donné que la majorité de l'économie du Nouveau-Brunswick relève du secteur primaire, un grand nombre de diplômés universitaires cherchent du travail à l'extérieur de la province. Toutefois, certains de ces diplômés continuent d'étudier et subviennent temporairement à leurs besoins au moyen de prêts, subventions, bourses et emploi à temps partiel.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

« Les Autochtones du Nouveau-Brunswick continuent de figurer parmi les citoyens les plus pauvres de la province et connaissent un niveau de vie plus bas que le reste de la population. »

Les Autochtones et leurs communautés connaissent les plus graves difficultés de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. Les Autochtones du Nouveau-Brunswick continuent de figurer parmi les citoyens les plus pauvres de la province et connaissent un niveau de vie plus bas que le reste de la population. Les Autochtones du Nouveau-Brunswick demeurent aussi sous-représentés dans les postes de pouvoir à l'extérieur des communautés des Premières nations.

Le Rapport relativement récent de la Commission royale sur les peuples autochtones et le rapport du groupe de travail provincial Nicholas-LaForest ont suscité un enthousiasme et un espoir nouveaux qu'il puisse y avoir un effort concerté pour améliorer la situation des peuples autochtones au Nouveau-Brunswick. Les réponses du gouvernement relativement aux problèmes persistants des Autochtones, y compris la décision récente de la Cour suprême dans l'affaire Marshall, auront un effet direct sur la situation. La décision

Marshall, relativement aux droits de pêche des Autochtones, a soulevé des questions connexes sur les autres droits issus de traités des Autochtones et attiré l'attention sur la situation économique difficile des Autochtones au Nouveau-Brunswick. Cette affaire met aussi en relief les tensions qui persistent relativement aux Autochtones du Nouveau-Brunswick. Le dénouement de ce problème est incertain à l'heure actuelle, mais pourrait avoir des effets sur toutes les interactions gouvernementales, y compris les services et programmes de ressources humaines offerts aux peuples autochtones.

L'accroissement de l'autonomie qui fait suite aux Ententes de développement des ressources humaines autochtones nouvellement signées avec certaines Premières nations, a été bien reçu dans l'ensemble par les Premières nations. Les évaluations relativement au succès des ces ententes, qui seront effectuées en collaboration avec les communautés autochtones, pourraient bien nous aider à orienter l'action future des pouvoirs publics.

« La population autochtone est considérablement plus jeune que la population en général et continue d'augmenter rapidement. »

La population autochtone est considérablement plus jeune que la population en général et continue d'augmenter rapidement. Compte tenu du taux élevé d'abandons d'études, de toxicomanie, de violence et de faibles possibilités de développement économique, les jeunes Autochtones sont puissamment limités dans leurs choix de vie. Le gouvernement fédéral soutient les services communautaires visant la prévention, les interventions et le traitement de la violence envers les femmes, ainsi que la recherche, l'évaluation et la formation professionnelle qui aident à reconnaître les abus et à évaluer des modèles de traitement.

Voici quelques-uns des autres problèmes que connaissent les communautés autochtones :

1. Gestion de leurs ressources naturelles
2. Hauts niveaux de chômage et bas niveau de compétences
3. Mauvaise qualité de logement
4. Passage à l'autodétermination
5. Ensemble des relations avec le gouvernement

BÉNÉVOLAT

Le secteur bénévole est stimulé principalement par les besoins, les préoccupations et les initiatives de la communauté. Par conséquent, ce secteur a souvent la possibilité de mobiliser les particuliers et les collectivités par des moyens qui leur sont propres. Le gouvernement reconnaît le rôle central du bénévolat dans la stabilité sociale et s'engage à le renforcer.

« Le secteur bénévole est stimulé principalement par les besoins, les préoccupations et les initiatives de la communauté. »

Le gouvernement et le bénévolat ont des liens étroits à de nombreux niveaux. Ils partagent la même vision élargie d'accroître le bien-être et la cohésion de la société; les politiques et les lois gouvernementales ont des répercussions sur les activités bénévoles, et les réseaux de prestation de services du gouvernement et du secteur bénévole touchent un grand nombre des mêmes gens. La relation entre le gouvernement et ce secteur devient de plus en plus étroite, étant donné que la société canadienne semble se diriger vers une façon de gouverner par l'entremise de la collectivité.

Voici une description statistique du secteur bénévole du Nouveau-Brunswick : En 1997, un tiers, soit plus de 200 000 Néo-Brunswickois, ont participé à des activités bénévoles. On estime qu'ils ont travaillé bénévolement pendant plus de 34 121 heures. Au Nouveau-Brunswick, on estime que plus de personnes font du bénévolat et donnent plus d'heures que la moyenne nationale (34 %). Les jeunes de 15 à 34 ans participent moins à des activités de bénévolat, et donnent moins d'heures, que les personnes de 35 ans et plus. La

participation diminue avec l'âge, bien que, généralement, le nombre d'heures de bénévolat augmente. Les personnes âgées de 65 ans et plus du Nouveau-Brunswick sont plus actives (30 %) que la moyenne nationale (23 %).

Les personnes mariées ou en union de fait ont tendance à faire plus de bénévolat que les personnes célibataires, veuves, séparées ou divorcées. Les taux de participation pour le Nouveau-Brunswick et le Canada augmentent avec le niveau de scolarité. Dans certains cas, les personnes ayant un niveau de scolarité supérieur sont plus nombreuses, mais donnent moins d'heures. En général, les personnes qui travaillent ont un taux de participation plus élevé et donnent plus d'heures de bénévolat que les personnes qui ne travaillent pas. Les personnes qui ne sont pas sur le marché du travail, comme celles qui ont pris leur retraite ou qui ne cherchent pas de travail, ont un taux de participation moins élevé, mais donnent en moyenne plus d'heures de bénévolat.

Bien que les activités de bénévolat soient diversifiées, on constate quelques tendances évidentes dans ce secteur. Parmi les activités mentionnées par les bénévoles, les activités suivantes ont été celles qui sont revenues le plus souvent : organiser ou superviser des événements (51 %); solliciter, faire des campagnes, amasser des fonds (44 %); siéger au conseil d'administration (38 %); travail de bureau (28 %); donner des renseignements (27 %); enseigner/encadrer (26 %); donner des soins ou fournir un soutien (23 %); participer à des groupes d'entraide (22 %); entretien/réparation (19 %); et, recueillir/préparer/livrer de la nourriture (15 %). Voici les raisons mentionnées par les bénévoles pour justifier leur engagement : croient en la cause appuyée par l'organisation (96 %); pour mettre à profit leurs compétences et leur expérience (78 %); ont été personnellement touchés par une cause de l'organisme (63 %); pour connaître leurs forces (54 %); pour satisfaire leurs obligations ou croyances réligieuses (29 %); ont des amis bénévoles (24 %); et pour améliorer leurs aptitudes au travail (22 %). Voici les pourcentages respectifs de bénévoles qui appuient les types d'organismes suivants : organismes de service social (21 %); clubs sociaux et de loisirs (16 %); organismes religieux (14 %); organismes liés à la santé (13 %); et organismes sportifs (11 %).

Depuis 1987, il y a eu une baisse du taux de participation bénévole aux organismes liés à « la jeunesse et à l'éducation », ainsi qu'à « l'emploi et l'économie ». Parallèlement, les bénévoles ont considérablement augmenté leur participation aux organismes de protection de l'environnement et de la faune, aux organismes multidisciplinaires[1], à ceux liés aux arts et à la culture et à ceux du domaine de la santé. De 1987 à 1997, seulement deux catégories d'organismes, soit « éducation et aide à la jeunesse » et « emploi et intérêt économique » ont vu leur taux de participation diminuer.

[1] Les organismes multidisciplinaires offrent une gamme complète de services pour atetindre différents objectifs et toucher différentes fonctions. Les clubs de bienfaisance, comme Kiwanis, Lions et Elks et les autres organismes multidisciplinaires, comme la Croix-Rouge, l'Armée du Salut et le YM/YWCA, sont inclus.

PAUVRETÉ

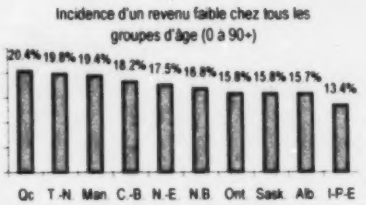

La pauvreté détériore le tissu social, économique et politique d'une société.* Elle détermine en grande partie, en particulier chez les enfants, les chances qu'aura un individu au cours de sa vie. Bien que le Nouveau-Brunswick soit généralement perçu comme l'une des provinces les plus pauvres du Canada après Terre-Neuve, notre province se situe au milieu du classement des dix provinces canadiennes pour le faible revenu. Au Nouveau-Brunswick, de 1983 à 1997, le taux de faible revenu a baissé de 6,8 % pour l'ensemble de la population. Depuis qu'elle a connu une hausse marquée en 1983, la proportion de personnes à faible revenu a augmenté en 1987 et en 1995. En 1995, on estimait que 17,6 % de la population avaient un faible revenu et ce taux a chuté à 16,8 % en 1997 (par rapport à une moyenne nationale de 17,5 %). Le Nouveau-Brunswick se situe au milieu du classement avec le 6e plus bas taux de pauvreté pour toutes les personnes (de 0 à 90+) au Canada. Si une personne appartient à certains groupes démographiques, tels que les familles monoparentales, les personnes handicapées, les immigrants récents et les peuples autochtones, elle a beaucoup plus de chances d'être tôt ou tard touchée par la pauvreté. Ces groupes sociétaux connaissent des niveaux de concentration de pauvreté plus élevés et des taux de pauvreté soutenus. Le marché du travail actuel, bien qu'il montre des signes de croissance, continue de favoriser les personnes à l'extérieur de ces groupes sociétaux.

« Bien que le Nouveau-Brunswick soit généralement perçu comme l'une des provinces les plus pauvres du Canada après Terre-Neuve, notre province se situe au milieu du classement des dix provinces canadiennes pour le faible revenu. »

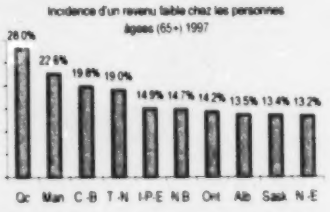

Si l'écart de pauvreté s'élargit au Nouveau-Brunswick c'est parce que les riches s'enrichissent. La situation des pauvres est un peu meilleure qu'en 1990. De 1990 à 1996, le nombre de foyers ayant un revenu annuel de moins de 10 000 $ a diminué de 11,9 %. Ils sont passés dans la tranche de revenu supérieure, étant donné qu'il y a eu une augmentation de 13,9 % du nombre de foyers ayant un revenu de 10 000 $ à 19 000 $. Sur 271 155 foyers, au Nouveau-Brunswick, le nombre de ceux qui ont un revenu annuel de 70 000 $ et plus a augmenté de 33,1 %. Les plus pauvres de la province, soit 26,7 %, gagnent 8,0 % du revenu total de tous les foyers du Nouveau-Brunswick : les plus riches, soit 14,2 %, de la province en gagnent 33,1 %.

De 1996 à 1997, le nombre de femmes ayant un faible revenu a diminué, tandis que celui des hommes a augmenté. Les femmes Néo-Brunswickoises connaissent un taux de faible revenu plus élevé que celui des hommes. En 1996, la moyenne salariale d'une femme sur le marché du travail était de 25 461 $ à temps complet et de 9 363 $ à temps partiel, et celle d'un homme était de 37 811 $ à temps complet et de 5 485 $ à temps partiel. Les femmes gagnent environ 35 % moins que les hommes.

---

* Les mesures de seuils de pauvreté le plus utilisées au Canada sont celles des Seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Les SFR sont des mesures de pauvreté relatives fondées sur la proportion du revenu qu'une famille dépense en nourriture, logement et vêtement. Les mesures de faible revenu (MFR), le Seuil de faible revenu après impôt (SFR-RAI) et la Mesure de faible revenu après impôt sont des solutions de rechange aux Seuils de faible revenu (SFR) pour mesurer l'importance, le taux et la composition d'une population à faible revenu. Statistique Canada à régulièrement mis l'accent sur le fait que ces SFR sont très différents des mesures de pauvreté et qu'elle n'approuve pas leur utilisation comme telles. Néanmoins, en l'absence d'une définition acceptable de la pauvreté, ces mesures ont été utilisées par une grand nombre d'analystes pour étudier les caractéristiques des familles canadiennes dont la situation financière n'est pas enviable.

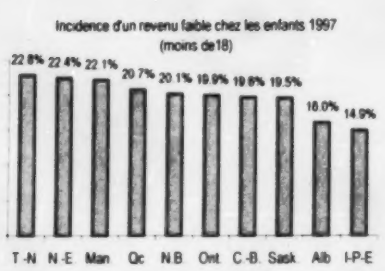

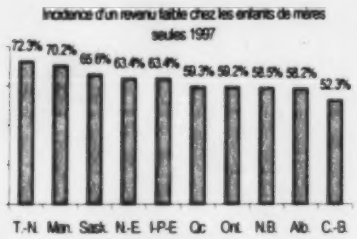

Depuis qu'il avait atteint son apogée en 1983, à savoir 38,2 %, le taux de personnes âgées ayant un faible revenu au Nouveau-Brunswick est tombé à 14,7 % en 1997. Le taux à l'échelle nationale a diminué à 18,7 %, contre 34 % en 1980, et les hommes (11,7 %) sont moins susceptibles d'être pauvres que les femmes (24,0 %). Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont le 6e taux de pauvreté le plus bas au Canada.

Le taux de pauvreté chez les enfants canadiens et Néo-Brunswickois s'accroît. En 1980, 15,8 % des enfants canadiens de moins de 18 ans étaient pauvres, tandis que 19,8 % d'entre eux vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1997. Le Nouveau-Brunswick a un taux légèrement plus élevé, soit de 20,1 %. Au Canada, le taux d'enfants de mère monoparentale à faible revenu est resté relativement élevé au cours des 17 dernières années, à savoir 83,3 % en 1983. Environ 60 % de tous les enfants canadiens de mère monoparentale (58,5 % au Nouveau-Brunswick) vivent sous le seuil de la pauvreté. À l'échelle nationale, un enfant de famille biparentale a 14,4 % de chances d'être pauvre, contre 13,4 % au Nouveau-Brunswick.

Selon le Conseil national de bien-être social, une partie croissante du revenu des familles à faible revenu est attribuable aux transferts gouvernementaux de 1990, et non à la situation du marché. Par conséquent, à mesure que la ceinture fiscale sera serrée et que la population vieillira, la situation de la pauvreté pourrait empirer.

CHANGEMENTS DANS LA NATURE DU TRAVAIL

Les statistiques du marché du travail au Nouveau-Brunswick montrent que la nature du travail évolue sous de nombreux aspects. De 1989 à 1998, il y a eu une une hausse des emplois de 12 % dans le secteur des services, contre 2,5 % dans le secteur de production des biens. Le taux actuel d'emploi dans le secteur des services représente presque les trois quarts (74,3 %) de tous les emplois au Nouveau-Brunswick. Des études montrent qu'à l'échelle nationale l'accroissement des emplois est le plus fort dans les professions à base de connaissances, et les données du Nouveau-Brunswick tendent à appuyer cette tendance, étant donné que de plus en plus d'emplois nécessitent un niveau de scolarité élevé. De 1991 à 1998, le taux de croissance pour les emplois exigeant un diplôme universitaire était de 15,1 %, par rapport à 9,2 pour les emplois non traditionnels. De surcroît, ces emplois exigeant des connaissances supérieures représentent plus du tiers (34,7 %) de tous les nouveaux emplois offerts au cours de cette période. Selon le document intitulé *Canadian Occupational Projection System 1999 Macroeconomic Scenario*, on prévoit que cette tendance se poursuivra au cours des cinq prochaines années, puisque les emplois nécessitant un diplôme universitaire représenteront 37,6 % des possibilités d'emploi par rapport à 9,7 % des emplois exigeant moins d'une 12e année.

« ... en 1998, le travail autonome constitue 16,1 % de l'ensemble des emplois contre 11,9 % en 1989 ... un grand nombre travaillent à leur compte parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'autre emploi. »

Depuis toujours, on envisage la formation comme particulière à une profession donnée, pour préparer les gens à exercer un métier et à exécuter un ensemble de tâches définies. De nos jours, le marché du travail exige une main-d'oeuvre plus flexible. Les travailleurs

doivent être en mesure de mettre en pratique leurs compétences dans diverses situations courantes de travail et doivent être prêts à se recycler et à mettre à niveau leurs compétences. Les étudiants et les enseignants doivent non seulement mettre l'accent sur les compétences techniques précises exigées pour un métier donné, mais ils doivent aussi être attentifs à l'adaptation potentielle de ces compétences à d'autres domaines et d'autres tâches.

Bien que les compétences techniques contituent les éléments de base essentiels d'un programme de formation, les employeurs attachent une importance égale à ce qui est communément appelé « compétences non techniques », qui comprennent les compétences énumérées par le Conference Board du Canada comme « compétences relatives à l'employabilité », à savoir l'esprit d'équipe, l'organisation personnelle, la motivation et la capacité de raisonnement, qui sont des facteurs essentiels pour nos travailleurs.

Au cours des années 1990, le travail autonome compte pour une grande partie de la croissance de l'emploi au Nouveau-Brunswick. En effet, en 1998, le travail autonome constitue 16,1 % de l'ensemble des emplois contre 11,9 % en 1989, soit un taux de croissance de 35,6 % sur dix ans. En 1995, un sondage effectué par Statistique Canada (les dernières données disponibles relativement à cette information) a montré que la principale raison qui motive un individu à travailler à son compte est le désir d'indépendance. Toutefois, presque le cinquième des répondants, soit 18 %, ont déclaré qu'ils travaillaient à leur compte parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'autre emploi. Bien que les statistiques ne soient pas encore disponibles, il est possible qu'un grand nombre de ces emplois autonomes aient été créés dans le secteur à base de connaissances où les coûts de lancement sont minimes par rapport au secteur de la fabrication qui exige des investissements plus importants. Le travailleur autonome a été favorisé, à un certain niveau, par l'inforoute qui l'a soulagé de la contrainte des heures traditionnelles de travail en lui permettant de travailler selon un horaire plus flexible à partir de la maison. On peut discerner certaines consécutives à l'augmentation des horaires de travail non traditionnels. Par exemple, étant donné qu'un grand nombre de centres d'appel fonctionnent 24 heures sur 24, on pourrait constater une demande accrue d'horaires non traditionnels pour les services de soutien, tels que les garderies.

« ... mesure de le faire, mais ne peuvent pas trouver de travail supplémentaire. Selon cette définition, en 1998, 6,3 % des travailleurs au Nouveau-Brunswick étaient considérés comme sous-employés, contre 5,5 % à l'échelle nationale. »

Des sources anecdotiques révèlent que les modalités de travail évoluent dans les industries traditionnelles, comme le domaine de la foresterie, où les employés quittent leur employeur pour devenir sous-traitants pour le même exploitant. Cette modalité permet de réduire certaines dépenses pour l'employeur et crée un lien étroit entre le facteur de paie et la productivité. Toutefois, d'autres problèmes pourraient surgir dans l'avenir relativement à la retraite et aux autres avantages sociaux de l'employé. Le travail autonome crée aussi plus de possibilités pour l'activité économique « au noir », étant donné qu'il est plus difficile de comptabiliser les paiements.

Bien qu'un grand nombre d'études nationales montrent que le travail à temps partiel a supplanté beaucoup d'emplois à temps complet, les données recueillies au Nouveau-Brunswick ne peuvent appuyer cette déclaration. Bien que les nombres absolus aient augmenté, le nombre d'employés à temps partiel est demeuré stable de 1989 à 1998, soit à 16 %, et sa croissance est relativement la même que celle des emplois à temps complet.

Un type de sous-emploi, appelé « sous-emploi visible », surgit lorsque des travailleurs à temps partiel sont disposés à travailler plus de 30 heures et sont en mesure de le faire, mais ne peuvent pas trouver de travail supplémentaire. Selon cette définition, en 1998, 6,3 % des travailleurs au Nouveau-Brunswick étaient considérés comme sous-employés, contre 5,5 % à l'échelle nationale. Le sous-emploi, à l'échelle nationale, était le plus élevé dans le secteur

de l'hôtellerie et de la restauration, soit à 11,5 % et le secteur de la gestion, de l'administration et d'autres formes de soutien, soit à 10,1 %.

Un emploi temporaire se termine à une date prédéterminée ou aussitôt qu'un projet précis prend fin. En 1995, on estime que 22 % des emplois au Nouveau-Brunswick étaient temporaires et ce pourcentage est plus élevé qu'à l'échelle nationale, à savoir 12 %, selon l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail effectuée conjointement avec l'Enquête sur la population active. On pourrait être tenté d'attribuer le travail temporaire aux industries saisonnières, toutefois, en 1995, les emplois saisonniers ne constituaient que 29 % des emplois temporaires au Nouveau-Brunswick, ce qui montre que ce phénomène est plus répandu.

« ... le travail temporaire aux industries saisonnières, toutefois, en 1995, les emplois saisonniers ne constituaient que 29 % des emplois temporaires au Nouveau-Brunswick, ce qui montre que ce phénomène est plus répandu. »

Des différences évidentes ont été constatées relativement aux taux des salaires entre les emplois permanents et temporaires. En 1995, le taux des salaires pour les emplois temporaires était de 30 % inférieur à celui des emplois permanents. Toutefois, la différence pourrait être moins frappante si on considère que la majorité des emplois temporaires sont liés aux domaines de l'hôtellerie et de la restauration, soit deux secteurs où les pourboires peuvent compenser le faible taux des salaires. Une autre différence qui a été remarquée, à savoir que 72 % des emplois temporaires n'offraient pas d'avantages sociaux de l'employeur par rapport à seulement 16 % des emplois permanents.

Un changement dans le taux d'activité est souvent considéré comme un aussi bon indicateur de la situation du marché du travail que le niveau ou le taux d'emplois. Bien que le Nouveau-Brunswick accuse un certain retard par rapport au Canada relativement au taux de participation à la population active, soit 60,9 % contre 65,1 %, environ 1 % des personnes (>15 ans) ne travaillant pas ont déclaré être découragées par le manque de possibilités d'emploi et, par conséquent, ont cessé de chercher activement du travail en 1998. Étant donné qu'il y a quelque 200 000 personnes au Nouveau-Brunswick qui ne travaillent pas, ce 1 % représente une proportion considérable de la population. Par ailleurs, 4,5 % de ces personnes attendent d'être rappelées au travail contre 1,4 % à l'échelle nationale, ce qui montre bien l'importance des emplois saisonniers au Nouveau-Brunswick.

« ...6,3 % des travailleurs au Nouveau-Brunswick étaient considérés comme sous-employés contre 5,5 % à l'échelle nationale. En 1995, on estime que 22 % des emplois au N.-B étaient temporaires et ce pourcentage est plus élevé qu'à l'échelle nationale. »

Un autre changement qui a été remarqué est l'augmentation de 15 % de la moyenne d'ancienneté professionnelle au Nouveau-Brunswick, soit de 82,8 mois en 1989 à 95,5 mois en 1998. D'autre part, la participation syndicale au Nouveau-Brunswick a chuté, passant de presque un tiers (32,1 %) de la population active en 1983, à 22,1 % en 1998. Comme quatre secteurs (soins de santé et services sociaux, gouvernement, fabrication et enseignement) englobent presque les trois quarts des affiliations syndicales de la province, la rationalisation des services de santé semble être une raison importante de la baisse de la participation syndicale.

La nature du travail continuera d'évoluer. Selon Peter Drucker, un expert renommé en gestion, les travailleurs intellectuels sont maîtres de leur production et sont mobiles. Par conséquent, ces travailleurs ont un certain contrôle sur la planification de leurs conditions de travail. Selon Drucker, cela signifiera que les travailleurs seront davantage considérés comme des « collaborateurs » plutôt que des « subordonnés ».

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

CLIMAT ÉCONOMIQUE

La Banque de Montréal s'attend à ce que la croissance économique mondiale atteigne une moyenne de 2,5% en 1999 et de 2,9% en 2000. Les industries nord-américaines devraient dépasser leurs performances habituelles, de même que celles de l'Asie pacifique. Pour ce qui est de l'industrie de l'Europe de l'Ouest, on s'attend à la voir rejoindre les taux moyens mondiaux. Sur le continent sud-américain, la tendance est à la baisse pour l'année en cours, mais ces pays devraient remonter la pente en 2000.

Selon les chiffres rendus publics en novembre 1999, l'économie canadienne a connu son douzième trimestre consécutif de croissance économique. D'importants investissements dans l'industrie, une hausse de la consommation ainsi qu'un solide marché exportateur ont remis le Canada sur la bonne voie, avec un taux moyen de croissance annuelle approchant les 3 % en fin de millénaire. Au cours de la même période, la croissance économique du Nouveau-Brunswick a été moins constante, quoique la province ait commencé à générer des chiffres d'affaires impressionnants. Sa croissance économique est en voie de dépasser les 3 % cette année, une hausse de 1,7 % par rapport à l'an dernier. Ces dernières années, le taux d'employabilité de la province a été l'un des plus élevés du pays. Plus encore, cette situation a été accompagnée d'une participation en hausse à la population active (60,9 en 1998 contre 59,0 en 1997).

« La vigueur de la construction non résidentielle a contribué à la croissance économique au Nouveau-Brunswick, de même que l'augmentation de la consommation, la demande d'exportations en hausse…[toutefois] des difficultés sectorielles et régionales se cachent derrière les chiffres globaux. »

La vigueur de la construction non résidentielle a contribué à la croissance économique au Nouveau-Brunswick, de même que l'augmentation de la consommation, la demande d'exportations en hausse de la part d'un marché américain puissant, la stabilité des marchés européens et l'économie asiatique rebondissante. Selon les prévisions, les États-Unis devraient connaître une légère baisse l'an prochain, et l'économie canadienne devrait suivre le mouvement, ce qui donnera lieu à taux de croissance modéré en 2000. Au Nouveau-Brunswick, après que de nombreux projets de construction arriveront à leur terme en 1999, la croissance économique devrait se stabiliser quelque peu en l'an 2000.

Bien que, de façon générale, la croissance ait été favorable, des difficultés sectorielles et régionales se cachent derrière les chiffres globaux. Dans la plupart des cas, la concentration des secteurs varie selon les régions et, conséquemment, les écarts de croissance entre les secteurs se traduisent par les disparités régionales. En retour, ces disparités donnent lieu à des problèmes particuliers aux régions, qui viennent s'ajouter aux problèmes communs qui ont un impact sur l'ensemble de la province. Dans les centres urbains de Saint John, Moncton et Fredericton, les problèmes sont nettement différents de ceux de la Péninsule acadienne, où le taux de chômage est très élevé et le revenu des particuliers très bas en raison du peu d'étendue de l'assise économique de la région. En perspective, alors que les centres urbains tentent de se maintenir au niveau de la progression économique, d'autres régions se débattent pour élaborer des stratégies afin de diversifier leur économie et d'atteindre un seuil de croissance. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que certains problèmes ne concernent que des localités géographiques précises, plutôt que l'ensemble de la province.

« …En perspective, alors que les centres urbains tentent de se maintenir au niveau de la progression économique, d'autres régions se débattent pour élaborer des stratégies afin de diversifier leur économie et d'atteindre un seuil de croissance. »

ÉCONOMIE DES ÉTATS-UNIS

Les prévisions de la Banque de Montréal pour l'été estiment que l'économie américaine atteindra un taux de croissance de 4% en 1999, pour ralentir à 3% en 2000. Puisque près des trois quarts des exportations du Nouveau-Brunswick sont destinés aux États-Unis, l'expansion de l'économie américaine, jointe à la faiblesse du dollar canadien, a eu un effet positif sur l'économie provinciale, notamment en raison des ententes sur la libéralisation commerciale. Toutefois, le Nouveau-Brunswick pourrait connaître certaines difficultés face à la puissance de l'économie américaine. Le resserrement des politiques monétaires américaines pourrait éventuellement obliger le Canada à faire de même, malgré son cycle encore à la hausse. Ensuite, la pénurie de la main-d'œuvre aux États-Unis pourrait accélérer la migration des travailleurs, le pays offrant des conditions d'emploi de plus en plus favorables, compte tenu des pressions à la hausse sur les taux salariaux. En octobre 1999, le chômage a atteint son taux le plus bas aux États-Unis depuis les trente dernières années, soit 4,1%. Pour l'an 2000, on prévoit que ce taux conservera un bas niveau. Déjà, on se préoccupe d'un éventuel manque de main-d'œuvre dans le marché américain de la construction.

« La tendance générale du chômage au Nouveau-Brunswick semble à la baisse… Mises à part les différences régionales, le chômage varie en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'instruction. »

MARCHÉS DU T RAVAIL

La tendance générale du chômage au Nouveau-Brunswick semble à la baisse. On s'attend à voir le taux moyen tomber en dessous de 11% en 1999 et 2000, alors qu'il s'élevait à 12,2% l'an dernier et à 12,8% en 1997. Au Nouveau-Brunswick, toutefois, le marché du travail est encore segmenté. Dans la région nord-est, en raison du déclin de l'industrie de la pêche, son taux est élevé, alors qu'il est faible dans les autres régions de la province, là où le marché du travail est plus fort. Dans certains secteurs, en particulier ceux de la construction et des connaissances, des rapports non officiels parlent d'un manque de personnel disponible et qualifié. Si la situation s'amplifie, elle freinera la compétition de ces secteurs. En conséquence, les entreprises pourront difficilement trouver des ressources humaines satisfaisant leurs exigences et le jeu de l'offre et de la demande accentuera la pression à la hausse sur les salaires. Toutefois, la création d'un surplus de main-d'œuvre pour ces professions, au moyen d'initiatives de formation, pourrait mener à un excédent si la demande actuelle diminuait (la formation ne permettra pas aux finissants d'être prêts à temps pour les demandes immédiates). D'autre part, la formation prévue pour combler la demande grandissante dans les secteurs professionnels et les services commerciaux risque d'entraîner un déséquilibre. Les risques sont en partie atténués par la possibilité toujours croissante d'exporter les connaissances.

« Au Nouveau-Brunswick…le marché du travail est encore segmenté. Dans la région nord-est, en raison du déclin de l'industrie de la pêche, son taux est élevé, alors qu'il est faible dans les autres régions de la province. »

Mises à part les différences régionales, le chômage varie en fonction de l'âge, du sexe et du niveau d'instruction. Chez les jeunes, par exemple, le taux de chômage est de beaucoup plus élevé que pour l'ensemble de la population, avec un taux de 18,4% contre 12,1% en 1998, bien qu'il ait connu une baisse dans la dernière décennie et qu'il présente des différences entre les régions de la province. De plus, les femmes sont toujours sous-représentées dans les échelles salariales élevées, mais plus nombreuses dans les emplois à temps partiel et moins bien rémunérés.

MIGRATION

Bien que la population du Nouveau-Brunswick se soit, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus concentrée dans les régions rurales, les jeunes travailleurs continuent de quitter la campagne en grand nombre (voir la section Migration rurale-urbaine). Devant des perspectives d'emploi limitées, la jeunesse a opté pour la migration en milieu urbain.

« Bien que la population du Nouveau-Brunswick se soit, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus concentrée dans les régions rurales, les jeunes travailleurs continuent de quitter la campagne en grand nombre. »

Cet exode a entraîné des difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement économique dans les régions rurales. Il affecte aussi le coût à l'unité de la prestation des services gouvernementaux, et contribue à la perte de valeur d'actifs tels que les maisons et autres biens immeubles, sur lesquels les aînés comptent pour financer leur retraite. En même temps, toutefois, les dépenses et les achats de biens et services qu'entraîne le retour des personnes âgées crée de l'emploi.

La migration peut parfois causer un problème au sein de la région accueillante. Si les talents qu'elle reçoit ne correspondent pas à sa demande (si les émigrants ne cadrent pas avec les demandes du marché), son taux de chômage pourrait augmenter. De plus, les travailleurs ruraux habitués à des emplois bien rémunérés dans le secteur primaire pourraient se voir offrir des salaires moindres dans certains secteurs de service urbain.

Le départ des travailleurs compétents de la province a depuis peu fait l'objet de nombreuses discussions. On l'associe au recrutement dynamique provenant de l'extérieur et aux possibilités plus intéressantes qu'offrent les grands centres. Les recruteurs font également valoir les taux peu élevés de taxes et d'impôts, ainsi que le fait que les grands centres fournissent des occasions d'emploi diversifiées et portant sur des projets à grande échelle. En raison de la demande dans certains secteurs à croissance rapide, il est important que la province maintienne ses talents et se protège contre la migration de ses travailleurs compétents vers les autres provinces et les États-Unis. Dans les secteurs de la santé et chez les professionnels universitaires, cette question est particulièrement problématique. Il en résulte une détérioration des services fournis au public et la province ne peut récolter les avantages sociaux des investissements dans l'éducation supérieure, alors qu'elle a un besoin accru de ressources humaines dans ces domaines. La migration cause d'autres torts au marché du travail, alors que les entreprises doivent s'adapter à la perte de personnel. Attirer des individus créatifs, et les faire rester, sera important pour le Nouveau-Brunswick, particulièrement pour la prospérité du secteur du savoir.

« Dans les secteurs de la santé et chez les professionnels universitaires, [la migration] est particulièrement problématique. »

GRAPPES INDUSTRIELLES

Le gouvernement a ciblé certains secteurs en vue de les développer, et cette stratégie sera efficace si on peut susciter un phénomène de grappes industrielles, c'est-à-dire des regroupements d'entreprises similaires. Cela se produit lorsque les infrastructures régionales (par exemple les programmes d'enseignement communautaire, la production d'électricité, les réseaux de télécommunication) et les produits des fournisseurs peuvent être adaptés aux besoins particuliers de l'industrie.

« Trop d'opérations du même type peuvent nuire au rendement et freiner la croissance, en plus de mettre l'économie locale à la merci des hauts et des bas de l'industrie. »

La stratégie adoptée peut toutefois créer une pénurie de main-d'œuvre. Trop d'opérations du même type peuvent nuire au rendement et freiner la croissance, en plus de mettre l'économie locale à la merci des hauts et des bas de l'industrie. Dans la région du nord-ouest de la province, par exemple, de nombreux employeurs du vêtement et du textile fonctionnent avec une capacité excessive en raison des pénuries de main-d'œuvre et se

voient obligés de refuser des contrats. Les nombreux centres d'appels de Moncton et Saint John sont d'autres exemples d'agglomération d'entreprises pour des compétences similaires. Bien que le taux de chômage relativement bas à Saint John se traduise par une concurrence accrue pour la main-d'œuvre dans la plupart des industries, le taux de chômage plus élevé dans la région du nord-ouest, joint à un taux élevé de vacance dans les secteurs du textile et du vêtement, laisse entrevoir des problèmes structuraux dans le marché de l'emploi. Cette tendance est attribuable à un manque de diversité économique.

INFRASTRUCTURE

Face au déclin de quelques secteurs industriels dans la province, l'infrastructure de certaines régions pourrait faire face à une capacité excessive. Par exemple, dans la région Chaleur du Nouveau-Brunswick, l'infrastructure se concentre dans l'industrie minière et l'industrie lourde. Des secteurs tels que la technologie de l'information (TI), en revanche, requièrent un développement des infrastructures pour faciliter leur croissance. Par exemple, la possibilité de voyages d'une journée par avion vers les marchés littoraux de l'Est au sud-ouest de Boston pourrait soutenir les efforts d'implantation sur les marchés extérieurs. Du même coup, les industries de l'extérieur pourraient s'intéresser à la province, s'il leur était possible de faire le trajet depuis leur siège social en une seule journée. De plus, la voie rapide entre Fredericton et Moncton abrégera le temps de déplacement entre les deux centres urbains, en plus de faire augmenter la productivité dans le domaine du transport. On s'attend aussi à voir diminuer le nombre d'accidents de la route, lesquels entrainent des coûts économiques en termes de pertes de potentiel. De nouveaux développements d'infrastructures, comme les pipelines de gaz naturel, favoriseront l'expansion industrielle et le développement.

TOURISME – RESSOURCES PATRIMONIALES

Le tourisme constitue le troisième secteur économique en importance au Nouveau-Brunswick. Son potentiel de croissance est l'un des plus prometteurs. L'industrie du tourisme dépend d'un bon système de transport et de l'infrastructure sociale, mais il est aussi grandement stimulé par la faiblesse du dollar canadien (et la puissance du dollar américain). Sa capacité n'est en quelque sorte limitée que par la créativité des entreprises du secteur. L'industrie du tourisme peut bénéficier d'importants investissements, par exemple les festivals thématiques, les petites entreprises familiales et les gîtes touristiques.

« Le tourisme constitue le troisième secteur économique en imortance au Nouveau-Brunswick. Son potentiel de croissance est l'un des plus prometteurs ... Pour favoriser l'attrait touristique, l'image reste un élément important, et les conditions sociales de la province ne font pas exception. »

Pour favoriser l'attrait touristique, l'image reste un élément important, et les conditions sociales de la province ne font pas exception. La clientèle touristique en voyage cherche un contact avec la nature, l'aventure ou le patrimoine historique. En raison de l'augmentation des revenus dont dispose la population vieillissante, il est possible que ces occasions soient favorisées au Nouveau-Brunswick. Les moyens de transport (routes, transbordeurs) sont un élément essentiel, puisque la voiture conserve sa popularité dans l'industrie du tourisme. De cette façon, la voie rapide entre Fredericton et Moncton pourrait détourner la circulation touristique des petites attractions et concentrer les activités dans les plus grands centres.

Face au phénomène des changements climatiques, toutefois, la province pourrait se voir forcée de créer de nouvelles stratégies de marché pour une partie de son industrie touristique. Les neiges moins abondantes rendront plus difficile la promotion d'activités récréatives hivernales, telles que la motoneige. Par contre, si les températures douces se poursuivent plus tard dans l'année, les promotions d'été pourraient être prolongées jusqu'à l'automne et permettre de développer de nouvelles stratégies à partir de thèmes comme la

saison des moissons.

Les stratégies relatives à l'emploi pourraient devoir être réexaminées si les travailleurs étudiants ne devaient plus suffire aux besoins si l'industrie touristique décide d'offrir des activités pendant l'année scolaire.

INDUSTRIE LOURDE

L'emploi est à la baisse dans le chantier maritime de Saint John, dans la mine Brunswick dans la région de Chaleur et, dans cette région, la fermeture annoncée de Heath Steel laisse croire que l'industrie lourde de la province se porte mal, situation qu'on rencontre chez plusieurs producteurs du secteur primaire. En raison de cette tendance, il se pourrait que d'autres industries lourdes de la province cherchent à maintenir leur part du marché par la réduction des coûts et la mise en valeur des produits. La raffinerie Irving Oil témoigne de cette volonté, son expansion facilitant la production de produits pétroliers d'une qualité accrue et sans danger pour l'environnement.

INDUSTRIES PRIMAIRES

Exploitation minière

Les réserves de zinc qui restent à la mine Brunswick seront bientôt taries; leur espérance de vie est estimée à moins de dix ans. Bien que les prix mondiaux à la hausse rendent possible l'extraction de réserves profondes, la nouvelle technologie de récupération pourrait être le seul espoir de voir la vie de ces mines prolongée. L'émission des permis d'exploration ayant diminué au cours des dernières années, l'avenir des mines du Nouveau-Brunswick semble compromis. La valeur des travaux d'exploration a connu une baisse de 26 % depuis l'an dernier, et elle représente la moitié de sa valeur d'il y a huit ans. Noranda Inc., de son côté, a récemment annoncé que sa nouvelle technologie lui permettra d'extraire en zinc les scories résultant de son exploitation, ce qui créera 60 nouveaux emplois.

« Bien que les problèmes auxquels fait face l'industrie de la pêche au poisson de fond soient connus depuis un certain temps, les réserves de homard semblent également en régression, les plus récentes récoltes ayant été de beaucoup moins généreuses dans la région de Fundy. »

Exploitation forestière

L'industrie des pâtes et papiers a traditionnellement constitué une source de prospérité dans la province, et on ne peut s'étonner de ce que la politique gouvernementale sur les coupes de bois l'ait favorisée. Toutefois, une importante disparité se fait sentir entre la part du Nouveau-Brunswick dans les coupes du bois du pays et sa part des produits du bois à valeur ajoutée. Alors que le Nouveau-Brunswick fournit près de 10 % de l'ensemble des fibres de bois au pays, il ne récolte environ que 4 % du revenu généré par cette industrie. Le Groupe Produits du bois, une association de l'industrie secondaire du bois, a souligné que la politique du gouvernement sur le bois était biaisée en faveur de l'industrie des pâtes et papiers. Cette situation pose un frein majeur à la transformation et à la fabrication de fibres de bois. Le groupe a insisté sur la nécessité de créer une plus grande coopération entre les utilisateurs de produits primaires et ceux des produits à valeur ajoutée, afin d'assurer une répartition optimale des fibres de bois. Des études ont démontré que les nouvelles technologies ont déplacé un grand nombre d'emplois de l'industrie forestière vers d'autres secteurs. Ainsi, la création d'emplois pourrait dépendre de la transformation des fibres de bois brutes et de la capacité de l'industrie à déterminer des créneaux de marchés. Selon le Groupe Produits du bois, le secteur des produits secondaires du bois génère 4,7 fois plus d'emplois et six fois plus de revenu par unité de bois récolté que le secteur primaire.

Pêche

Bien que les problèmes auxquels fait face l'industrie de la pêche au poisson de fond soient connus depuis un certain temps, les réserves de homard semblent également en régression, les plus récentes récoltes ayant été beaucoup moins généreuses dans la région de Fundy. On ne peut encore déterminer les causes de la chute. Elle pourrait représenter le point de départ d'une tendance à la baisse ou une aberration (les températures douces de cette année peuvent aussi l'avoir provoquée). Le déclin des réserves de pêche nécessite un contrôle accru, puisque près de la moitié de l'industrie du Nouveau-Brunswick est alimentée par la pêche au homard. Le règlement récemment émis par la Cour suprême au sujet des droits des Autochtones en matière de pêche risque d'altérer les structures actuelles de l'industrie, de même que d'autres industries de ressources, lorsque le problème aura été résolu.

« Il y a un risque que les employeurs [du secteur du gaz naturel et du pétrole], qui offrent traditionnellement une rémunération élevée, fassent concurrence à d'autres industries du Nouveau-Brunswick pour obtenir la main-d'œuvre… »

Aquaculture

L'industrie de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick démontre que la recherche et le développement en biologie peuvent générer une industrie viable qui présente un immense potentiel. En 1997, les revenus de l'élevage du saumon s'élevaient à 161 millions de dollars et produisaient 800 emplois. La province a contribué au développement de l'industrie en favorisant les liens entre les participants en aval (fournitures) et en amont (traitement), de même qu'elle a encouragé la recherche et le développement à l'échelle locale. L'Organisation des Nations Unies projette que la réserve de poisson destiné à la consommation se stabilisera à 60 millions de tonnes par année, mais que la demande sera de 115 millions de tonnes. Actuellement, parmi les 25 millions de tonnes de saumon produites à l'échelle mondiale, environ 25 mille tonnes proviennent du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, 60% des crevettes consommées aux États-Unis proviennent des projets d'aquaculture de la Thaïlande et de l'Équateur. La province tente présentement de se lancer dans l'élevage d'autres espèces de poisson, comme l'aiglefin. Toutefois, puisque l'industrie est encore en croissance, un contrôle biologique et écologique est fortement recommandé pour la préserver des épidémies et des effets néfastes sur l'environnement.

Eau

La vente mondiale de l'eau en vrac a attiré l'attention du pays. Au Nouveau-Brunswick, un projet visant l'exportation de 52 milliards de litres d'eau à l'échelle internationale a été arrêté. Toutefois, la souveraineté à l'endroit de cette ressource risque d'être compromise, puisque les règlements fédéraux touchant la gestion des ressources en eau devraient faire l'objet d'une contestation aux termes de l'ALENA.

Développement du pétrole et du gaz naturel

Le développement de pipelines pour le gaz naturel créera de nouvelles possibilités dans certaines régions. En plus d'être une source d'énergie peu coûteuse qui favorise la concurrence avec les industries des autres provinces et des États-Unis, le gaz naturel est non polluant, un avantage de marque pour les régions qui se sont toujours tenues loin de la pollution de l'industrie lourde.

Avec le gaz naturel, les consommateurs payeront une facture d'énergie moins élevée. On ignore encore quel sera le taux de pénétration pour la distribution du gaz, mais la conversion au gaz naturel pourrait se faire plus rapidement si des programmes étaient mis sur pied pour l'encourager.

Des projets de développement de pétrole et du gaz sont en cours au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Le National Post rapporte que l'essor est à ce point réel que d'ici dix ans, ces provinces maritimes pourraient produire plus de gaz que l'Alberta. Le fait que le gaz de l'île de Sable doive, au printemps 2000, passer dans la pipeline à destination de Boston, indique que la tendance est amorcée. Malgré l'emplacement du

projet, le Nouveau-Brunswick pourrait aussi fournir de la main-d'œuvre. Il y a un risque que les employeurs de ce secteur, qui offrent traditionnellement une rémunération élevée, fassent concurrence à d'autres industries du Nouveau-Brunswick pour obtenir la main-d'œuvre, bien que ce ne soit pas très probable dans l'immédiat.

« Le Nouveau-Brunswick compte environ 270 entreprises qui recourent d'une façon ou d'une autre à la technologie de l'information. Leur taille varie entre un et 550 employés. »

Dans le secteur de la transformation pétrolière et gazière, Irving deviendra, après son expansion, l'une des dix plus grandes raffineries au monde. Les activités indirectes et la reconnaissance internationale pourraient permettre aux entreprises associées de croître considérablement.

Agriculture

La sécheresse des dernières saisons donne lieu à des inquiétudes quant à l'avenir de certains produits agricoles traditionnels. Les premières indications laissent croire que l'industrie de la pomme de terre, la plus importante culture industrielle de la province, connaîtra une saison avantageuse, même si on sait que les conditions climatiques pourraient devenir inquiétantes. Des expériences tentées avec de nouveaux produits agricoles, tels que les bleuets et les canneberges, montrent qu'il pourrait y avoir une solution aux problèmes climatiques. Cela pourrait, entre autres, nécessiter la mise en œuvre de nouvelles formations pour enseigner aux agriculteurs les nouvelles techniques de culture.

La pression se fait aussi sentir du côté de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'élève contre les subventions faites aux agriculteurs canadiens et contre les pratiques de gestion de l'offre. Cette pression pourrait mettre l'agriculture du Nouveau-Brunswick en concurrence avec des importations américaines moins coûteuses et causer des difficultés aux exportateurs agricoles.

INDUSTRIES À BASE DE CONNAISSANCES

« de nombreux experts du secteur estiment que son développement est freiné par une pénurie de capital de risque. »

Nombre d'observateurs voient dans l'industrie à base de connaissances une source génératrice de richesse future. Rien n'illustre mieux les attentes envers ce secteur que la croissance phénoménale de l'indice boursier NASDAQ, l'indice du secteur de la technologie aux États-Unis, lequel a presque doublé depuis deux ans. Le secteur des connaissances comprend un large éventail d'entreprises, parmi lesquelles on compte la géomatique, l'aquaculture, les soins de santé, l'industrie alimentaire, la biotechnologie (sciences de la santé, aquaculture, agriculture, foresterie, déchets industriels et urbains) et la technologie de l'information (TI).

Cette dernière constitue l'industrie dont la croissance est la plus rapide. Le Nouveau-Brunswick compte environ 270 entreprises qui oeuvrent d'une façon ou d'une autre dans la technologie de l'information. Leur taille varie entre un et 550 employés. La croissance robuste de l'industrie est attribuable à l'innovation de produits et à sa stratégie de positionnement au moyen d'alliances avec des entreprises du même secteur. Aliant Inc., par exemple, résulte de la conjonction de quatre entreprises de télécommunications qui ont uni leurs efforts pour s'assurer une part du marché d'un secteur traditionnel (les services téléphoniques) tout en solidifiant leurs assises dans le secteur grandissant de la TI. La demande pour les services de cette industrie est à ce point importante qu'elle a donné l'occasion aux écoles spécialisées d'offrir une formation privée aux personnes qui désirent y faire carrière.

Au Nouveau-Brunswick, le système des soins de santé est un autre secteur relié à l'industrie à base de connaissances. Par exemple, les médecins peuvent, au moyen de la

télémédecine, profiter pleinement d'équipement médical auquel ils n'ont pas accès depuis leur lieu de pratique. La technologie a de plus intégré un système de dossiers du client, que plusieurs professionnels peuvent maintenant consulter au même moment.

Plusieurs entrepreneurs du Nouveau-Brunswick sont à l'origine d'innovations dans l'industrie des connaissances, et ils ont su tirer profit de ces idées créatrices pour se faire une place sur les marchés mondiaux. Bien que l'industrie à base de connaissances soit truffée d'histoires à succès, de nombreux experts du secteur estiment que son développement est freiné par une pénurie de capital de risque. Pour certaines entreprises, une alliance avec des capitaux étrangers a procuré le soutien financier nécessaire à l'expansion. Toutefois, dans de nombreux cas, les idées novatrices sont achetées et exportées en dehors du pays pour y être éventuellement développées. Cette situation est analogue au phénomène de l'exode des cerveaux, et l'industrie du Nouveau-Brunswick perd les avantages que ces idées pourraient amener, après leur développement.

Selon un rapport publié par le Sénat au sujet d'une stratégie de développement économique pour le Canada atlantique, l'expérience internationale montre que, pour assurer sa solidité, l'industrie à base de connaissances doit, pour chacune de ses étapes, favoriser l'interaction de diverses institutions pour stimuler et appuyer le développement de chacune. Les entreprises doivent avoir le soutien d'une infrastructure constituée d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts de recherche, d'institutions financières, d'incubateurs, de services d'affaires et de systèmes élaborés de transport et de communications.

CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE

Une vague de consolidation s'est produite sur tous les continents et dans tous les secteurs, touchant chaque industrie, depuis les services publics jusqu'aux ressources. La fusion de trois entreprises maritimes de télécommunications en une seule, Aliant Inc., montre que le Nouveau-Brunswick s'assure une place dans ce genre de stratégie industrielle. D'autres exemples s'ajoutent à la liste, comme l'acquisition de Fundy Communications par la société torontoise Shaw et celle de l'entreprise MCM Nouveau-Brunswick, dans la technologie de l'information, par CGI de l'Ontario. Rien ne laisse supposer que ces consolidations ne seront pas suivies d'autres, qui auront éventuellement pour effet de transférer la gestion vers les régions centralisées du Canada et des États-Unis. En conséquence, les relations entre l'industrie et le gouvernement deviendront plus concurrentielles en raison des objectifs stratégiques poursuivis par les sièges sociaux ailleurs au Canada et dans le monde, dont l'influence se fait sentir sur les entreprises. De plus, des pertes d'emploi sont à prévoir à mesure que les opérations seront rationalisées.

« Si le Nouveau-Brunswick refuse d'imiter les autres provinces et de procéder à des coupures, il pourrait devenir plus difficile d'amener l'industrie et à s'y établir... »

Dans l'industrie du transport aérien, la consolidation pourrait avoir de sérieuses répercussions économiques sur le développement du Nouveau-Brunswick. En plus de freiner la croissance des entreprises locales, les tarifs élevés et le nombre réduit de liaisons pourraient nuire aux efforts du Nouveau-Brunswick pour attirer des entreprises.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Presque tous les gouvernements provinciaux ont promis une réduction des taux d'imposition des particuliers. Si l'écart actuel des taux entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces devait s'accroître, les travailleurs seraient tentés de profiter le plus possible de leur revenu après impôts en s'établissant dans une autre province. Le Nouveau-

Brunswick a le deuxième plus important taux d'imposition sur le revenu au pays, après Terre-Neuve. Le gouvernement a annoncé que les coupures du gouvernement précédent seront poursuivies, soit une diminution de 10 % au cours des quatre prochaines années. Si le Nouveau-Brunswick refuse d'imiter les autres provinces et de procéder à des coupures, il pourrait devenir plus difficile d'amener l'industrie et à s'y établir, surtout si le marché de l'emploi des autres provinces se resserre et que le recrutement devient plus actif.

L'engagement pris actuellement par le gouvernement pour augmenter le salaire minimum ne devrait avoir aucun effet substantiel sur la prospérité économique. Des études ont démontré qu'un tel geste entraînait aussi une augmentation des coûts d'affaires et une baisse de l'emploi. Dans la situation présente, toutefois, le marché de l'emploi a effectivement augmenté le salaire minimum par des niveaux d'emploi plus élevés là où les salaires dépassent le seuil minimum. Toute augmentation du salaire minimum ne peut être considérée comme un coût d'affaires aussi important que l'impôt sur les salaires, étant donné que le salaire minimum ne touche que 5 % des travailleurs.

TAUX DE CHANGE SUR LES DEVISES

« ...les fabricants canadiens tirent avantage, en termes de concurrence, de la faiblesse du taux de change. Une démotivation face à l'investissement dans la technologie de pointe peut s'ensuivre... »

Les politiques relatives à la planification du marché de l'emploi doivent être examinées à la lumière des récents débats sur le taux de change incertain au Canada et sur les inquiétudes que cette question a créées. Les défenseurs de l'union monétaire, notamment Thomas Courchêne, défendent leurs positions en affirmant que le taux de change étant relié au coût des produits, il empêche la répartition efficace des ressources dans l'industrie intérieure. En d'autres termes, un taux défavorable par rapport au dollar américain protège le secteur des ressources des pertes qu'il pourrait encourir advenant une chute des prix des produits de base. Essentiellement, cela revient à freiner le flux des ressources du secteur primaire en déclin vers les autres secteurs, comme celui des connaissances où les ressources seraient plus productives. De plus, pour reprendre l'expression du « dollar paresseux » de McCallum, les fabricants canadiens tirent avantage, en termes de concurrence, de la faiblesse du taux de change. Une démotivation face à l'investissement dans la technologie de pointe peut s'ensuivre, particulièrement devant les coûts élevés de l'importation de biens d'équipement. Aussi, la faible valeur de notre devise fait de notre actif la proie des aspirants étrangers. Pendant la première moitié de 1999, 89 entreprises canadiennes, dont la valeur totale atteignait les 19,9 milliards de dollars, ont été achetées par des acquéreurs étrangers. Le nombre a augmenté de 10 % par rapport à la même période l'an dernier, et la valeur de 45 %. Même si ces arguments peuvent sembler prématurés, les politiques doivent tenir compte de toute contrainte possible à laquelle peut faire face le Nouveau-Brunswick, alors qu'il veut se tailler une place au sein d'un marché mondial des plus compétitifs.

AN 2000

Certains croient que le bogue de l'an 2000 entraînera un arrêt économique. Que cette croyance soit vraie ou non, l'an 2000 aura bel et bien un effet sur l'économie. Pendant le premier trimestre du millénaire, on s'attend à voir la croissance se stabiliser. Il faudra du temps pour épuiser les réserves de stocks qui seront constituées puisque les consommateurs se préparent au pire. La situation aura nécessairement un effet sur la demande d'exportations canadiennes qu'on s'attend aussi à voir baisser. De plus, l'économie pourrait faire face à des problèmes de liquidité, puisque les consommateurs sont maintenant portés à faire des retraits d'argent comptant. La Banque du Canada, toutefois, s'est préparée à une telle éventualité.

RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET GOUVERNEMENTS

Depuis quelques années, la décentralisation des services gouvernementaux et leur intégration a permis de créer des relations étroites entre l'industrie et le gouvernement. Certaines entreprises ont exprimé l'avis, par le biais de consultations avec des représentants provinciaux, que les stratégies gouvernementales nuisaient à leur exploitation. En particulier, on rapporte que l'aide gouvernementale avait permis à certaines entreprises d'offrir des salaires intéressants et d'attirer des travailleurs aux dépens des concurrents autonomes. Ces entreprises soutenues financièrement ont souvent abouti à la faillite, mais les répercussions en sont longuement ressenties, notamment en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et l'industrie.

QUESTIONS D'AUTORITÉ

DISCOURS DU TRÔNE

Le 12 octobre, le Discours fédéral du Trône faisait connaître le plan d'action du gouvernement fédéral pour la dernière session parlementaire du millénaire. Le discours a insisté sur les moyens que prendra le gouvernement pour que le pays fasse une entrée prospère dans le XXI[e] siècle. Parmi les nombreux thèmes exposés par le gouvernement, ceux de l'enfance, de la jeunesse et du développement des compétences ont été particulièrement soulignés. C'est la première fois que les enfants tiennent une aussi grande place dans un discours du Trône, ce qui laisse croire à un investissement important, en temps comme en ressources, dans le secteur des ressources humaines. Le discours a parlé de prolonger de six mois à un an les prestations d'AE pour les congés parentaux et d'investir davantage dans les prestations fiscales pour enfant. Il a aussi traité de dégrèvements fiscaux pour les familles et les particuliers et de l'augmentation de programmes d'échange pour la jeunesse au travail. Le budget fédéral, qui sera déposé en février 2000, indiquera comment ces intentions se traduiront en politiques et en actions. Déjà, certaines promesses sont en voie de réalisation, comme celle de construire des centres d'expertise pour la recherche en santé.

« C'est la première fois que les enfants tiennent une aussi grande place dans un discours du Trône, ce qui laisse croire à un investissement important, en temps comme en ressources, dans le secteur des ressources humaines. »

UNION SOCIALE ET SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

L'entente cadre sur l'union sociale (ECUS) de février 1999 a été signée entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, en vue de renouveler les efforts de coopération pour améliorer le niveau de vie des Canadiens. L'ECUS n'est pas fondée sur des lois, mais bien sur un cadre souple visant l'amélioration de chaque partie (un « contrat social »). Les secteurs sur lesquels se penche plus particulièrement l'ECUS sont ceux des soins de santé, de l'éducation supérieure, de l'aide sociale et des services sociaux. Plusieurs efforts de coopération ont fait suite à la signature de l'entente, dont *À l'unisson*, une stratégie commune pour les personnes handicapées, ainsi que le Plan d'action national pour les enfants. Au Nouveau-Brunswick, le travail du Comité spécial sur le renouvellement de la politique sociale a débouché sur un rapport qui révèle une forte convergence des visions canadiennes et de celles du Nouveau-Brunswick.

« L'union politique est moins importante pour le Canada et le Nouveau-Brunswick que les soins de santé, l'éducation, la pauvreté chez les enfants et l'avenir économique. »

Bien que le Québec n'ait pas pris part à la signature de l'ECUS, il a accepté les intentions et principes qu'il contient. L'interminable question du statut de la Confédération crée moins d'instabilité dans la prestation des services et des programmes au Nouveau-Brunswick que ce que les médias peuvent laisser entendre. La force relative des sentiments séparatistes au Québec semble diminuer. Le gouvernement du Québec a annoncé plus tôt cette année qu'au cours du présent mandat, il réunirait les conditions menant à un « oui » lors du vote pour la séparation, bien qu'il en parle beaucoup moins ces derniers temps.

Divers sondages continuent d'indiquer que l'union sociale reste importante pour les Canadiens. L'union politique est moins importante pour le Canada et le Nouveau-Brunswick que les soins de santé, l'éducation, la pauvreté chez les enfants et l'avenir économique. L'union sociale présente l'occasion de mieux faire connaître le rôle des gouvernements dans le quotidien des citoyens et de susciter de réels sentiments favorables

au Canada et aux provinces. Il existe une corrélation positive entre le soutien apporté aux programmes et services du gouvernement fédéral et les perceptions d'un pays fort et bien portant.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est traditionnellement reconnu pour favoriser le bien-être de sa province. Toutes les régions de la province dépendent fortement de l'intervention du gouvernement dans les services sociaux et la vie économique de la communauté. Une tendance générale cherche à remettre aux communautés le contrôle des services sociaux. Elles seraient soutenues et guidées et l'intervention du gouvernement serait réduite. Selon le rapport du Comité spécial sur le renouvellement de la politique sociale, le Nouveau-Brunswick croit que les individus, les familles, les communautés, le milieu des affaires et le gouvernement partagent la responsabilité du développement social. Les sondages indiquent que le Nouveau-Brunswick appuie solidement les principes d'un gouvernement qui favorise la prospérité économique, mais aussi que ses habitants veulent savoir comment cette prospérité cadrera avec le mieux-être général de la société. Ce que le gouvernement tente d'accomplir doit donc être axé sur une vision sociale. L'établissement d'une vision sociale pourrait nécessiter des efforts considérables afin d'assurer de bons rapports entre les citoyens. Les contribuables du Nouveau-Brunswick, toutefois, continueront de percevoir leur gouvernement en fonction de la prospérité économique et de la situation de l'emploi, et aussi en fonction d'un « bien-être social » plus difficile à définir. Ainsi, les attentes sont également portées vers des questions comme le chômage et la pêche, de même que vers l'enfance, les soins de santé et les sans-abri.

« Les contribuables du Nouveau-Brunswick... continueront de percevoir leur gouvernement en fonction de la prospérité économique et de la situation de l'emploi, et aussi en fonction d'un « bien-être social » plus difficile à définir. »

NOUVEAU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Briguant un quatrième mandat consécutif pour une majorité libérale, Camille Thériault a vu son gouvernement défait en juin 1999 par les conservateurs de Bernard Lord, qui ont remporté 44 des 55 sièges. La plate-forme électorale des conservateurs, « Nouvelle vision – Nouveau-Brunswick », s'est concentrée sur l'idée d'une province solide dont l'économie en développement est fondée à la fois sur les ressources naturelles et les nouvelles technologies, et qui génère investissements et succès. Cinq principaux thèmes ont été retenus :

1. Changer le mode de fonctionnement du gouvernement (un gouvernement transparent, réceptif)
2. Repenser les soins de santé (accorder l'attention aux patients et à la communauté)
3. Créer de nouvelles perspectives d'emploi (une solution maison)
4. Gestion avisée– réduction des taxes (valeur accrue pour les contribuables)
5. Investir dans l'éducation (pour des citoyens prêts à affronter le monde)

Le gouvernement provincial, avec sa liste des « 200 jours de changement », a attiré l'attention des médias et des observateurs politiques depuis les élections. Aujourd'hui, le gouvernement a tenu bon nombre des promesses contenues dans son plan d'action. Mais pendant qu'il concrétise ses paroles, le quotidien des affaires gouvernementales continue. Il semble que les attentes des électeurs aient porté sur des changements majeurs dans la manière de gouverner la province.

Le gouvernement provincial a bien fait savoir que les questions de juridiction entre le Canada et les provinces (par exemple la Loi C-68 au sujet du contrôle des armes à feu) comptent parmi ses priorités. Après la signature de l'ECUS et les engagements pris pour une consultation entre les deux paliers de gouvernement, cette annonce revêt une grande importance. La Péninsule acadienne continuera aussi de faire l'objet d'une grande attention.

« La Péninsule acadienne continuera aussi de faire l'objet d'une grande attention.... Les autres points sur lesquels le gouvernement veut insister comprennent une collaboration plus grande entre les provinces et territoires lorsqu'ils traitent avec le gouvernement fédéral. »

Le gouvernement provincial a réagi au rapport Gaudet avec la création d'un conseil ayant pour tâche l'élaboration de solutions, et l'affectation d'un fonds économique de développement de 25 millions de dollars.

Les autres points sur lesquels le gouvernement veut insister comprennent une collaboration plus grande entre les provinces et territoires lorsqu'ils traitent avec le gouvernement fédéral. La liste devrait aussi inclure les questions clés à propos du soutien au Nouveau-Brunswick pour l'industrie de la construction navale, qu'appuieraient une stratégie nationale et une différenciation des impôts fédéral et provincial sur le revenu.